

# Procès dit de « l'attentat du Carrousel du Louvre »

Devant la Cour d'Assises spécialement composée, à la Cour d'appel de Paris

10 Boulevard du Palais

Salle Myriam EZRATTY

\*\*\*\*\*

Le lundi 21 juin 2021 s'est ouvert devant la cour d'assises spécialement composée de Paris, le procès dit de « l'attentat du Carrousel du Louvre ». L'unique accusé, M. Abdallah EL-HAMAHMY, était jugé par la cour d'assises de Paris pour avoir attaqué, armé de 2 machettes, des militaires de l'opération sentinelle qui patrouillaient dans le Carrousel du Louvre. Le verdict du procès a été rendu le 24 juin 2021.

\*\*\*\*\*

En raison de la durée de l'audience et de l'intérêt des débats pour les victimes et le public, FENVAC propose des comptes-rendus journaliers afin de connaître la teneur du procès chaque jour.

Ce compte rendu est élaboré à partir des notes prises par la FENVAC (Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs), partie civile au procès. Eu égard au débit de parole, la prise de notes ne saurait refléter l'intégralité des propos. Seul le prononcé fait foi.

# Comptes rendus journaliers : du 21/06/2021 au 24/06/2021

# **Lundi 21 juin 2021 – Jour 1 :**

Une interprète est présente pour l'accusé. Prête serment.

Accusé: Abdallah El-Hamahmy, né le 19 juin 1988 en Égypte.

Né de R. El-Hamahmy et S. Inaudible

Profession: Avocat puis homme d'affaires dans l'import-export.

Habite à Dubaï mais aujourd'hui son domicile officiel est sa ville natale en Égypte.

Présentation des Parties civiles :

Le 1<sup>er</sup> avocat représente les 4 militaires constitués parties civiles au début de l'instruction.

La 2<sup>ème</sup> avocate représente l'AfVT et se constitue également pour Monsieur D., le gardien du Louvre assis en face des marches, il était présent sur la scène de crime et directement exposé.

Difficultés juridiques sur la constitution de partie civile de Monsieur D. au niveau des qualifications donc le ministère public voit une difficulté juridique ici.

Intervention de la défense : inaudible

L'accusé dit que cette personne n'a rien à voir avec l'affaire donc n'a pas de raison de se constituer partie civile selon lui.

Le Président dit qu'ils étudieront cette constitution de partie civile.

Représentant de la FENVAC : Maitre Louis CAILLIEZ.

Pas d'observation du Ministère public, ni de la défense.

Autre avocat : Maitre de Jorna.

Inaudible

Pour les experts : seront entendus le 23 à 9h30

(...)

Débat sur l'organisation des débats et le planning à venir.

Audition des parties civiles : le 23 juin.

Audition de M. El-Hamahmy, l'accusé, aura lieu demain après-midi et le 23 avant les plaidoiries des parties civiles si nécessaire.

Résumé des faits reprochés à M.El-Hamahmy. Faits qui sont rappelés dans l'ordonnance de mise en accusation du 15 décembre 2020.

Article 327 du code de procédure pénale : expose les dits faits dit le Président. Il ne s'agit que d'une présentation et les débats permettront de savoir ce qui est retenu.

Le 3 février 2017, à 9h50, 4 militaires de la galerie du Louvre et patrouillant étaient attaqués par un individu qui se précipitait sur eux, armé de deux machettes en criant « Allahou Akbar », il frappait un



premier militaire à la tête, se jetait sur un deuxième et un militaire faisait feu, le blessant. Une enquête était ouverte le jour même des chefs de tentative d'assassinat sur personne dépositaire de l'autorité publique, en relation avec une entreprise terroriste et association de malfaiteurs en vue de plusieurs crimes d'atteinte aux personnes, une information judiciaire était ouverte. Les investigations étaient confiées à la brigade criminelle, à la DGSI. L'auteur des faits était identifié comme M. Abdallah El-Hamahmy, qui vivait à DUBAI à l'époque des faits depuis 2011, il y travaillait depuis novembre 2013 dans une entreprise spécialisée dans le conseil dans l'environnement, il est marié, père d'un enfant, et au moment des faits sa femme attendait le 2ème, il est arrivé en France le 26 janvier 2017. Il avait sur lui lors des faits : un boitier de téléphone sans puce, les investigations déterminaient qu'il était porteur de 4 lignes différentes émiraties, une ligne turque aussi, et une ligne orange. Il résidait dans une résidence hôtelière située 33 rue de Ponthieu à Paris dans le 8ème, sa chambre avait été réservée le 5 juin 2016 pour un séjour du 26 janvier au 4 février 2017. Il avait demandé un visa pour la France le 30 octobre 2016 dans la perspective d'un séjour touristique. Un visa avait été accordé le 8 novembre 2016 pour une période d'un mois à compter du 20 janvier 2017.

Dans un premier temps, il a réservé un billet d'avion le 14 août 2016 puis un autre vol le 22 décembre 2016. L'allée étant prévu le 26 janvier et le retour le 5 février au prix de 780 euros. Il avait également loué le 28 décembre 2016 par internet auprès de la société Europcar une Renault Mégane qu'il avait récupérée le lendemain de son arrivée, le 27 janvier, et qu'il devait restituer le 4 février.

Sur son emploi du temps lors du séjour : vendredi 27 janvier en milieu de matinée, il a acheté une carte Sim chez Orange sur les Champs-Elysées, il a ensuite récupéré son véhicule de location, s'agissant de la somme de 684 euros. Il s'est rendu en véhicule dans le centre de Paris, puis en début d'après-midi autour de la grande mosquée de Paris, puis a déposé son véhicule dans un parking. Le 28 janvier, vers 12h, il s'est rendu dans une armurerie dans le 2ème arrondissement pour s'enquérir de l'achat d'un couteau, style couperie avec un modèle particulier, couteau très tranchant, résistant, utilisé traditionnellement au Népal comme outil agricole, ou arme de guerre. Le magasin l'avait dirigé vers un autre à Bastille où il est allé en milieu d'après-midi pour acheter deux exemplaires de cette arme pour un prix de 675 euros en espèce.

Le dimanche 29 janvier, il avait participé à une visite guidée du musée du Louvre en anglais, il était arrivé et reparti par les sorties situées au niveau de l'arc de Triomphe du Carrousel, le 31 janvier vers 11 heures, il avait acheté trois bombes de peintures et un marqueur dans un magasin spécialisé et en fin de matinée, il s'est rendu dans une agence pour faire un virement de 2000 euros au bénéfice d'un El Sayed El Assad en Pologne.

Le 1<sup>er</sup> février en fin de matinée, il a acheté un sac à dos dans un magasin Adidas, et à 13h30, il a fait un nouveau virement de 3000 euros en faveur du même bénéficiaire que la veille. A l'employé du bureau de change pour justifier ce virement, il aurait évoqué un frère hospitalisé en Pologne. Le 2 février, dans la matinée, il visitait une seconde fois le musée du Louvre en empruntant le même itinéraire que précédemment, le 3 février, le jour des faits, un vendredi, il quittait son hôtel à 9h10, son téléphone activait des bornes vers le musée du Louvre, il publiait en langue arabe et anglaise des messages considérés comme à caractère djihadiste, le dernier émis à 9H34 reprenant un propos tenu par Mohammed AL ADNANI en novembre 2012, porte-parole de l'El « Pas de négociation, pas de concession, pas de faiblesse... une guerre sans pitié »

A 9h45, il pénétrait dans le Carrousel du Louvre, sur la vidéo, il enlevait sa veste de survêtement, et portait un t-shirt noir avec des motifs à tête de mort puis descendait les marches de la galerie marchande échappant aux vidéos, une autre caméra montrait 4 militaires se suivant deux par deux vers le jardin des tuileries, d'autres caméras filmaient des personnes dans le hall d'entrée prises d'un mouvement de panique, et fuyant les lieux, les 4 militaires du premier régiment parachutiste patrouillaient depuis 8h30 à une mission de sécurisation, à 9h50, ils s'apprêtaient à quitter la galerie mais leur attention se dirigeait vers un homme qui descendait le grand escalier du jardin des tuileries,



avec son sac à dos, il tenait une machette dans chaque main et se précipitait vers eux en criant. Le Caporal était entendu dans le cadre de l'information judiciaire et expliquait que quand il allait monter les escaliers, il avait vu un individu qui courrait vers lui avec deux machettes, il lui avait demandé de s'arrêter, l'individu avait poursuivi et à deux mètres de lui avait crié « Allahou Akbar », le militaire a reçu un coup de machette au-dessus de l'oreille gauche, son béret a atténué le coup, le militaire a ouvert le feu une 1ère fois, mais l'agresseur a continué de progresser, il a tiré une deuxième fois, il est tombé, a lâché un des couteaux et s'est relevé puis s'est précipité à nouveau vers le militaire en criant et a fait une troisième fois feu, l'agresseur s'était alors effondré au seul.

Le militaire avait une plaie au cuir chevelu de 4 cm, et a eu 5 points de suture. Il confirmait cette version, précisait que le caporal se trouvait devant lui avec un autre soldat, accompagné d'un sergent. L'auteur des faits descendait les escaliers en marchant, tenant des machettes dans chaque main. Le caporal lui a demandé de s'arrêter et a crié trois fois, l'individu a descendu les dernières marches en courant tenant ses machettes au-dessus de lui et assénant des coups dans le vide, a essayé de mettre des coups de machette mais les militaires ont réussi à les éviter, l'agresseur se précipitait et donnait des coups de pieds, et revenait avec ses machettes, le militaire lui tirait dans le bas ventre, l'homme continuait sa course et le militaire faisait à nouveau usage de son arme, au niveau de l'abdomen avant qu'il ne s'écroule, il indiquait que durant cette scène l'individu avait crié à plusieurs reprises des propos se terminant par « Allahou Akbar », le militaire avait tiré à 6 reprises, convaincu que l'individu voulait s'en prendre aux civils dans la galerie. Les deux autres militaires confirmaient le déroulement de cette scène et indiquaient aussi qu'il voulait s'en prendre aux civils du musée et qu'il avait été surpris par la présence des militaires. Une guide conférencière avait constaté qu'un homme s'était jeté sur le militaire le plus à droite en criant en arabe, le militaire tombait entrainant dans sa chute un autre militaire. (...) Rapidement, il s'était levé, s'était réfugié dans un magasin. Le Président lit la version de l'agent de sécurité du Musée.

Le gardien de la paix indiquait que l'agresseur avait mimé en sa direction un geste d'égorgement alors qu'il gisait au seul. Le gardien de la paix parlant arabe avait remarqué qu'El-Hamahmy était blessé à l'abdomen et perdait du sang. Il l'avait entendu faire des prières. Le gardien de la paix hors service avait pu constater que deux militaires tenaient en joue un homme blessé au sol, chantant en arabe, il l'avait filmé car ça lui rappelait des talibans agonisant quand il était militaire en Afghanistan. El-Hamahmy récitait une sourate, l'ouverture du coran (?), l'agresseur était conduit à Georges Pompidou, il avait plusieurs blessures, (...) il subissait une intervention chirurgicale puis une garde à vue le 4 février et il était mis en examen le 9 février 2017. Il était retrouvé sur le lieu des faits une veste contenant un téléphone iPhone 7, de la peinture, des couteaux machette de 39,5 cm dont l'un présentait des traces de sang, un t-shirt correspondant à un dessin stylisé d'un crâne humain. Il était retrouvé 6 douilles, 4 témoins de chargement et 6 impacts de balles. Les empreintes d'El-Hamahmy étaient identifiées sur la peinture bleue, la veste, le téléphone portable, il y avait du sang sur la scène de crime et les deux machettes. De l'ADN aussi sur une pierre à aiguiser dans sa chambre d'hôtel. L'expertise balistique révélait 6 cartouches tirées. Les machettes étaient présentées au vendeur du magasin d'arme et avaient été récemment affutées. L'expertise toxicologique démontrait une absence de substances stupéfiantes ou médicamenteuses, son passeport révélait deux séjours en Arabie Saoudite en 2012 et 2016, deux séjours en Turquie du 13 au 18 novembre 2015 et en 2016.

L'analyse de ses comptes sociaux faisait apparaître des références et publications religieuses en lien avec un islam rigoriste, les autorités égyptiennes étaient saisies d'une enquête pénale internationale à laquelle elle ne répondait pas dans un courrier reçu par le magistrat instructeur en mai 2017. Sa femme disait qu'il n'était pas radicalisé et qu'il était opposé au terrorisme ; elle indiquait qu'elle n'avait constaté aucun changement dans son comportement avant son départ pour la France, il travaillait et jouait habituellement à la PlayStation. Elle lui avait appris sa grossesse une semaine avant son départ en France ce dont il paraissait heureux.



Les policiers ont sollicité la coopération des autorités judicaires des émirats arabes unis qui n'ont pas répondu, ont exploité les relevés de compte qu'il a fournis pour obtenir un visa. Il percevait un salaire mensuel de 2000 euros par mois. Il avait dépensé au moins 10 800 euros pour son séjour parisien.

Les émirats arabes unis fournissaient pour seule indication une référence au témoignage d'un frère d'El-Hamahmy qui expliquait qu'Abdallah cherchait à adhérer aux organisations terroristes en Syrie, s'était rendu en Turquie mais n'avait pas pu passer en Syrie.

Sur les transferts de fonds en Pologne, pas possible de faire un lien entre ces deux transferts et les évènements survenus au Louvre. Parmi les échanges avec l'interlocuteur polonais, il était question d'une possible mort imminente dans les propos d'El-Hamahmy, l'exploitation de son groupe Facebook révélait plusieurs contacts avec une société spécialisée dans la location de véhicule de type Hummer, il voulait louer une journée ce type de véhicule début février 2017 pour 500 euros la journée. (...) Par ailleurs, il apparaissait avoir envoyé divers messages le 24 janvier 2017 pour solliciter la location de ce même type de voiture auprès de 11 personnes. Il avait refusé une première proposition car le prix était trop élevé. (...)

Les recherches de la DGSI révélaient que son frère avait lui-même séjourné à Paris sur la même période, et qu'il était en formation et faisait partie d'une délégation de la police égyptienne (?) Cette formation s'était terminée le 2 février au soir, alors que la délégation devait poursuivre son séjour aux Pays Bas, le frère a pris l'avion en direction du Caire, pas possible d'objectiver sur cette période une rencontre entre les deux frères.

Le père de Monsieur El-Hamahmy qui est un ancien policier de haut rang en Egypte, s'exprimait dans les médias et faisait part de son incompréhension, il soutenait que la France l'accusait pour cacher ses crimes, et avoir tiré sur lui alors qu'il n'était pas armé, qu'il était en voyage d'affaires et qu'il avait appelé le 2 février au soir, expliquant que son voyage était un succès.

Il n'avait pas d'antécédents judiciaires en Egypte et le 27 aout 2019, le magistrat instructeur recevait une note de renseignement émise par la DGSI figurant dans un autre dossier d'instruction (Artigate-Klein) (...) un message envoyé avant son passage à l'acte par Abdallah El-Hamahmy message contenant une photo avec ses armes, un testament, et un serment d'allégeance à Abou Bakr al Baghdagi, la DGSI obtenait une copie de la photo et de la vidéo d'allégeance remis au juge d'instruction, il apparaissait que El-Hamahmy était sur les quais avec la tour Eiffel derrière et qu'il déclarait répondre à l'appel de l'El tout en prêtant allégeance à Abou Bakr.

Sur les explications pendant l'instruction et la garde à vue, El-Hamahmy disait qu'il était venu en France pour un séjour touristique, qu'il allait visiter le Louvre, la tour Eiffel, les champs, Notre Dame, il indiquait s'agissant de son attaque au Louvre, qu'il s'agissait d'un acte improvisé, qu'il souhaitait dégrader des œuvres d'art dans le musée pour protester contre la politique de la France en Syrie, indiquait avoir acheté deux machettes qui devaient servir de diversion, il indiquait avoir utilisé les machettes que parce que les militaires l'ont braqué avec leurs armes. Il indiquait avoir choisi un jour d'affluence pour une plus grande visibilité, assumait une adhésion aux thèses de l'El et soutenait avoir agi de sa propre initiative.

Devant le Juge d'instruction, il était entendu 3 fois sur le fond, soutenait finalement ne jamais avoir adhéré à l'idéologie de l'El et ne pas avoir eu des contacts avec des membres. Dit ne pas savoir qu'il a publié une citation d'un membre de cette organisation, disait qu'il s'était rendu à 2 reprises en Turquie pour des vacances, qu'il était en France pour faire du tourisme, concédait avoir voulu louer un véhicule Humer, prendre des photos et mettre sur les réseaux sociaux. Niait tous projets d'attentat. Il confirmait avoir demandé expressément une machette de telle marque car connaissait cette arme normalement utilisée pour couper des arbustes, en a pris deux pour être dissuasif et la peinture, dit-il, prouve qu'il ne voulait pas utiliser les machettes, le projet est né concernant la situation en Syrie et il voulait alerter le monde occidental. Il confirmait une première visite, à un moment calme, confirmait une deuxième visite, qui avait pour objet de s'assurer de l'absence de gardes ou de personnes armées, voulait lézarder les toiles avec ses machettes, disait ne pas vouloir mourir sur place en martyr, qu'il avait été



surpris dans le Louvre par la présence de militaire, il s'était précipité vers eux en criant, et frappait avec la machette mais sans intention de tuer, sans le prévoir, voulait écarter les soldats de son chemin, niait son intention de vouloir tuer des civils. S'il ne s'était pas trouvé confronté aux militaires, il n'aurait pas attaqué. Confirmait qu'il avait effacé le contenu de son téléphone avant les faits.

Il déclarait envoyer souvent de l'argent depuis trois ans, pour le loyer d'une femme syrienne réfugiée en Egypte qu'il a connu sur les réseaux en 2013. (...)

Entendu le 24 janvier 2020 sur les derniers éléments d'enquête : la vidéo d'allégeance, vidéo montage car versets faux et la voix arabe classique alors qu'il parle en arabe égyptien. (...)

Reconstitution des faits: il disait avoir visé l'épaule du militaire et non la tête, disait avoir été touché par un premier tir, s'était relevé et s'était tourné face à l'escalier et c'est là qu'il aurait été touché à trois reprises alors qu'il était déjà au sol. Les militaires disaient qu'ils n'avaient pas commencé à monter les marches quand il est arrivé sur eux, l'agresseur était manifestement étonné de les voir. Le militaire disait que voyant El-Hamahmy continuait à avancer, le groupe reculait et c'est là qu'il frappait l'un d'entre eux à la tête. El-Hamahmy tentait de porter des coups à un autre et en reculant rechutait mais le repoussait en donnant des coups de pied puis se relevait et tirait ... il confirmait qu'El-Hamahmy lui faisait face et non dans le dos.

L'expert qui a assisté à la reconstitution indiquait que la position indiquait par El-Hamahmy était incompatible avec ses impacts alors que la version du caporal était plus en adéquation avec les données techniques. L'expert relevait ensuite que les balles étaient entrées sur la face du T-shirt (...) El-Hamahmy a des séquelles (...)

Le juge d'instruction a décidé qu'il ressortait de ces éléments suffisamment de charges pour renvoyer El-Hamahmy devant la Cour d'assises de Paris pour répondre de deux crimes :

D'avoir à Paris le 3 février 2017 tenté de donner volontairement la mort à 4 militaires personnes dépositaires de l'autorité publique en relation avec une entreprise terroriste, manifestait par un commencement d'exécution : coups de machettes dans les zones vitales, criait « Allahu Akbar », n'a manqué que par l'action défensive des militaires, le tout fait avec préméditation sur personnes dépositaires de l'autorité publique.

D'avoir à Paris, aux Emirats, en Turquie et en Egypte participé à un groupement formé en vue de la préparation d'un ou plusieurs crimes, acquis aux thèses de l'El, et fait une prestation d'allégeance et une photo des armes qu'il allait utiliser.

Deux crimes pour lesquels il encourt la réclusion criminelle à perpétuité et pour le second une peine de trente années de réclusion criminelle.

Le Président demande à l'accusé quel sera son positionnement au cours du procès sur les crimes qui lui sont imputés :

L'accusé répond : « Je n'ai rien à dire Monsieur le Président à l'heure actuelle. »

Sur sa situation personnelle : savoir ce qu'il est car la Cour doit juger aussi sur sa personnalité.

I. Eléments de personnalité d'Abdallah El-Hamahmy.



Au moment des faits, il vivait aux Emirats depuis 2011 avec son épouse et leur enfant né le 9 juin 2016, un garçon. Son épouse était enceinte de son 2<sup>ème</sup> enfant né en 2017 mais décédé à la naissance.

Sur sa situation conjugale : il a connu sa femme en Egypte ; il travaillait déjà à Dubaï et était parti pour les vacances en Egypte, lui a plu, connaissait bien sa famille et se sont mariés en juin 2014.

Ils habitaient la même ville et le même quartier, connaissaient leurs familles. Elle vivait avec lui aux Emirats Arabes Unis, elle y est arrivée dès qu'ils se sont mariés a eu l'autorisation des autorités émiraties de venir. Elle ne travaillait pas. C'était une femme au foyer.

Sur leur cadre de vie : ils vivaient dans un appartement dans un immeuble, avait une vie très banale, allait au travail le matin, jouait au foot deux fois par semaine, avait un chat, jouait à la PlayStation, sortait, avait des activités, vie banale.

Sur son travail avant son arrivée en France: il travaillait dans une société de préservation de l'environnement et d'analyse de l'eau. Une société qui s'occupait spécialement de faire des analyses, elle vendait des produits qui servaient à enlever les pollutions des mers, le pétrole par exemple ou l'huile.

Sur ses fonctions au sein de la société, il était commercial, il vendait ce genre de produits. Sur les déplacements professionnels, il est allé une fois à Bahreïn, mais la plupart du temps tout était aux émirats.

Sur ses ressources : 2000 euros, c'est 2000 euros fixe mais ça pouvait aller jusqu'à 3 à 4000 euros selon les ventes effectuées.

Sur leurs autres revenus : il avait pris un crédit d'environ 19 mille euros avant de venir en France, il avait pris un crédit deux mois avant la France donc ce n'était pas pour son séjour. Il pensait plutôt en revenant de France acheter une maison en Egypte.

Sur les autres membres de sa famille : avait son frère qui vivait aux Emirats aussi et sa femme et ses enfants, il travaillait au ministère de la santé à Dubaï. Il est venu aux Emirats bien avant lui, en 2003 (le frère). (...)

Pas de famille de son épouse aux Emirats, que en Egypte et avant en Arabie Saoudite.

Son beau-père était un enseignant du coran, un récitateur, il apprend à réciter le coran. Lui vivait en Arabie Saoudite.

Sur son parcours de vie : il est né en Egypte.

Sur son milieu familial : il est issu d'une famille de militaires, son père était dans la police comme ses deux frères aussi. Enfance banale, pas de problème particulier. Ne sait pas quoi dire de plus. C'était une vie très simple, très normale.

Sur son père policier : Policier jusqu'à la retraite et à la retraite, il est devenu avocat, comme il était haut placé dans la police, avait un diplôme en droit, donc jusqu'à la fin de ses jours était avocat. Haut placé dans la police veut dire : il était directeur de cabinet du ministère de l'intérieur.

Sur sa mère : elle était femme au foyer.

Nombre de frères et sœurs : 3 frères. Fratrie de 4 garçons et lui est le plus jeune.

Situation de son frère ainé, Mohamed : juge, a suivi le même itinéraire que le père, haut placé dans la police, il est resté en Egypte. C'est celui qui était à Paris au même moment que lui au moment de l'attaque, ils ont 10 ans d'écart environ. Il a deux enfants.

Après Mohamed, il y a celui qui vivait à Dubaï, qui travaille au Ministère de la Santé, il a deux enfants. Et l'avant dernier qui est aussi dans la Police et qui vit en Egypte, marié et a deux enfants aussi. Travaille au ministère de l'intérieur comme son père. Ne sait pas son rang exactement mais sait qu'il est haut placé dans la police.



Sur ses relations avec ses frères : il était le plus jeune, donc ils s'entendaient très bien, relation très simple et très normale. (...)

Son épouse est repartie en Egypte après son arrestation en France. Elle est rentrée parce qu'elle n'avait plus personne aux Emirats, elle s'est retrouvée seule.

Sur ses conditions de vie en Egypte, il faisait du foot avec ses amis, allait à la chasse aux oiseaux avec son père, c'est les choses qui l'ont le plus marqué dans son enfance.

Sur les éléments extérieurs, la politique égyptienne, quelque chose l'a-t-il marqué? Non, pas spécialement, dit-il, mais quand il y a eu la révolution, il avait quitté l'Egypte. Il avait juste quitté le pays car l'économie du pays n'était pas bonne, et il avait des opportunités de travail ailleurs. Rien d'autre de spéciale.

Sa ville est à 120 km à côté du Caire, au bord et nord du Nil.

Sur la pratique religieuse de sa famille :

Il répond que chaque musulman se doit de pratiquer, donc oui ils sont pratiquants, ils font la prière mais ne sont pas radicalisés, sont des musulmans pratiquants.

Dans sa famille, ils ne mangent pas de porc, ne boivent pas d'alcool, font les 5 prières par jour, tout ce que les musulmans européens ne font pas, « ce n'est rien d'extraordinaire » pour lui, « c'est ce que tous les musulmans devraient pratiquer. » dit-il.

Sur ses études : il a étudié à l'université 4 ans et après a eu une formation pour devenir avocat. Pendant 2 ans, il a fait une formation pour devenir avocat et après a eu cette opportunité de travail et est allé à Dubaï.

(...)

Sur son travail, c'est un très bon vendeur dit-il, donc quand cette opportunité s'est présentée, le salaire était meilleur donc a sauté sur l'occasion. Avant son épouse, il a été fiancé quand il était à l'université, il était fiancé à une jeune femme, mais ne se sont pas entendus. A Dubaï, il n'a connu personne, à part des collègues de travail où il côtoyait des femmes.

Il rentrait tous les ans en Egypte, avant d'épouser sa femme et après aussi.

A la question : « Sont-ils allés ailleurs ? » Il répond pour leur lune de miel à Alexandrie. Ont fait un pèlerinage en Arabie Saoudite, le seul pays où ils sont allés ensemble. (...)

Sur ces loisirs : il aime beaucoup lire et aller sur internet. Avant, il aimait sortir se balader. Il dit qu'il lit beaucoup.

Sur sa santé : aucun problème. Ne consomme ni alcool, ni tabac.

# • Questions de la Cour

Sur le projet d'acheter une maison en Egypte ? Il dit qu'il n'avait pas le projet de revenir tout de suite mais que quoiqu'il arrive il allait y retourner.

### • Questions des Parties civiles



Sur son domicile aux Emirats : il vivait à Cherka (?) mais c'est tellement petit que les villes sont très proches les unes des autres mais son travail était à Dubaï mais n'a pas de différence entre les deux, c'est pareil.

# Questions de l'avocat général

Sa mère est la chose la plus chère qu'il a dans ce monde. Mais par pudeur, il a du mal à parler de choses aussi personnelles mais sinon sa mère elle est au-dessus de tout et tout le monde, toute sa famille mais surtout sa mère.

Il avait déclaré qu'elle était douce.

Quand il était enfant, était-il bon élève à l'école demande l'avocat général. « Non », il était moyen dit-il.

« Est-ce lui qui a choisi de faire des études de droit ? » « Non », c'est son père.

« Il aurait voulu faire quoi ? » Il répond qu'il voulait rentrer dans une université pour apprendre les langues car il est très attiré par les langues étrangères mais a fait une université de droit.

A-t-il exprimé ce souhait à ses parents demande l'avocat général, il répond que oui mais c'est une faculté très réputée et que seulement les meilleurs élèves pouvaient y aller et il n'avait pas les notes. Sur la divergence d'envisager l'avenir, était-il source de tension dans sa famille ? Il répond que non, ils avaient des divergences mais il n'y avait pas de tensions entre eux, des divergences d'opinion oui, mais de toute façon la faculté, il ne pouvait pas y accéder.

Le fait d'aller à Dubaï l'a encouragé car avoir un membre de sa famille là-bas était encourageant et rassurant et la situation politique et économique en Egypte était très difficile donc belle occasion pour lui. (...)

Il a quitté l'Egypte quand l'ancien président Moubarak avait quitté le pouvoir depuis une semaine ou deux. L'avocat général demande si il y a un lien entre les deux. Il répond que non, c'était une occasion qui s'est présentée à lui tout simplement.

Quelle occasion demande l'avocat général, il répond « une occasion de travail », il a eu une proposition d'emploi dans une entreprise qui cherchait quelqu'un qui avait fait des études de droit, jeune et égyptien, sa candidature a été retenue, il a reçu un visa et un billet et y est allé ;

Il a dit devant le juge d'instruction que c'est son frère qui lui avait dit qu'il cherchait quelqu'un de son profil. Il confirme que c'est son frère qui a suggéré son nom.

Il est resté deux ans dans cette société environ. Il l'a quitté car a eu une meilleure occasion, car le salaire était meilleur, il y avait des horaires de présence moins contraignants, plus de liberté dans la deuxième société. Il se sentait plus à l'aise et plus productif dans la deuxième société.

Il avait dit qu'il aimait parler et être commercial, c'était dans sa nature : il dit qu'il est un bon vendeur, il est vendeur dans l'âme dit-il. « Pèse tes mots si tu les prononces, ne sois pas un grand bavard inutile dans chaque endroit » Il dit qu'il préfère parler peu mais bien.

Cette société avait-elle une habilitation de sécurité demande l'avocat général ? Il répond qu'il ne voit pas le lien entre la sécurité et l'environnement.

Les domaines sur lesquels il travaillait étaient-ils liés à l'état ou la sécurité redemande l'avocat général ? Il répond que non, qu'ils n'y avaient pas de domaines sensibles dans l'entreprise dans laquelle il travaillait, il travaillait dans une société environnementale.



Sur ses liens avec la France ? La société, s'il y avait des pollutions maritimes dans l'océan, elle consistait à équiper l'Etat français en dépollution des eaux.

(...)

Dans le cadre de son activité professionnelle, le seul voyage à l'étranger qu'il ait fait, était à Bahreïn et ça a duré un peu plus de 12 heures.

Son père a dit qu'il était quelqu'un qui effectuait toutes les missions à l'étranger pour son entreprise, il répond qu'il a dit à son père qu'il allait en France pour son travail. Lui ne sait pas ce qu'a dit son père sur ses voyages. Son père a pu supposer et penser qu'il voyageait souvent. (...)

Il dit qu'il a voulu préserver ses parents de certaines choses dont il ne parlera pas maintenant mais plus tard.

L'avocat général demande si dans sa vie de famille, il peut parler des idées politiques de son père ? (...) Il dit qu'il était contre l'injustice, qu'il ne pouvait pas être du côté des gens qui faisaient subir des injustices à d'autres personnes, tous ceux qui étaient dans le gouvernement, « on savait qu'ils étaient corrompus » et lui, il dit que ça le révoltait, il était contre ces gens-là.

Il y a eu beaucoup de discussions à ce sujet dans sa famille, la dernière fois c'était en 2013, il y avait des manifestations à ce moment-là en Egypte. Il y avait des manifestations vers le Caire, dans un quartier; et le gouvernement a stoppé ces manifestations, le gouvernement leur a tiré dessus et c'est là que ça a été son plus gros point de désaccord avec son père qui disait qu'il fallait stopper les manifestants et lui ne trouvait pas, « c'est ce genre de chose dont on parlait sur la politique en Egypte », dit-il.

L'avocat général : « Pourquoi acheter une maison là-bas alors que vous en êtes en profond désaccord avec la politique ? » Il répond que peu importe la situation, il dit que c'est son pays, « on ne peut pas renier ni sa famille ni son pays. »

L'avocat général : « En parlant de ce projet d'achat, vous pouvez dire à quelle date vous avez eu le crédit pour faire cet achat ? » Il répond à peu près deux mois avant qu'il arrive en France.

L'avocat général : « Pourtant, il n'y a rien sur vos comptes bancaires », il répond qu'il a plusieurs comptes.

(...)

Fin de l'audition.

Suspension

II. Audition d'un enquêteur.

(...)

« Est-ce que les gardiens du Louvre sont armés ? » L'enquêteur répond que non, qu'ils ne sont pas formés au combat non plus.

Sur l'affluence et le nombre de témoins de la scène,

(...) « Sur une journée normale, le chiffre de 30 mille visiteurs est atteint sans difficulté.

D'autres personnes ont pris la fuite quand il y a eu les coups de feu. Nous, on a tenté de trouver certaines d'entre elles mais ce n'est pas évident de retrouver les visiteurs français dans ce contexte et



encore plus les touristes étrangers, ce qui explique aussi le faible nombre d'auditions dans la procédure. La plupart ont pris la fuite. »

(...) « Est-ce que vous avez été surpris par l'absence de vidéos ? »

Il répond que les caméras du carrousel sont numériques, le fait que l'attaque ne soit pas filmée, c'est désolant maintenant ce n'est pas surprenant. Malheureusement, ils ont l'habitude de ça quand ils font des enguêtes.

(...)

« Le fait qu'on n'ait pas recensé toutes les caméras ne correspond pas à un bug de fonctionnement » dit l'enquêteur. Il n'est pas surpris que les caméras n'aient pas donné plus.

Sur l'exploitation de la caméra 8 et 7, à 9h55, l'avocat demande des précisions auxquelles l'enquêteur ne sait pas répondre.

Le président lit les procès-verbaux sur les descriptifs apparaissant sur les caméras.

La défense : A 9h55, il va jusqu'en haut des escaliers, en déduit qu'il était bien rentré et qu'il (?) était proche de El-Hamahmy.

« Avez-vous recherché des traces d'impact des balles du famas ? » Il répond qu'il y en a dans les parois qui sont à proximité, des résidus d'ogives.

Diffusion des plans du carrousel sur l'endroit où se situait El-Hamahmy selon les militaires qui justifierait un effet de surprise de la part d'El-Hamahmy de se retrouver face aux militaires.

L'enquêteur évoque un collègue courageux qui est allé chercher les secours lorsqu'il a entendu les coups de feu au sous-sol, que c'est grâce à lui qu'il est venu témoigner aujourd'hui, qui plus est, à visage découvert.

Sur le frère d'El-Hamahmy, ils n'ont pas identifié de contacts entre les deux frères malgré les efforts d'investigations.

(...)

Sur la revendication de l'attentat, il n'y en a pas eu à sa connaissance durant la phase où il a été chef de groupe en tout cas.

Autre avocat : Sur les visites guidées sur l'affluence en février et en avril.

Sur l'affluence et la jeune conférencière, « dans quelle direction elle va quand elle voit le danger ? » Elle zigzag entre les boutiques et constate qu'elles sont fermées, donc n'ont pas encore ouvert.

Sur son ancien collègue à qui il a rendu hommage, il demande quelle est la description des coups feu qu'il a faite ? Ce ne sont pas des rafales dit l'avocat ( ?)

Sur l'état El-Hamahmy quand il est entendu par les services, il s'est plaint de douleurs. L'enquêteur dit qu'un médecin avait été appelé.

Sur la sincérité d'El-Hamahmy ? Un patient qui sort d'un choc septique etc il répond que ce n'est pas une question qu'il faut poser à un enquêteur mais à un médecin, ne voit pas l'intérêt de répondre car on pourrait dire tout et son contraire.



Eux, les enquêteurs, la question à laquelle ils répondent c'est : « Est-ce que son état était compatible avec une garde à vue, oui ou non. »

# Intervention de la Partie Civile : sur l'armurerie

Le Président dit qu'il y aura un expert en balistique qui viendra demain matin.

### Parole à l'accusé :

« Quand j'étais à l'hôpital, je prenais une grande dose de morphine et j'avais beaucoup de mal à parler à ce moment-là et je leur ai demandé si j'étais obligé de leur parler car je n'avais pas la force et je pensais qu'il y aurait une présence d'un avocat quand j'étais dans cet état et vous vous savez profiter de la situation de santé précaire pour que l'investigation se déroule comme vous vous en aviez envie sans la présence d'un avocat et ça ce n'est pas professionnel. » dit-il.

### III. Audition du dernier témoin 1310 SI

### Prête serment.

Commissaire de police affectée à la DGSI, sous-direction des affaires judiciaires spécialisée dans le contre-terrorisme.

Depuis 2013, ont ouvert 800 dossiers.

Sa présentation a pour but d'expliquer ce que la DGSI a traité dans ce dossier. Dans un second temps de planter l'action d'El-Hamahmy, il a un profil atypique, inconnu des services, des partenaires, l'enquête n'a révélé aucun lien, ne s'inscrit ni dans la menace française ni projeté depuis la zone donc inspiré par l'El et guidé par ses préceptes.

### 3 points:

Le travail de la DGSI selon ses comptes sur ses réseaux Sur la coopération internationale Situation de l'El à cette époque

Sur ses comptes de réseaux sociaux : ont révélé son adhésion radicale d'inspiration salafiste.

Un compte You tube qui a révélé trois vidéos dont une d'un théologien connu pour ses prêches extrémistes et ses positions rigoristes.

Puis son compte Facebook a été étudié: la présentation du profil qui a été rédigé par lui, cette présentation, c'est un long texte à consonances djihadistes, qui fait référence au combat contre les ennemis de l'islam. « Mes amis sont les amis d'Allah, les croyants... »

Il a un engagement religieux extrême.

Sur ses comptes abonnés sur Facebook : il y en a 132 parmi lesquels certains affichaient des photos avec une longue barbe etc qui traduisent des intérêts de l'islam traditionnelle à tendance rigoriste. Puis vidéo mise en ligne par l'auteur avec plusieurs personnes qui glorifient le prophète.

Sur son compte privé Facebook : il a un contact dès le 17 novembre 2016 avec un individu (...) Jusqu'au 27 janvier 2017. Le 24 janvier 2017, il s'est adressé à 10 autres comptes pour chercher un véhicule.

Sur le compte twitter, El-Hamahmy annonce ses intentions, « pas de négociation, pas de faiblesse... une guerre sans victimes » phrase prononcée par Abou al Adnani (?) (...)

Puis sur son compte instagram : il fait référence à la religion, on le voit prendre la pause en Turquie, à Dubaï, en Égypte et en France. On voit l'auteur sur les photos prises en selfie avec la tour Eiffel en arrière plan.

(...)



L'enquêteur dit qu'ils n'ont pas eu de réponses de la part des autorités égyptiennes dans ce dossier. S'agissant des Emirats arabes unies : ont eu une réponse partielle, qu'El-Hamahmy était inconnu des services émiriens, ils ont fourni l'adresse de l'auteur et ont répondu qu'il travaillait pour telle boite et qu'il était marié.

(...)

Les autorités émiriennes ont confirmé les deux voyages en Turquie en 2015 et 2016. Ont pu faire des liens avec lui et la Turquie. (...). Le passeport affichait deux visas pour la Turquie et une sortie le 25 mai 2016 (...)

# Mardi 22 juin 2021 – Jour 2 :

Reprise de l'audience à 9H36.

**<u>Président (P)</u>**: « M., vous pouvez venir s'il vous plait ? »

Expert 1

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Bonjour, veuillez décliner votre nom, prénom, âge, profession, et domicile s'il vous plait. »

**<u>E</u>** : « Je suis âgé de 55 ans, je suis fonctionnaire de police. »

<u>P</u> : « Mme l'huissier, vous pouvez rapprocher le micro de l'expert. On a un interprète qui traduit. »

P: « On vous écoute. »

E: « Le premier rapport c'est l'examen d'une arme. Concernant l'arme, c'est le Famas, il s'agit d'un fusil d'assaut, de modèle félin. Cette arme est classifiée en catégorie A. Cette arme était visiblement dédiée à un militaire, le modèle félin est une amélioration du Famas. Le viseur de précision est EOTech et effectivement comme c'est une arme automatique, on a un sélecteur de tirs avec plusieurs modes de tir. On peut être en rafale limitée. La doctrine française est de toujours utiliser l'arme en mode semi-automatique. Si on est en mode automatique c'est qu'on est dans une situation dégradée. On vide le chargeur en moins de 3 sec quand on est en mode automatique. Elle est assez compacte, elle mesure 76 cm de long, ce qui est très réduit pour ce type d'armes. L'arme est faite pour un tireur droitier. Voilà pour l'arme. Dans le cadre de ce qui s'est passé, les tirs étaient délibérés. En l'occurrence, on avait 6 étuis tirés par cette arme-là. Sur les constatations. On a des scellés Louvre balle 1, balle 2, etc. Ce sont des éléments de tirs, ils ont été trouvés sur divers lieux. Il y a une seule balle HEGP balle 0001. Les autres on ne peut pas fournir plus d'informations. On est donc sur 6 tirs, pas plus. Le calibre 5.56 est un calibre de guerre, il a une certaine dangerosité. Ici en l'espèce ce sont des cartouches traçantes, c'est-à-dire qu'elles laissent une couleur rouge. La cartouche est différente de la cartouche standard, là elle est plus longue.

Dans cette seconde partie, on a demandé qu'il y ait une reconstitution des faits. En matière balistique c'était pour savoir si les déclarations faites peuvent être confirmées ou infirmées. On a assisté à cette reconstitution; Pour faire simple il y a 2 versions, celle du mis en cause et celle du caporal D.S. qui a

<sup>\*</sup> L'expert jure le serment des experts. \*



engagé le tir. Au regard de ces 2 versions, on a demandé l'examen de certains éléments.

<u>1ère version du mis en cause</u>: le mis en cause dit que quand il descend, il descend avec des couteaux. En bas des escaliers se trouvent des militaires dont M. D.S.. Les armes ont un témoin d'obturateur de champ, elles sont inertes. Les militaires ont enlevé ce témoin et mis en fonction leurs armes. Le mis en cause donne un coup au niveau du béret, M. D.S. essaye d'attirer l'attention du mis en cause qui va vers lui. Le mis en cause dit qu'il reçoit un premier tir, et se retourne, puis est atteint d'une série d'autres tirs, puis il tourne le dos au tireur. Au bout de ces 6 tirs, il est neutralisé puis médicalisé.

La seconde version, du caporal D.S.: il dit qu'il repousse M. EL-HAMAHMY avec un mouvement de jambe, il tire une fois dans le buste, l'endroit le plus touchable et l'atteint une fois, ça ne suffit pas, le mis en cause avance encore, il tire entre 3 et 5 fois, (les faits nous disent 5 tirs), et le mis en cause est ainsi neutralisé.

On a donc deux versions qui s'affrontent sur le tir de face et le tir de dos. On a demandé l'examen des vêtements du mis en cause. Effectivement, si vous examinez les vêtements et le premier support touché, on a la séquence suivante : on a que des orifices d'entrée (et pas de sortie) si bien que la version du caporal D.S. parait plus probable. On a donc visiblement un mode de tir semi-automatique ce qui correspond au drill et à la doctrine des militaires. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Mme la greffière, est-ce que vous pouvez montrer la photo du FAMAS ? C'est cette arme qui a été utilisée, et vous nous dites qu'il y a 6 tirs qui ont été faits, c'est ça ? »

E: « Oui c'est ça. »

P: « Donc on retrouve 6 douilles mais pas 6 projectiles en entier, c'est ça ?»

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui 6 douilles, 6 projectiles mais que 1 en entier. »

**P**: « Est-ce qu'on retrouve sur place des traces d'impact ? »

E: « On a retrouvé sur place 2 orifices et un ricochet (car on n'est pas sur un sol meuble, mais rigide)».

P: « Ce calibre de balle, ça peut traverser un corps humain et se ficher dans un mur ?»

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « En règle générale, on a fort peu de chances que si une balle 5.56 arrive dans un corps humain, elle fasse d'énormes dégâts, elle est plus faite pour blesser que pour tuer. Si elle touche un os, elle va se briser en plusieurs éclats »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous avez assisté aux reconstitutions, il y a une différence entre les versions s'agissant des distances. Une version dit un peu plus d'un mètre, l'autre version indique un peu plus de 2m. On a l'impression qu'ils sont à plus grande distance ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « J'entends bien mais visiblement il y a pu avoir des interactions avec les services de secours, les atteintes balistiques sont les seuls éléments à prendre en compte, ce sont les orifices et les ricochets, car par définition ils ne peuvent pas être changés, bougés etc ».

**P**: « Voici une autre photo. »

E: « Vous avez un petit rectangle bleu, c'est à cet endroit-là qu'ils ont trouvé 2 orifices de balles et 1



ricochet, dans un parement métallique. Un ricochet, c'est-à-dire qu'elle ne pénètre pas, elle rebondit sur la surface. »

P: « Ça implique l'idée que M. D.S. a tiré en direction des escaliers ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Vous avez des choses assez rapprochées, ce qui correspond bien à la version de M. D.S. avec des tirs rapprochés. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « On voit la page suivante, les orifices et le ricochet, on voit que c'est assez rapproché, vous savez quelle distance ?»

E: « Environ 8 cm. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « S'agissant des vêtements, on voit un tee-shirt noir avec une tête de mort dessus, et on voit 2 points jaunes. »

**<u>E</u>**: « On voit 4 orifices, on voit quasiment 3 orifices au même endroit qui sont groupés. »

P: « Donc là c'est nécessairement 3 balles?»

E: « Oui tout à fait. »

**P**: « Et vous avez déduit 2 séquences de tir ? »

**<u>E</u>** : « Oui c'est une possibilité, et ça me semble l'hypothèse la plus probable. »

P: « Donc il a pu être atteint par 5 balles différentes, 1 balle dans le bras et 4 dans le buste ? »

 $\mathbf{\underline{E}}$ : « On a deux orifices de sortie. »

P: « Comment expliquer ces différences entre orifices d'entrée et orifices de sortie? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Dans ce cadre-là il y a une balle qui est restée dans le corps et ensuite je n'ai pas plus de solution à vous proposer que cela. »

**P** : « Le tee-shirt avait été découpé par les secours ?»

**<u>E</u>** : « Non, aucune découpe sur le panneau avant et arrière du tee-shirt. »

P: « Moi j'avais compris qu'il était en partie découpé, non ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Normalement on le marque sur l'examen des vêtements, quand il y a des découpes, on le marque car ça peut perturber l'examen. »

P : « C'est assez incompréhensible avec ces orifices qui ne correspondent pas entre entrée et sortie. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « En effet quand il y a une lettre différente, c'est qu'on ne peut pas faire coïncider une entrée avec une sortie ».



**P**: « Il y a aucun doute sur le caractère d'entrée ou de sortie des orifices ?»

E: « Non en effet. »

**P** : « Comment savoir si un orifice est d'entrée ou de sortie ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Plusieurs choses : il y a les fibres qu'on observe avec des énormes loupes pour voir comment sont déchirées les fibres, si elles le sont vers l'intérieur ou vers l'extérieur. »

 $\underline{\mathbf{P}}$  : « Vous avez conclu que les conclusions du caporal D.S. étaient concordantes avec vos constatations. "

E: « Oui en effet. »

P: « L'arme a été utilisée de manière semi-automatique : on peut le dire ou pas ? »

<u>E</u>: « Il y a eu une première séquence de tir avec un tir isolé. Si l'arme est en mode rafale, on va tirer possiblement 3 coups. J'aurais tendance à dire que je pense que pour la 1<sup>ère</sup> séquence de tir on est en semi-automatique, et c'est selon moi très dur pour moi de changer de mode de tir en cours, et la doctrine d'emploi c'est semi-automatique. Toutes les armées sont formées en mode semi-automatique. Passer en mode automatique ça change aussi le recul. Tout ça m'amène à penser qu'il était en mode semi-automatique et qu'il est resté en mode semi-automatique. Les balles partent à 800m/sec, dont c'est quasi instantané. En mode semi-automatique se vide en 5 à 6 secondes. Un chargeur de 30 cartouches. Mécaniquement parlant on peut le vider très rapidement même en mode semi-automatique (après ça dépend de si l'on vise ou non etc).

<u>PC</u>: « Autre précision, quand vous parlez de la trace d'essuyage qu'on trouve dans l'orifice d'entrée, est ce que la première balle purge tous les résidus qu'on trouve dans le canon ou est-ce que l'on peut les retrouver ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Les traces d'essuyage on est sur des distances inférieurs à 60cM. Normalement une trace d'essuyage ne donne pas de distance de tir. »

<u>MP</u>: « Merci pour ces précisions très claires et pour vos conclusions, j'ai une question sémantique, il a pu être abordé la question des tirs rapprochés et les tirs à bout portant et à bout touchant »  $\underline{\mathbf{E}}$ : « Le tir à bout portant, on met une certaine distance. Comme son nom l'indique, à bout touchant, on touche la victime avec le canon. »

MP: « Est ce que vous connaissez le régime de vente des armes kalachnikovs? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Une kalachnikov est un fusil d'assaut dont le but est de tirer en automatique. Seules la police et l'armée peuvent avoir ces armes. Un tireur sportif ne peut pas tirer avec une arme automatique ».

<u>AD</u>: « Est ce que vous pouvez rappeler l'énergie cinétique, si je compare avec une munition de 22 long rifle ? »

E: « Entre la 22 long rifle et la munition de guerre, le 5.56 a une portée de combat de 300m. »

AD: « Vous parlez de balles blindées et de balles chemisées? »

<u>E</u>: « Il y a un noyau à l'intérieur de la balle et à l'intérieur le chemisage avec une partie métallique. Si la chemise n'est pas complète, elle est chemisée, si la chemise recouvre tout le noyau c'est une balle



blindée. »

AD: « Vous pouvez nous parler du lieu d'atteinte des balles? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « En matière de police, l'abdomen est l'endroit le plus atteignable. C'est cette zone là qu'on cherche à atteindre car c'est la plus facile. »

AD: « Vous dites que vous n'êtes pas capable d'établir une chronologie des balles. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « En effet on peut simplement établir des séquences. La séquence telle que décrite par mes notes s'articule avec 2 temps. »

<u>AD</u>: « Semi-automatique, ça signifie quoi ? Le tireur appuie sur la détente et 2 balles partent ? » <u>E</u>: « Quand vous tirez en automatique, les tirs continuent tant que vous avez votre doigt appuyé sur la détente. En mode semi-automatique, vous devez appuyer, relâcher, c'est vous qui devez moduler la fréquence. »

AD: « En mode semi-automatique, on a une balle à la fois? »

**E**: « Oui. »

AD: « Qu'est-ce que ça signifie le double tap? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Il faudrait demander aux pros, le double tap c'est qu'on arrive à doubler le tir, on a très peu d'espace entre les tirs. C'est presque continu. »

<u>AD</u>: « Dernière question M. l'expert, sur la plateforme métallique, on trouve 2 orifices et 1 ricochet, comment expliquer qu'une balle ait ricoché et pas les autres ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Le fait d'avoir traversé un corps humain avant. Le ricochet, c'est quand une balle n'est pas dans sa trajectoire et vitesse normale. Le 5.56 normalement a tendance à être déstabilisé, mais là on est sur une munition traçante un peu différente. »

 $\underline{\mathbf{AD}}$ : « Derrière la structure métallique, les policiers ont relevé 2 impacts de balle dans le mur de pierre, est ce que ça, ça n'aurait pas pu être de nature à vous aider à déterminer les trajectoires ? »  $\underline{\mathbf{E}}$ : « On aurait pu examiner le parement. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il n'y a pas eu d'expertises médicales de M. EL-HAMAHMY, il y a eu un examen médical ordonné par le magistrat instructeur qui dit qu'il a présenté un trauma : un pneumothorax complet droit, une perforation du caecum (organe digestif), ensuite une fracture comminutive de l'os iliaque droit avec un hématome du psoas et enfin section du nerf sciatique droit. Ça appelle des remarques de votre part ? »  $\underline{\mathbf{E}}$  : « Je ne suis pas légiste. »

P: « Est ce que vous avez une réaction M. EL-HAMAHMY? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non. »

P: « Merci M. l'expert. »



### Expert 2

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Bonjour Dr., veuillez décliner votre nom, prénom, âge, profession, et domicile s'il vous plait. »  $\underline{\mathbf{E}}$ : \*Inaudible\*

<u>E</u>: « J'ai examiné M. Abdallah EL-HAMAHMY à 3 reprises, à l'hôpital de Fresnes avec un court examen en anglais, je l'ai vu le 7 juillet 2017, et l'ai revu le 5 décembre 2017 pour un court entretien en anglais. Il s'est avéré courtois dans le contact et superficiel dans ses réponses. La biographie qu'il m'a fournie est essentiellement descriptive, lisse, conformiste et avec une absence d'indication d'un conflit, d'un moment difficile et d'une difficulté quelconque. Lors de ma deuxième visite, ses réponses étaient toujours superficielles. L'image paternelle est très forte (général dans la police).

Il expliquait qu'il évitait de se rendre trop en Égypte.

Il donnait une impression de contentement, j'avais l'impression qu'il était paradoxalement trop à l'aise. Ce n'était pas une attitude de défiance, c'est apparu de plus en plus nettement, il était pose dans une position d'attente, il lisait beaucoup, il ne se plaignait de rien et disait seulement que sa famille lui manquait.

Il se présentait comme solidement ancré dans une attache religieuse, il prenait grand soin à gommer toute appartenance à une idéologie radicale.

L'analyse psychiatrique n'a rien donné.

Une hypothèse c'est qu'il aurait pu traverser un épisode psychotique, il n'a aucun signe de psychose. Ce qui est a priori sûr c'est qu'il a vécu un épisode dépressif, mais un épisode psychotique, je ne peux pas l'assurer mais ça n'est pas une hypothèse qui m'a convaincue.

Ce que je peux affirmer c'est qu'il a un caractère secret.

Il disait avoir été triste pendant 1 année tout en le masquant. La communication est constamment maintenue avec lui, aucun problème dans l'échange, en anglais ou avec un interprète.

Son émotivité ne s'est exprimée qu'à 2 occasions, quand il a parlé de la naissance de son fils, et quand il a parlé de la mort des enfants du Yémen, c'est la seule légitimation de son acte contestataire. Quand il a parlé de sa famille, pas d'émotion intense, peut être sauf quand il a parlé de son père et de la honte de son incarcération vis-à-vis de son père.

Quand j'ai essayé d'en savoir plus sur ses relations conjugales, affectives, je suis resté bredouille. Estce qu'il s'agit d'une volonté de ne pas évoquer ces sujets, d'une conviction religieuse qui l'interdirait etc, je ne sais pas, mais en tout cas il n'a rien évoqué.

Sa sexualité, là aussi je n'en sais rien.

Derrière un bon contact, des réponses très banales et impersonnelles.

Pour lui c'est un acte iconoclaste, symbolique. Il voulait marquer les esprits. C'est un acte très spectaculaire, associé aux violences des enfants aux Yémen. Il en parle très calmement, sans exaltation. On peut imaginer qu'il avait au moment des faits un ressentiment qui rendait insupportable cette injustice. S'il y a eu un bouleversement émotionnel, il en a gommé après coups toute trace.

J'aime pas trop parler d'énigme, les experts sont soumis à une certaine prudence, on ne peut pas extrapoler.

Il y a un contraste entre ce qu'il a fait et ce qu'il donne à voir, dans ce sens-là c'est une énigme. Pourquoi un homme qui se décrit comme heureux, pourquoi aurait-il mis en péril sa vie pour commettre un acte

<sup>\*</sup> L'expert jure le serment des experts. \*



à ce point en rupture avec sa réussite et l'image de l'homme mesuré qu'il aime préserver ? Il y a quelque chose qui n'est pas crédible humainement. La volonté de commettre un tel acte n'est pas compatible avec la sérénité existentielle qu'il met en avant. Tout ce qu'il peut dire c'est qu'il était bouleversé. Dans l'après coup il voulait gommer, c'est comme s'il était soulagé de récupérer ses repères habituels. Est-ce qu'il s'agit d'un signe de désespoir, en relation avec une faille, est ce que c'est une décompensation psychotique brève, est-ce que c'est un engagement religieux qu'il minimise après coup, est-ce c'est un engagement familial ? (car on peut s'opposer par les actes à son père , son père est un admirateur du général AL-SISSI, lui le déteste).

En même temps, je ne pense pas qu'il faille ici donner se précipiter sur le caractère psychologique. C'est assez rare qu'on soit à ce niveau bredouille, ça peut arriver que le sujet masque ses préoccupations intimes. La seule chose qu'on puisse affirmer avec certitude c'est que la version qu'il présente n'est pas crédible.

Ce qu'il transmet c'est une personnalité riche dans sa curiosité intellectuelle, et l'image d'un homme apparemment dénoué d'aptitude introspective. Sa singularité, sa perméabilité à la souffrance d'autrui ont probablement joué un rôle central, la seule chose d'un peu fiable, c'est sa tristesse pendant environ 1 an (est-ce que c'était un évènement dépressif? Est-ce que cette tristesse s'est télescopée avec les enfants du Yémen et l'occident? pour ne pas se sentir coupable d'inaction?) Au-delà des incertitudes, le sujet n'a aucune maladie mentale, on ne peut pas estimer que le sujet avait un discernement aboli ou altérée au moment des faits.

J'ai noté également l'hypothèse d'une injonction de soins dans l'hypothèse où il resterait en France (ce qui n'est pas l'hypothèse la plus probable). »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Sur le plan psychiatrique, il ne souffre pas de maladies ? »

**E** : « Non il n'a pas de maladies, c'est très clair. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Dans votre rapport vous dites qu'il était très attiré par ses voyages, depuis son enfance, est-ce qu'il a expliqué les raisons de ce goût pour les voyages, il est allé aux émirats arabes unis à 2 reprises, il s'est rendu en Turquie, 1 semaine et 1 mois, et il a décidé d'aller en France, voyage longuement préparé depuis plusieurs mois. A-t-il motivé pourquoi il était venu en France ? »

**<u>E</u>** : « Non non, on essaye de se faire une représentation assez précise. Pas plus de précisions. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous avez évoqué un épisode de tristesse lié aux enfants du Yémen. A-t-il évoqué la situation en Syrie ? »

<u>E</u> : « Il ne m'a parlé que des enfants du Yémen. C'est quelque chose à quoi je suis habitué si vous voulez, la légitimation. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je vous demande ça car les aspirants djihadistes évoquent le trauma de la guerre en Syrie, le Yémen parfois certains en parlent, est-ce que ça interroge sa sincérité ou pas ? »

 $\mathbf{\underline{E}}$ : « C'est vrai que le plus souvent on entend des massacres de Bachar. »

**P**: « A-t-il fait un lien entre le Yémen et son voyage en France ? »

**<u>E</u>** : « Non il m'a dit que c'était improvisé et que c'était un acte spectaculaire iconoclaste. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous dites qu'il était très porté sur la lecture et qu'il lit un livre sur les expériences des condamnés américains ? »

**<u>E</u>** : « Il m'a parlé de ce livre qui s'appelle le « passage ». »



P: « Pourquoi je vous parle du « passage », il est dit qu'il apprécie tout particulièrement un ouvrage, je vais vous donner, c'est un ouvrage lié à la philosophie de la mort, j'avais une question plus générale, sur le rapport de l'accusé à la mort. Il est retrouvé sur les réseaux sociaux des messages dans lesquels il indique qu'il attend la mort. De plus, il envoie de l'argent, 5000 euros sur une période de quelques jours, à un individu situé en Pologne, dans ses échanges, juste avant le passage à l'acte, lui-même est susceptible de mourir, il se projette dans ce qui va se passer. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Non, mais le sentiment que j'ai eu à l'issu de 3 examens c'est qu'il était heureux d'être en vie. Il avait vécu une période dépressive. Le fait d'avoir survécu à ses blessures, c'était une forme de renaissance, c'est comme ça que je l'ai ressenti. »

P: « Est-ce que vous l'avez questionné sur son coté religieux ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Il faut toujours se référer à la logique même de l'acte, cet acte est en contradiction avec cette vision édulcorée qu'est la sienne. Quand vous allez à l'étranger et que vous êtes choqué par ce qui s'y passe, il y a nécessairement dans la logique même de cet enchainement, une turbulence émotionnelle qui mène à sacrifier sa vie. Moi j'en sais rien, je peux pas le deviner, j'ai des intuitions. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous dites qu'il a une perméabilité des émotions d'autrui, vous dites qu'il a eu une certaine émotion pour la naissance de son enfant, elle est ou sa compagne dans cette expression de sentiment ? »

**<u>E</u>** : « Elle n'apparait nulle part, j'ai rien à me mettre sous la dent. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Est ce qu'il a exprimé une forme de tristesse ou de ressentiment du fait de ne plus voir son enfant et sa femme du fait de sa situation carcérale ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui il l'a fait, mais moi le sentiment global que j'avais c'était un homme qui exprimait une certaine satisfaction d'être en vie. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « De la procédure on sait qu'il attendait un autre enfant au moment où il se rendait en France, cet enfant est mort-né, est ce qu'il vous en a parlé ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Non. Je lui ai demandé pourquoi il l'avait pas fait en Egypte, il m'a dit qu'il n'en serait pas ressorti vivant. »

P: « Oui enfin vous avez entendu le précédent expert, il aurait pu ne pas en ressortir vivant là. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous dites qu'il est secret, qu'il est solitaire, vous avez évoqué la piste de la dissimulation, est ce que la pudeur peut expliquer cela à elle seule ? »

E: « C'est ce que je disais tout à l'heure, comment voulez-vous que j'affirme quoi que ce soit ? »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il a une formation d'avocat, il est devenu directeur commercial qui traite des marchés internationaux, il a une certaine assise professionnelle, il nous est décrit comme quelqu'un qui communique facilement, lui-même s'en est vanté, si vous voyez, si vous dites qu'il est solitaire et discret, ça peut paraitre paradoxale ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui ça se voit qu'il est dans la discussion mais secret, ça ne m'étonne pas que ça sot un bon commercial. »

**<u>P</u>** : « Vous avez dit beaucoup de questions, peu de réponses. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Les questions sont surtout sur le contenu, mais l'évolution est assez typique, niveau social supérieur, c'est pas quelqu'un qu'on a l'habitude de voir en expertise, donc il y a sans doute une imbrication entre une cause intime et une cause générale. »



<u>Assesseur</u>: « Vous parlez de désespoir, de volonté d'opposition familiale, mais en réalité on pourrait être de façon mais à une adhésion aux thèses djihadistes mais que vous excluez au regard de ces discussions ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Je sais pas si on peut affirmer de façon aussi tranchée qu'il adhérait aux thèses djihadistes. Le modèle de DAECH donne un certain nombre de modèles d'inconduites, et ce modèle est emprunté par des sujets pour des raisons éminemment différentes. Il a adhéré à la thèse de DAECH car il l'a fait, pas besoin d'aller voir un expert pour voir ça mais quel est son degré d'adhésion, ça je ne peux pas le dire ».

<u>Assesseur</u>: « On sait qu'au moment des faits, le frère de M. EL-HAMAHMY était en déplacement à paris pour un déplacement professionnel dans le cadre de ses fonctions, est-ce que ça ajoute du crédit à la thèse de l'opposition à son père ? »

<u>E</u>: « Là aussi il y a les faits et son interprétation. Il est dans une famille dans laquelle y'a un père général dans la police et plusieurs frères qui ont des hauts postes et que tous sont dans la mouvance AL-SISSI et que lui non. On aurait pu s'attendre à ce qu'il dise qu'il est en opposition avec sa famille. Je n'en sais rien, il ne dit rien. Comment l'interpréter ? Je n'en sais rien. Dans une famille égyptienne traditionnelle, on ne s'oppose pas frontalement, on s'oppose sur un autre terrain. »

<u>MP</u> : « J'ai de nombreuses questions pour vous, vous êtes un expert qui vient souvent témoigner à la Cour d'assises spécialement composée, vous êtes un habitué. »

**<u>E</u>**: « Justement, souvent on me le reproche. »

<u>MP</u>: « Ce n'est pas mon cas, au contraire. De nombreuses interrogations subsistent. Comment vous analyser, à partir de quoi vous travaillez, votre méthode? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Ça dépend des cas, la première fois que je me suis rendu et que je me suis aperçu qu'il ne parlait pas, je l'ai donc vu une deuxième fois pour en savoir plus, je n'en ai pas tellement su plus. Si je l'ai vu 3 fois c'est que j'ai eu plus de questions que de réponses. »

<u>MP</u>: « Est ce que ça serait déformé de dire que votre base de travail c'est ce que vous dit le mis en cause de lui à vous ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui ça serait un peu déformé, il y a ce qu'il dit, ce que dit le dossier et je ce que je sais de la nature humaine. »

MP: « Est ce qu'il y a un biais? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Il y aurait un biais en soit, mais dans la mesure où je reste prudent, il n'y a pas de biais. Dans une expertise il y a les déclarations de la personne et les comparaisons avec les éléments du dossier. »

<u>MP</u>: « Je vous propose qu'on fasse cette comparaison, lors de sa garde à vue, M. EL-HAMAHMY n'a jamais parlé du YEMEN, et jusqu'à présent il parlait de la Syrie. Autre élément qui peut interroger, il a dit pendant sa garde à vue qu'il adhérait aux thèses de DAECH, il ne parle pas du tout de tristesse pendant sa garde à vue, avez-vous déjà vu ça une forme d'intelligence d'un homme qui présenterait ce que vous auriez envie d'entendre ? Il a parlé de mariage d'amour alors qu'en réalité il ne connaissait pas sa femme au moment du mariage. Peut-on imaginer qu'il fasse des réponses dans le but de satisfaire l'interlocuteur ou l'expert ? »

<u>E</u>: « La question est claire, mais elle est triste. A chaque fois que je vais aux assises, on me demande si je me suis pas fait avoir. Bien sûr qu'il est très intelligent et qu'il sait que c'est très naïf de le questionner sur ses sentiments pour sa femme. Moi j'ai pas du tout le sentiment qu'il a essayé de me balader, j'ai le sentiment qu'il a essayé de me priver. Quelqu'un qui essaye de manipuler, il donne des informations. Quelqu'un qui masque les informations, il ne dit rien. »



MP: « Il ne masque pas tout, il parle de choses précises ».

**<u>E</u>** : « Je ne vais pas tourner autour du pot, sur sa possible homosexualité. »

<u>MP</u>: « Je ne suis pas en train de vous critiquer et de vous dire que vous vous êtes faits avoir, j'ai lu dans votre rapport, des doutes que je n'ai pas vu dans d'autres rapports. J'ai vu certains questionnements et je constate par ailleurs que M. EL-HAMAHMY a donné à voir certaines choses de lui. Il a dit « je ne parle pas beaucoup, mais je choisis les mots que j'utilise. »

E: « Parler d'une chose est quelque chose, parler de soi en est une autre. »

<u>MP</u>: « M. EL-HAMAHMY a fait une réflexion quand il était au quartier d'évaluation de la radicalisation, il dit au sujet du militaire qui lui a tiré dessus, il a dit « pourquoi a-t-il voulu me tuer » ? alors que personne ici ne nie qu'il s'agît de légitime défense, dans une sorte d'inversion des valeurs. Ensuite il a dit qu'on essayait de le manipuler, il dit qu'il n'a pas eu d'avocat etc. Ainsi une certaine démarche accusatoire. Qu'est-ce que vous pouvez dire cela ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « On voit très souvent que dans l'interrogatoire initial, on est plus souvent dans quelque chose qui a l'air sincère, et que plus le temps passe on a l'impression de passer sur quelque chose de moins sincère. »

<u>MP</u> : « Par rapport à la perméabilité vis-à-vis de la souffrance d'autrui, vous avez beaucoup parlé de geste symbolique, dans les faits on est sur un coup de machette à la tête d'un militaire ».

 $\underline{\mathbf{E}}$  : « Je dis pas que ce n'est pas grave je dis que c'est un geste jeté à la face du monde. »

**MP** : « Juridiquement ça laisse peu de doute sur les intentions du geste »

**E**: « Il dit que c'est un geste iconoclaste. »

<u>MP</u>: « Il vous a dit que sa décision avait été prise très peu de temps auparavant. Son frère dit qu'il a cherché à rejoindre l'El. En juin 2016. Est-ce que ça c'est compatible avec un moment de tristesse et un moment de psychose ? Si jamais les faits se sont déroulés comme ça. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « L'une des grandes difficultés c'est qu'on n'arrive pas à penser à la fois à la dimension psychologique et intime et à la dimension militante, c'est pour ça qu'on lit dans la presse : terroriste ou malade mentale ? J'ai envie de dire, les 2. J'ai été prudent, si j'ai été prudent c'est que j'ai pas voulu m'avancer sur le terrain. J'ai même dit qu'il fallait pas donner plus d'importance au facteur psychologique qu'il en a. Ce n'est pas du tout incompatible. Il y a souvent quelque chose qu'on ne comprend pas, pourquoi un homme de ce niveau culturel va choisir cette solution-là ? Ça peut être une façon de transformer quelque chose d'insupportable dans sa vie privée. Il y a trop de trous dans ma raquette. »

<u>MP</u>: « Mais à l'inverse il y a une adhésion à une théorie, et le processus qui peut expliquer cette adhésion, à l'inverse, quand bien même pourrait il y avoir une faille, un moment dépressif, ça n'exclut pas du tout l'intention terroriste ? »

E: « Oui bien sûr. »

**MP**: « J'aimerais vous poser une ultime question sur sa relative satisfaction. »

**E**: « C'est ce qu'il m'a semblé. »

<u>MP</u> : « Est ce qu'on peut envisager qu'il y ait une forme de devoir accompli ? »

E: « Oui tout à fait, j'ai été jusqu'au bout de ma démarche et je suis en vie. »

<u>MP</u> : « Il dit à sa femme qu'elle peut être satisfaite car elle atteindra une place qu'elle n'aurait jamais eu auprès de dieu. »

AD: « Tout le monde adapte son discours, vous êtes habitués à ça? »

**<u>E</u>**: « Un discours est toujours un discours pour quelqu'un. »

<u>AD</u>: « Est ce qu'il est possible que M. EL-HAMAHMY ait vécu 2 modes d'être, 2 modes de vie différents ? »



E: « C'est théoriquement possible oui. »

<u>AD</u>: « Qu'est-ce que ça dit du mode psychique qui pourrait animer M. EL-HAMAHMY. Est-ce que sur la paternité est ce que vous avez eu des intuitions ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Non car je n'ai aucun matériel, je n'ai appris pendant l'audience qu'il avait perdu un enfant. Ce que j'ai remarqué c'est qu'il y avait un lien d'émotion entre son enfant et les enfants du Yémen. »

AD: « Il s'est opposé à son père. »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui mais pas frontalement, il n'a pas dit « papa je veux pas être comme toi, je n'aime pas ce que tu fais etc. »

<u>AD</u>: « M. Le président a évoqué le rapport à la mort, est-ce que vous avez eu des éléments laissant penser qu'il était acteur ou victime de violence, un rapport particulier avec la violence ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$  : « Non, la seule violence exprimée était la violence de l'occident. »

<u>AD</u>: « Sur la possibilité d'une dissimulation, pour qu'on soit claire, c'est quelqu'un d'une intelligence relativement élevée, il lit beaucoup, il lit de la poésie et pourtant M. Abdallah EL-HAMAHMY a un discours assez immature : est-ce que cette incapacité d'introspection, est ce qu'il ne peut pas le faire ou est-ce que c'est une dissimulation ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Il y a peut-être une part de dissimulation. Je suis prudent. C'est pas parce qu'on lit de la poésie, qu'on écoute de la musique qu'on va pouvoir se laisser aller aux émois. »

 $\underline{AD}$ : « Dans le rapport du QER, un des intervenants dit qu'il a été sous morphine pendant plusieurs mois, placé directement après à l'isolement, ça, ça impacte psychologiquement quelqu'un non? »  $\underline{\mathbf{E}}$ : « Oui. Cependant il ne se plaignait pas du tout. Chez certains, j'en ai vu qui se plaignaient. Il a suffisamment de richesse potentielle pour résister à ça. Il est heureux d'être en vie, heureux d'avoir fait son devoir. »

<u>AD 2</u>: « M. EL-HAMAHMY a mis sur les réseaux sociaux une citation de Noé de l'arche de Noé : « Il vaut mieux une fuite saine qu'un esprit malade », est ce que cette citation rentre en résonnance ? »

 $\underline{\mathbf{E}}$ : « Elle pourrait rentrer en résonnance avec ce que je vous disais, plutôt que de vivre le désespoir, transformer la souffrance privée en démonstration publique. »

<u>AD 2</u>: « Je confirme ce que vous disiez, une cordialité et une sympathie dans l'échange, on voit qu'il se plaint dans les courriers à sa famille à bois d'Arcy, puis on voit qu'il se plaint plus après. On a l'impression d'une fuite réussie, il s'est mis à l'abris de ses drames intimes, il a réussi cette mise en retrait. »

**E**: « Oui il a fait son devoir. »

 $\underline{\textbf{P}}$  : « M. Abdallah EL-HAMAHMY, est ce que vous voulez ajouter quelque chose ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non. »

\*Reprise à 12h05\*

- Audition de M. D.S., (Partie civile)

P: « Vous êtes partie civile dans cette affaire, est-ce que vous pouvez vous présenter à la Cour ? »



<u>T</u> : « Je m'appelle D.S., j'ai 25 ans, je suis militaire, domicilié chez mon avocat. »

P: « Est ce que vous connaissiez l'accusé? »

T: « Non pas du tout. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je vous entends au nom de mon pouvoir discrétionnaire, vous êtes libre de votre déposition, vous pouvez indiquer à la cour quelles ont été les conséquences néfastes de cet acte chez vous. »  $\underline{\mathbf{T}}$ : « J'ai juste eu le sentiment du devoir accompli en protégeant les citoyens, les civils. Sur les conséquences néfastes, je n'ai pas eu de conséquences psychologiques. »

P: « Vous préférez que je vous pose des questions? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Oui je préfère, je n'ai pas prévu de discours pour mon intervention ».

**P** : « Vous êtes affectés à la surveillance du musée du Louvre. »

<u>T</u>: « Oui, la mission venait de commencer. »

**P**: « Et vous avez l'habitude de patrouiller avec les autres militaires ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Non pas tous, il y avait un réserviste, et un autre venait de sortir des classes, c'était limite sa première patrouille. »

P: « C'était quoi votre mission? »

T: « Protéger dissuader rassurer ». La menace terroriste est notre première mission. »

**P** : « C'était votre combientième patrouille pour le Louvre ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Je crois que c'était ma première patrouille. »

P: « Comment s'est passée la scène ? »

I : « On était en patrouille, on voit sur l'escalier de droite un homme qui descend, ce qui m'a marqué c'est le tee-shirt, puis on a vu les 2 machettes, on a cru que c'était du Cosplay, on a cru que c'était du Cosplay. On le regarde, mon collèque a fait ses sommations, puis le mis en cause lui a sauté dessus, il a crié Allah Akbar, il y a beaucoup de coups qui partent dans le vent. Moi je m'approche, j'ai fait de la boxe quand j'étais adolescent, je sais qu'un coup ça marche mais le mieux c'est un enchaînement de coups, je me dis qu'il faut qu'il change de cible sinon ça va être dramatique. Naturellement il me prend comme nouvelle cible, là il avance vers moi, je recule, je tombe, sur les fesses, je donne un coup de pied pour le repousser, il a poussé un cri de douleur, j'arrive à me relever très très vite, il revient à l'attaque, je continue les injonctions, et là je tire une cartouche dans le bas ventre (dans les règles de tir on apprend qu'il faut être sûr de son environnement, il y avait des copains pas loin et il y avait des civils pas très loin et j'étais totalement focus, donc j'ai visé le bas ventre, il avait un gros ventre sans vouloir le vexer, et là il reprend la charge, et là je tire jusqu'à ce qu'il s'arrête et s'écroule. Je le prends en joue, je m'approche de lui, là j'ai eu peur de l'explosif, je me dis qu'il ne faut pas qu'il mette sa main dans sa poche, il ne le fait pas, je vois qu'il est totalement neutralisé, mais il y a toujours ce risque de cette bombe, j'ai dit « il faut s'éloigner il y a peut-être une bombe ». On interdisait l'accès et on a informé le chef de groupes et de sections. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Dans cette description que vous nous faites, vous nous faites part d'éléments de réflexion, est-ce que c'est rétrospectivement ou au moment-même où vous réussissiez à tout analyser ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Dans des moments comme ça, y'a les mouvements réflexes, on a tellement répété, on réfléchit vite. Comme le fait d'arriver à bien se retourner, c'est quelque chose que j'arriverais pas à faire, mais



en cas d'urgence on retrouve des réflexes innés et naturels. L'objectif c'était de pas toucher les copains et de pas toucher les civils. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous pouvez préciser la position, il y a un escalier avec 2 sous parties un plateau intermédiaire. »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « De mémoire je crois qu'il est sur la position inférieure. On l'a vu venir de façon déterminée mais non agressive. Il a commencé à nous attaquer au dernier moment. Il avait ses machettes le long du corps. »

**P**: « Vous dites qu'il descend de manière déterminée, il change son allure ? »

<u>T</u>: « Il accélère sur la fin, il fait la technique des petits pas. »

**<u>P</u>**: « Cet agresseur vous le voyez lever ses machettes après les injonctions de votre collègue ? »

<u>T</u> : « J'ai souvenir du fait qu'il ait crié « halte » et qu'il lève sa machette après. »

**P**: « Est ce qu'il a paru surpris de vous voir ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Il a fait un stop d'un quart de seconde, il nous a vu car un collègue voulait faire pipi, pour moi il a eu un petit moment de surprise. »

P: « Vous aviez vu qu'il était porteur d'un sac à dos? »

<u>T</u>: « Sur le coup non, mais quand je l'ai vu par terre j'ai vu oui. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous aviez dit à l'époque : « De l'extérieur, heureusement il voulait aller aux toilettes, et comme ça on l'a vu et on a évité un carnage, c'est en nous croisant qu'il a choisi de s'attaquer des militaires et non pas des civils », c'est comme ça que vous les interprétez ? »

T: « Oui. »

**P**: « Est ce que vous avez noté quelque chose de particulier ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Pour moi il priait, il avait des mots assez doux, un petit peu comme quelque chose de musical ça m'a fait penser à une prière, comme quelqu'un qui allait mourir. »

<u>P</u> : « Vous dites que dans votre chargeur vous avez 20 balles au lieu de 30 ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Quand ils sont trop chargés, le ressort peut ne pas fonctionner bien. »

P: « Vous avez assisté à la reconstitution? »

**T**: « Oui? »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il dit que vous lui avez tiré dans le dos à ce moment-là, vous souhaitez dire quelque chose, vous avez entendu ce qu'a dit l'expert. »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Oui j'ai entendu l'expert, je tiens à dire qu'il était de face, à aucun moment je lui ai tiré dans le dos. »

P: « Vous êtes sûr qu'il a crié Allah Akbar? Vous sembliez sur la retenu. »

<u>T</u> : « Je l'ai entendu et mes collègues aussi. »

**P**: « Vous dites qu'il était très excité? »

T: « Il était très déterminé. »

P: « Excité et déterminé c'est pas la même chose. »



<u>P</u>: « Vos patrouilles, vous suivez un itinéraire, ? J'ai compris que c'était aléatoire. »

<u>T</u>: « On finit par avoir des parcours mais y'a rien de prédéfini. »

P: « Est ce que vous avez été témoin de gestes ? »

T: « Non je l'ai pas vu. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Vous dites que ça n'a pas eu de conséquences sur le plan psychologique ? Vous avez continué votre mission par la suite ? Vous avez été en OPEX avant. »

<u>T</u> : « Pas de conséquence psy, j'ai continué la mission et avant j'avais été en Centrafrique oui. »

**P** : « Vous savez si cela a entrainé des conséquences néfastes pour M. P.P. ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Je suis pas médecin mais ça ne lui a pas fait du bien, il a tendance à esquiver le sujet, il voulait pas trop revenir dessus, ce qui est compréhensible. »

P: « Est ce qu'il y a une explication que vous soyez le seul à avoir tiré? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « J'étais le plus proche de lui, j'avais la priorité, et ils avaient surement peur de me tirer dessus. »

P: « Par rapport au coup de machette à M. P.P., vous avez vu ce coup-là? »

<u>T</u>: « J'ai pas vu de sang, le sang je l'ai vu car en sécurisant l'escalier j'avais du sang sur la main. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Est ce que vous pensez que M. M. Abdallah EL-HAMAHMY avait l'intention de tuer ou est ce qu'il avait une autre intention ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Une machette c'est fait pour tuer. »

P: « Est ce que vous avez l'impression qu'il était aquerri? »

T: « Non, il n'était pas aquerri, et heureusement. »

**P**: « Sur son utilisation de la machette, que pouvez vous nous dire ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « J'ai vu des grands coups, avec une grande amplitude mais avec une grande volonté d'atteindre sa cible (comme un bagarreur à la foire). »

**P**: « Vous voulez ajouter autre chose ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Il y a pas eu de mort, et ça c'est super c'est tout »

Assesseur: « Concernant le geste, vous dites que vous n'avez rien vu ? »

<u>T</u> : « Je n'en ai pas souvenir en réalité. »

<u>Assesseur</u>: « Quand vous intervenez, vous connaissez l'état de votre collègue? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Je sais qu'il est touché, mais je ne peux pas établir un pronostic. »

Assesseur 2 : « Est ce que vous vous souvenez de la présence d'un vigile ? »

<u>T</u> : « Oui on l'avait vu juste avant, ça aurait été lui le premier obstacle, c'est sûr. »

<u>Partie civile</u>: « Pour qu'on synthétise, est-ce que vous avez le sentiment que l'accusé vous a vu avant que vous ne le voyiez ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « C'est possible qu'il nous ait vu avant, car il était en haut et on regarde plus ou l'on va quand on descend, que quand on monte. Mais c'est peut-être en même temps. »



<u>Partie civile</u>: « Vu sa force et sa capacité de résistance, vous vous êtes demandé s'il était drogué? »  $\underline{\mathbf{T}}$ : « C'est ce que je me suis dit, des camarades qui ont fait l'Afghanistan m'ont dit que les guerriers prennent des subsistances pour se donner du courage, c'est tout à fait possible. Il s'est avéré que non. »

Partie civile: « Est-ce que vous pouvez expliquer cette histoire de la double tap? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Pour résumé, le mode rafale on s'en sert plus sur les fusils d'assaut car ce n'est plus précis, on privilégie le coup par coup rapide (très précis et presque aussi rapide). Ça doit faire 15 ans que les armées conventionnelles fonctionnent comme ça. Pour les doublettes, c'est juste 2 coups rapides « panpan ». Avec le recul de l'arme, on va toucher plus haut et potentiellement on pourra aller au-dessus du gilet par balles. »

<u>Partie civile</u>: « Dernière question : quand vous voyez arriver vers vous un homme avec des machettes, est ce que vous vous dites « je vais y passer » ? »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Là je me suis dit c'est pas bon du tout quand j'étais par terre. »

<u>Me Berger-Stenger</u>: « Vous nous expliquez qu'il n'y a pas eu beaucoup de retentissement psychologique, pour autant, le ministère de la défense préconise un suivi victime, est-ce qu'il y a eu un suivi à 6 mois, 8 mois ? »

T: « Oui il y en a eu un. »

 $\underline{\mathbf{MP}}$ : « On vous sent un peu « speed » (on s'est déjà rencontré), ce jour-là vous avez respecté la question de la doctrine des armes, est-ce que c'est facile de tirer, de savoir à quel moment faut engager le feu ? »  $\underline{\mathbf{T}}$ : « Non, c'est pas facile, c'est pas très naturel. On peut avoir des problèmes, est ce qu'on est dans la légitime défense etc. »

<u>MP</u>: « Les magistrats sont formés sur les tirs, on sait que c'est une analyse qui doit être très rapide, ce tir-là est une évaluation du danger. »

T: « Oui, stopper la menace. »

<u>MP</u>: « Je voulais vous poser une autre question : vous avez expliqué qu'il y a eu un petit décalage lié à pause pipi, est-ce que vous avez souvenir du nombre, est-ce que l'endroit de cette scène de crime est la plus peuplée du Louvre ? Le mis en cause dit que c'est une entrée pour les initiés. »

 $\underline{\mathbf{T}}$ : « Quand on arrive de province on arrive pas forcément par là mais il y a des cars de touristes chinois qui arrivent. C'était le début de l'affluence. »

MP: « On est sur quelle échelle sur toutes les galeries? »

 $\underline{\mathbf{I}}$  : « Centaines de personnes, plus une cinquantaine dans chaque aile, environ 250 personnes. »

 $\underline{AD}$ : « On ne conteste pas les conditions de votre intervention et on salue votre courage. Il y a 2 militaires qui ont indiqué explicitement la surprise du mis en cause, est-ce que vous confirmez ? »  $\underline{T}$ : « L'état de surprise ça peut être plein de choses, les yeux écarquillés, ça peut être la fuite, oui il a été surpris certes, quand il nous a vu il a forcément été surpris, oui mais pas pour longtemps. »

**<u>P</u>** : « Vous avez quelque chose à dire M. HAMAHMY ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Rien à dire. »



<u>P</u>: « Je donne l'audition de M. P.P. – Ce caporal, né en 1992, dit avoir pris son service, en surveillance dynamique en surface du musée et centre commercial du musée. Arrivés sur place à 8h30 et devait terminer à 22h. C'était sa première mission au Louvre ce jour-là. Ils ont composé des équipes de 4 personnes. M. MOUCEAU, le plus gradé, décidait de l'itinéraire de la patrouille. Vers 10h ils étaient en sous-sol, nous évoluions par binôme, 2 par 2. Je me trouvais devant à gauche, avec mon binôme, l'autre binôme se trouvait 5m derrière mois, cet individu courrait vers mon collègue et moi, j'ai vu qu'il avait une machette (un coupe coupe) dans chaque main, 45 degrés vers l'extérieur. Me trouvant en première position et comprenant la dangerosité de cet individu, j'ai crié « arrêtez-vous monsieur » à 2 reprises, à 2m de moi, l'individu a crié « Allah Akbar », quand j'ai posé ma main gauche sur le levier d'armement, l'homme avec sa main droite m'a donné un coup de machette à la tête. Mon béret double épaisseur m'a protégé.

Après m'avoir frappé, il continuait de crier « Allah Akbar », je me suis retrouvé face à l'agresseur et le première classe D.S. a tiré une première fois, il a alors fait une nouvelle injonction, l'agresseur continuait d'avancer et D.S. a continué à tirer. Je n'ai pas tiré car mes collègues étaient dans ma fenêtre de tirs. D.S. a tiré une troisième cartouche. Le mis en cause a alors parlé en arabe, je n'ai pas compris ce qu'il disait. Nous avons remarqué qu'il était porteur d'un sac à dos fermé. Les couteaux ont été écartés avec les pieds pour qu'il ne puisse s'en servir. La police a pris le relai 5min plus tard. Les pompiers m'ont amené à l'hôpital. J'ai eu un arrêt de travail jusqu'au 13 février 2017.

Je n'ai vu que D.S. tirer. A la réflexion, je pense que l'agresseur aurait agressé n'importe qui d'autre. Il semblait totalement excité, enragé, les yeux remplis de haine.

Il a fait l'objet de 2 examens médicaux. Il a eu une plaie horizontale de 4 cm qui lui ont valu des ITT à cette date évaluée à 4j. »

\*Audition suspendue à 13h00\*

\*Reprise d'audience à 14h10\*

# - Audition de l'accusé

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Oui Mme l'avocate générale, je vois que vous voulez prendre la parole ».

<u>MP</u>: « Je veux faire un rappel. Il y a eu des contacts avec l'accusé, alors que c'est formellement interdit. »

<u>P</u>: « A part les conseils, personne ne peut approcher l'accusé. Ça concerne un événement particulier ? » <u>MP</u>: « Sans animosité quelconque, je tenais à ce que les règles soient rappelées. Le public doit bien être au fait de ces règles-là. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je veux que personne ne soit au contact de l'accusé. M. X., je vous interdis de rentrer au contact de l'accusé, je ne le ferais pas 2 fois, et si j'étais amené à constater à nouveau des échanges, je vous demanderai de quitter la salle. Est-ce que j'ai été clair ? Demandez Mme l'interprète, s'il peut se tenir debout et la durée potentiellement pendant laquelle il peut rester debout ?

Interprète: « Il dit qu'il peut rester debout, ça ne le dérange pas »

**<u>P</u>**: « Il fait comme il le souhaite, ça peut durer longtemps ».

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Si je sens que je suis trop fatigué, je demanderai à m'asseoir. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je vais vous demander d'enlever le masque pour voir qui on juge, vous pouvez remettre le masque merci, pour la sécurité de votre interprète notamment. Alors, qu'est-ce que vous souhaitez nous dire



sur les faits qui vous sont reprochés? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je voudrais pouvoir m'exprimer sur ce qui s'est passé, ça a commencé en fin d'année 2015, avec cette histoire de querre qui a commencé en Syrie, les gens qui mourraient quotidiennement là-bas, cette guerre m'a énormément affecté et je voulais y aller pour défendre les gens. Je suis allé en Turquie à 2 reprises et la deuxième fois c'était pour rejoindre la Syrie. Je voulais me rendre dans l'El. Quand je me suis rendu en Syrie pour la deuxième fois, je m'y suis rendu 2-3 semaines mais le problème c'est que je ne connaissais personne, je me suis retrouvé seul, je n'ai pas su ni pu aller en Syrie. Donc je suis resté dans la région d'Istanbul et ses environs. Je ne suis pas allé vers la frontière syrienne. Je suis resté un peu plus de 3 semaines à tourner en rond, je n'ai trouvé personne pour m'aider et donc je suis resté chez moi. Après quelques jours j'ai décidé de retourner en France. J'ai présenté mes papiers pour obtenir un visa. Quand je suis venu en France, je savais que je voulais faire quelque chose mais je ne savais pas quoi, les idées n'étaient pas encore très claires. Quand je suis venu en France, j'ai visité les endroits les plus touristiques, donc je visitais sans trop savoir quoi faire. Je me suis dit, j'avais ça dans la tête, que si je n'arrivais à rien en France, je reviendrai comme en Turquie. J'avais dans la tête de voler une voiture pour prendre le maximum de photos, comme ça si je revenais à Dubaï, j'aurais eu un maximum de photos à montrer. Après avoir visité un maximum d'endroits à Paris, après avoir visité le Louvre je me suis tout de suite dit que je pouvais y faire quelque chose. Pourquoi au Louvre et pas ailleurs ? Ce que je voulais c'était atteindre de manière financière et non humaine. Le Louvre c'était le moyen idéal pour atteindre le porte-monnaie. La première chose que je voulais « prendre », que je voulais faire, c'était de casser la statue de Vénus de Milo. Dans la Galerie il y a la Mona Lisa et 3 peintures de Léonard de Vinci et d'un peintre très connu dont j'ai oublié le nom. Et sur la gauche de la Mona Lisa, il y a un grand tableau. Si ces tableaux avaient été mis en vente chez Christie's, je sais que ces œuvres pourraient être vendues pour 4 milliards de dollars. C'est pour ça que j'ai acheté les 2 machettes. Pour moi le plus important c'était les bombes de peinture, je les ai achetées pour détruire ces tableaux et quand je me suis rendu au Louvre pour la seconde fois, je suis rentré par des endroits où j'étais sûr qu'il n'y aurait pas beaucoup de fréquentation, et le chemin que j'avais emprunté c'est un chemin très large et je ne souhaitais pas emprunter un couloir étroit pour ne pas porter atteinte aux touristes. Je voulais exclusivement porter atteintes aux biens mais jamais je n'ai voulu porter atteinte à aucun être humain. Quand je suis entré au Louvre, je n'ai pas pris l'entrée principale, j'avais calculé qu'il me fallait 3-4min pour me rendre à l'endroit où il y avait les tableaux. J'étais persuadé que les militaires arriveraient une fois que j'aurais porté atteinte aux biens car je savais qu'ils se trouvaient en haut du Louvre, pas à l'endroit où j'étais. Je pensais que je serai tué une fois après avoir porté atteinte aux tableaux. J'étais persuadé qu'ils me tireraient dessus et qu'ils me tueraient. C'était mon plan, c'était ce que j'avais dans la tête, c'est ce que je comptais faire. Ce jour-là quand je me suis rendu au Louvre et que j'avais les machettes dans chaque main et que je suis descendu des escaliers, avant d'arriver en bas des escaliers j'ai vu qu'il y avait 4 militaires, je ne m'attendais pas à les trouver là à cet endroit-là précisément. Du moment où je les ai vu jusqu'au moment où ils me tirent dessus, je crois que ça a pris une vingtaine de secondes, je n'arrivais même pas à réfléchir, j'ai subi ce que j'ai subi, il m'est arrivé ce qu'il m'est arrivé. Je pensais pouvoir poursuivre tout de même mon chemin, et j'ai su avoir blessé un militaire que quelques jours après. Ce jour-là je ne me suis pas rendu compte de ce que je faisais, je ne pensais pas avoir blessé qui que ce soit. Ce jour-là ils m'ont encerclé. Ils étaient 2 et 2. Eux étaient en bas et moi j'étais en haut. L'un des militaires était au sol et moi je me suis précipité sur lui. De ce que je me rappelle, je ne pense pas qu'il m'ait tiré dessus, je ne me souviens plus très bien. Je suis tombé je me suis relevé. Les couteaux sont tombés. J'ai voulu en récupérer un et j'ai senti une balle d'une arme dans ma cuisse arrière et celle-ci m'a fait extrêmement mal. J'ai senti que mon corps était totalement bloqué que, dans ces derniers instants ou j'ai cru voir la mort arriver, j'ai prié et me suis donné à Dieu, je n'arrivais même plus à bouger à ce moment-là, et après j'étais inconscient. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Avant que je revienne à la genèse de cette histoire, j'ai deux remarques. Vous avez parlé de la Vénus et il disait qu'il comptait dégrader des tableaux, il fait un récit plus détaillé que ce qu'il avait auparavant, peut-il dire pourquoi il peut faire un récit ? »



M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Jusqu'il y a peu, je ne m'en souvenais même plus, ce sont sur les conseils de mon avocat qui m'ont dit qu'il valait mieux que je sois sincère avec la Cour. C'est vrai qu'avec le juge d'instruction je n'ai même pas voulu discuter avec ce juge d'instruction qui m'a privé de ma famille. »

P: « Il s'est exprimé auprès du juge d'instruction lors de 3 interrogatoires, et ensuite le juge d'instruction ne l'a pas privé de voir sa famille et notamment sa femme, il ne l'a pas exclu, il voulait au préalable qu'elle soit entendue. Cette précision étant donnée, si son intention était de dégrader des œuvres, il savait pertinemment qu'il se heurterait à des obstacles et notamment à un vigil ; mais surtout avant d'accéder, comment il envisageait ce point de passage ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le premier gardien, j'étais assez loin de lui, quand je descends les escaliers, il était assez loin, il ne me posait pas de problème. Comme j'ai dit, l'endroit est assez vaste et je savais très bien que les gardiens du Louvre n'étaient pas armés ni expérimentés. Je savais qu'ils auraient peur de moi avec mes machettes et mon tee-shirt avec une tête de mort. Je savais pertinemment que tout le monde aurait peur de moi et qu'ils appelleraient les militaires présents et que je n'avais besoin que de 5min pour détruire ces œuvres. Je savais aussi que les couloirs à cet endroit seraient suffisamment larges pour courir aisément. Je m'y suis rendu à 3 reprises au Louvre. Pour voir le matin (pas beaucoup de monde). L'après-midi (beaucoup de monde) et à l'ouverture (pas beaucoup de monde). Je voulais y aller à l'ouverture pour dégrader les tableaux tranquillement. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « On le voit sur les vidéos d'exploitation, il va enlever sa veste et garder son tee-shirt. Il sort ses 2 machettes ; pourquoi il ne les a pas gardées cachées plutôt que de les exposer aux yeux du public, des forces de l'ordre ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'avais besoin de les sortir car je savais pertinemment que l'agent de sécurité ne m'aurait pas laissé passer, il m'aurait freiné. J'avais besoin de courir dans ce chemin principal. Mon but c'était d'avoir un endroit assez large pour courir aisément. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Quelle aurait été sa réaction si le vigil l'avait arrêté, ou les autres agents ? Avait-il envisagé cette situation ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Mon plan était de courir dès la fin de l'escalier, même s'il m'avait demandé de m'arrêter, j'aurais continué à courir. »

<u>P</u>: « A-t-il envisagé l'hypothèse selon laquelle les agents l'auraient arrêté, et qu'aurait-il fait ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Je n'ai pas pensé à ce point, et j'ai choisi un horaire bien précis. De toute façon j'étais un sportif, je sais que je cours vite et de toute façon j'avais les machettes en main et je sais

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il avait effectué 2 visites, selon le même itinéraire d'accès, selon quelles prévisions il savait qu'il n'y avait pas la même fréquence le matin que l'après-midi ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je savais très bien que le Louvre se remplissait très bien dans l'aprèsmidi. »

<u>P</u> : « Pourquoi avoir choisi 2 machettes plutôt qu'une seule ? »

que personne ne m'aurait arrêté. »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Je savais que psychologiquement ça pouvait faire peur le couteau, c'était beaucoup plus persuasif. »



**P**: « Pourquoi avoir choisi 2 machettes ? Est-ce qu'il y a une raison ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le premier vendeur quand je me suis rendu dans son magasin, il n'avait pas en sa possession les machettes que je voulais, il avait des petits couteaux, mais des couteaux pour tuer. Mon but n'était pas de tuer mais de détruire. Et moi je cherchais plutôt des couteaux qui puissent couper des arbres, du bois, et je cherchais plutôt des couteaux pour casser, détruire et non des couteaux pour tuer. Le premier vendeur m'a dit qu'il ne vendait pas ce genre de couteau mais m'a conseillé un second vendeur. Le vendeur a senti que j'avais de l'argent, s'il avait pu me vendre tout le magasin il l'aurait fait. C'était un très bon vendeur car il n'arrêtait pas de faire des ventes additionnelles, il m'a même proposé des couteaux encore plus gros que le couteau que j'ai acheté. Il a voulu me vendre une pierre à aiguiser d'une valeur de 50 euros. Il m'a dit : « prends-la ». Je lui ai dit : « Non je n'ai pas besoin ». Et il a réussi à me convaincre qu'il fallait que j'en achète une. Je n'ai pas pris la grande, mais la petite qui coûte 5 euros. Je n'en avais pas forcément besoin mais je l'ai prise pour couper court à cette transaction qui ne s'arrêtait plus. Quand je suis rentré dans la chambre d'hôtel j'ai essayé de l'aiguiser, mais elle n'était pas adéquate. De toute façon les couteaux étaient neufs, cette pierre à aiguiser ne servait à rien. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il n'a pas répondu à ma question : pourquoi son choix s'est porté sur des couteaux de cette marque ? Il n'a pas été orienté vers cette marque c'est lui qui en a parlé en premier, donc ça veut dire qu'il s'était renseigné. »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Je voulais quelque chose qui puisse couper du bois, et je savais après m'être renseigné que c'étaient les meilleurs couteaux. »

P: « Comment le savait-il? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'avais fait des recherches sur YouTube. Quand j'arrive chez le premier vendeur, je sais déjà que c'est la meilleure marque. Quand je me suis rendu au Louvre et que je voulais casser cette statue et détruire les tableaux, j'ai commencé à me renseigner sur le meilleur moyen. »

**P**: « Est-ce qu'un marteau n'est pas le meilleur moyen pour casser une statue ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non car le marteau, de mon point de vue n'a pas d'incidence psychologique, ça n'aurait pas fait peur aux gens, ça ne les aurait pas repoussés. »

<u>P</u>: « Je lis le témoignage du premier vendeur : « Je l'ai remarqué, il s'est exprimé dans un anglais avec un gros accent : « I'm looking for a big knife « extrema ratio » »

Le second vendeur : « Il a voulu acheter une machette « extrema ratio ». J'ai tout de suite percuté le type d'arme qu'il cherchait, une arme blanche népalaise. Il voulait 2 machettes identiques ainsi qu'une pierre à affuter. Je précise que c'est assez la mode actuelle de voir des gens qui veulent jouer à Rambo dans la forêt. J'ai ajouté une pierre à affuter, j'ai finalement compris qu'il voulait une pierre portative. »

Interrogé plus tard il confirmera que c'est le client qui lui a demandé cette pierre. On comprend qu'il y a une divergence donc entre les 2 versions, mais je constate qu'il a cherché à aiguiser les 2 couteaux, pourquoi ? Si son intention n'était pas de s'en servir à un autre but que dissuasif ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai voulu essayer, c'est tout, tout simplement. Je suis sûr et certain que je ne lui ai pas demandé de pierre pour aiguiser mes couteaux. C'est lui qui m'a proposé cette pierre, il



m'a proposé une grande, j'ai refusé. J'ai acheté pour un peu clôturer cette transaction qui se rallongeait. De toute façon je savais qu'elles étaient neuves, donc très aiguisées. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Pourquoi vous avez opté pour un KS et non pas un KL. Plus c'est gros plus c'est dissuasif normalement. Est-ce qu'il a une explication pour ça ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car je savais pertinemment que ces machettes étaient les plus connues. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je parle des modèles, il y a un modèle plus petit que l'autre. Pourquoi avoir choisi le modèle plus petit ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Des machettes plus grandes que cela, ça devient des sabres. »

**P**: « C'est pas pour une question de commodité de transport ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY : « Je me suis dit que plus grand que ça c'était pas bon, j'ai choisi une taille moyenne. »

<u>P</u>: « Il a dit que son projet n'était pas défini avant d'arriver sur Paris. Ma question porte sur le choix du musée du Louvre. Pourquoi faire une réservation le 2 janvier 2017, près de 3 semaines avant de faire son voyage des Émirats en France, est-ce qu'il n'avait pas envisagé déjà une action dans le musée du Louvre ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Car je savais pertinemment qu'il fallait que je visite le Louvre, c'est l'endroit à visiter quand on vient en France. »

**P**: « Vous avez fait une réservation pour la tour Eiffel? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Le premier achat qu'il fait en France ce sont les machettes, avant même l'achat des bombes de peinture. Pourquoi avoir acheté les machettes avant les bombes de peinture ? Pour casser une statue ou dégrader, quelle articulation entre les machettes et les bombes de peinture ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Les bombes de peinture c'était pour détruire encore plus les tableaux. Les tableaux avaient déjà une couleur passée très ancienne et je savais que les bombes de peinture allaient détruire de manière irréversible les tableaux. Les machettes auraient pu permettre une restauration. C'est pour ça que j'ai acheté les bombes de peinture. »

 $\mathbf{P}$ : « Pourquoi avoir mis les bombes de peinture dans des gants de toilettes ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Pour qu'elles ne claquent pas l'une contre l'autre. »

P: « Mais pourquoi? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Si elles avaient fait beaucoup de bruit, j'aurais attiré l'attention. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Le fait de se promener avec les machettes dans les mains, ça n'attire pas suffisamment l'attention ? »



M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A ce moment-là je savais qu'il y avait peu de monde et j'avais un chemin large et il était déterminé. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il envisageait de détruire des œuvres, il savait que des militaires étaient là et qu'il risquait de mourir ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui je savais que j'allais mourir. »

P: « Donc c'était une certitude pour lui? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Si j'avais pu faire ce que je voulais faire, oui je serai mort. »

<u>P</u>: « Pourquoi avoir enlevé la puce de son téléphone ? Et pourquoi avoir réinitialisé son téléphone ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Je ne voulais qu'il ne retrouve rien sur moi. »

P: « Mais pourquoi? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Je savais qu'ils allaient faire des investigations, des perquisitions dans la chambre d'hôtel et je voulais laisser le minimum de traces derrière moi. »

P: « Est-ce qu'il a mis des tiers dans la confidence sur ce qu'il allait faire (familles, amis, etc)? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Vers la fin de l'année 2015, tous les membres de ma famille, pour eux c'est tabou, si je leur avais dit quoi que ce soit, ça aurait créé des problèmes. C'est sûr que le fait que mon frère ait dit que je me rendais en Turquie pour aller en Syrie c'est car il a investigué via la police, je n'ai jamais rien dit à personne et n'ai mis personne dans la confidence. Tout ce que j'ai programmé s'est fait dans la solitude du début à la fin. »

 $\underline{\mathbf{P}}$  : « Est-ce que le voyage en Turquie a été abordé dans la famille ou pas ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Lors de mon deuxième voyage en Turquie, mon frère et ma famille m'ont demandé pourquoi j'allais en Turquie. J'ai juste dit que je passais du bon temps là-bas. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Comment il a justifié qu'il faisait ce voyage seul sans son épouse à sa famille ? Ça peut attirer l'attention d'une personne avisée sur ses intentions. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ça n'a pas posé plus de questions. »

<u>P</u> : « Son enfant n'était pas là, il est né le 9 juin 2016. Sa femme est enceinte de plusieurs mois. Elle était où ? Elle est restée ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Elle était en Égypte. »

**P**: « Elle était partie en Égypte pour les besoins de sa grossesse ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui elle voulait accoucher en Égypte. »

**P** : « Il n'avait pas prévu de l'accompagner ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le projet c'était d'accoucher en Égypte auprès de sa famille et directement après de le rejoindre à Dubaï. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Pourquoi avoir justifié son voyage à Paris avec un motif professionnel auprès de sa famille, il y a une raison particulière ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Pour éviter des questions. »

**P**: « Est-ce que son épouse a eu la même excuse ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui, j'ai dit la même chose à toute ma famille, ma femme y compris. »



<u>P</u>: « Il nous a dit que son premier voyage avait une vocation touristique. Il maintient cela ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Oui la première fois c'était pour le tourisme. »

<u>P</u>: « Peut-il nous expliquer qu'il va en Turquie sans son épouse ? Du 13 au 18 novembre 2015. » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Je fonctionne comme ça, j'emmène rarement mon épouse. La plupart du temps je suis seul. »

P: « Est-ce qu'il y a une raison à ce que son épouse ne participe pas ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Parce que beaucoup de membres de sa famille habitent à Arabie Saoudite c'était ou pour aller en Egypte ou en Arabie Saoudite. »

P: « Les 2 séjours faits en Arabie Saoudite, ils les ont fait ensemble ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le premier séjour je n'étai spas encore marié, c'était pour faire un pèlerinage. Le second voyage en Arabie Saoudite c'était un pèlerinage que j'ai fait avec mon épouse ».

P: « Pourquoi avoir choisi la Turquie? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je me suis rendu en Turquie la première fois car y'avait une compagnie aérienne turque qui s'apprêtait à ouvrir un aéroport, le séjour était pas cher du tout donc c'était une bonne opportunité. »

P: « Il a visité Istanbul? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai visité toute la ville, surtout la vieille ville. Et dans la ville d'Istanbul il y a 2 parties, un coté européen et un coté asiatique. Et le côté européen c'est le vieil Istanbul et c'est là ou y'a les 2 grands monuments de la ville, et j'étais souvent là-bas. Je me suis rendu dans une petite ville, une sorte d'excursion. »

P: « A cette date il était déjà sensibilisé à la situation en Syrie ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui. »

P: « Pensait-il pas déjà à cette date à un déplacement vers la Syrie ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non pas lors du premier séjour, mais lors du second. C'est après mon premier voyage en Turquie que je me suis encore plus renseigné. »

**P** : « Est-ce qu'il a fait des rencontres lors de son premier séjour en Turquie ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non et c'était ça mon plus grand problème. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Quels ont été les éléments déclencheurs de ce second voyage en Turquie le 27 avril 2016, près de 6 mois après le premier voyage ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Après le premier voyage en Turquie, j'ai suivi avec beaucoup d'assiduité les informations relatives à la Syrie et j'ai vu que beaucoup d'innocents mourraient là-bas. En tant que musulman, il fallait que j'aille combattre. »



**P**: « Combattre sous quel drapeau? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Avec l'El. »

P: « Pourquoi l'El? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai vu que ceux qui se rapprochaient le plus du véritable islam c'était l'El. J'ai senti qu'ils étaient beaucoup plus sincères que les autres, moins vénaux que les autres. »

**P**: « Il a combien de congés annuellement dans son entreprise ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A peu près 1 mois / an. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il arrive ensuite pour un second séjour en Turquie, il arrive d'Istanbul et repart d'Istanbul. Qu'estce qu'il fait ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Lors de mon premier séjour j'ai eu un véritable coup de foudre, surtout la ville d'Istanbul, et si je pouvais m'y rendre et y vivre, je le ferais. J'adore marcher. Je marchais beaucoup dans les rues de la Ville. Je pense avoir tout visité d'Istanbul. C'est ça qui m'a convaincu de retourner en Istanbul. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Qu'a-t-il fait pour rejoindre la Syrie ? Ce qu'il faut faire c'est essayer de se rendre à la frontière. Donc pourquoi, si telle est son intention, pourquoi il ne se déplace pas et reste à Istanbul ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Parce que pendant 3 semaines je me suis dit que j'arriverais peut-être à rencontrer quelqu'un qui pourrait me guider vers la frontière syrienne. Pendant 3 semaines, chaque jour je me disais que j'arriverais peut-être à rencontrer quelqu'un. »

<u>P</u> : « Pourquoi avoir gardé lors du séjour parisien une puce turque ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ça c'était ma puce pour Telegram. Je l'utilisais en Turquie, la deuxième fois, et après j'ai perdu ce téléphone et je l'ai utilisé une deuxième fois en arrivant en France pour voir si elle était encore en fonctionnement. »

**P**: « Et quelle utilisation faisiez-vous de cette application Telegram? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Pour voir les infos, particulièrement sur l'El. Je ne suivais pas particulièrement des gens de l'El, mais des infos en règle générale. La vidéo où je fais allégeance à l'El et je l'ai envoyé à quelqu'un sur Telegram et je faisais des doigts. »

**P**: « Les doigts c'était des invocations ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui. J'avais des doutes à cette homme mais j'ai envoyé tout de même, j'ai appris après coup qu'il l'avait bien reçu. »

P: « Il a envoyé cela via Telegram? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Uniquement Telegram. »

**P**: « A partir de quelle puce ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Avec la puce turque. »

P: « Comment il a eu ce contact? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Est-ce que je peux m'asseoir? »

P: « Oui bien sûr. »



P: « Comment il a eu ce contact avec l'El? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car il était assez populaire.»

**P**: « Comment s'appelle cette personne? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne me souviens pas du nom. »

P: « A quel moment il a pris cette vidéo ? On la regardera tout à l'heure. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Quand j'étais sûr de moi, quand j'étais sûr que j'allais commettre cette action. »

P: « Il les a prises au même moment la photo et la vidéo ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A peu près mais je pense que oui. »

P: « Pourquoi lors de l'instruction avoir contesté avoir pris cette photo? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne voulais même pas discuter avec ce juge d'instruction. J'étais très en colère à ce moment-là. Je n'avais pas envie de l'aider du tout ce juge d'instruction. »

**P**: « Quel était son objectif? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'avais pas d'intention particulière car je m'attendais à mourir. Je me suis dit que peut être que quelqu'un de l'El apprécierait. »

P: « Est-ce que c'était pas à des fins de propagande, d'allégeance ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui mais je sentais que j'étais en train de faire quelque chose qui sort de l'ordinaire, atteindre le porte-monnaie, c'était beaucoup plus fort que de tuer des gens.. »

P: « Comment il explique que son action n'ait pas été revendiquée par l'El? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car je ne connais personne de l'El. Je ne connais personne de l'intérieur de l'El à qui j'aurais pu dire « Je vais faire ça ».»

P: « Est-ce qu'il émet l'hypothèse que cette vidéo ne soit jamais parvenue aux mains de l'El ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A ce moment j'étais décidé. »

**<u>P</u>** : « Pourquoi faire cette allégeance ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car ça ferait encore plus d'impact. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Pourquoi quelques jours après son retour de Turquie il envisage déjà de venir sur Paris ? On pourrait laisser induire l'idée qu'en Turquie il a eu des contacts et qu'il envisage donc de venir à Paris. Est-ce qu'il a des choses à dire à ce sujet ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je souligne M. le président que je n'avais pas de contact. Habituellement quand on réserve dans un hôtel on verse des arrhes, mais là y'avait pas d'arrhes pour cet hôtel, donc je me suis dit, si je n'y vais pas c'est pas grave. »



P: « Pourquoi choisir Paris? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car je voulais visiter la capitale, je ne voulais pas visiter une autre ville en France. Avant de venir en France, je n'avais pas de réel plan dans la tête. »

**P** : « Pourquoi choisir cette date plusieurs mois après ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je savais que y'avait pas beaucoup de touristes à cette période-là, je sais qu'à partir du mois de juin y'avait beaucoup de touristes. »

**P**: « Pourquoi Paris et pas une autre capitale comme Rome, Londres, Belgique ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Pas de raison particulière. C'était plus crédible de dire que j'allais en France pour des motifs professionnels car j'avais des clients qui étaient français ».

<u>P</u>: « Donc à l'issue de la deuxième visite en Turquie, aucune idée de faire une action au Louvre. » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « C'est lors de ma visite, que j'ai vu les tableaux que j'ai eu cette idée, cet éclat de génie. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Tout à l'heure il a dit qu'il « voulait faire quelque chose » : qu'est-ce qu'il envisageait déjà à l'époque avant d'aller au Louvre ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'avais rien de précis en tête. C'est seulement quand je suis arrivé au Louvre que j'ai pensé à quelque chose. Peut-être que si je n'étais pas allé au Louvre, je n'aurais rien fait. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je note qu'il y a un décalage entre la fin de la réservation hôtelière le 4 et le départ le 5. Il a une explication à ça ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'y avais pas vraiment pensé. De toute façon j'avais de l'argent. Je ne sais plus précisément. »

P: « Pourquoi il emmène la puce de Turquie? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Parce que c'est la seule puce que j'avais. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Le premier jour de sa visite parisienne, il va visiter un véhicule, une Mégane, se rendre dans le centre de Paris, autour de notre Dame, puis autour de la grande mosquée avant d'aller aux champs Elysées. Quel était l'objet de cet itinéraire ? Pourquoi il a choisi notre dame et la grande mosquée de paris. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'était pour visiter. Mais pour la mosquée de paris, j'y suis allé pour prier là-bas. »

**P**: « Mais pourquoi avoir choisi les champs Elysées ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car c'est le centre-ville, c'est mieux quand on ne connait pas. »

**P**: « Le centre-ville c'est Chatelet, Notre dame, pas les champs Elysées. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Pour moi j'ai senti que les champs Elysées était l'endroit le plus proche de tous les endroits que j'avais envie de visiter. »



 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il y a eu des échanges avec une société de location de véhicules de type Hummer. Il s'en est expliqué en disant qu'il avait l'intention de faire des photos pour les diffuser. Quel était l'intérêt de louer un véhicule de ce type dans Paris, faire des photos, les diffuser. Est-ce qu'il ne pouvait pas louer ce type de véhicules à Dubaï ? Est-ce que ce projet général de diffuser des photos avec un hummer cadre avec l'objectif de son séjour à Paris de perpétuer une action pour contester l'action de la France ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le hummer c'était pour faire des photos à mettre sur Instagram au cas où je ne réussisse pas mon projet. Le hummer est un véhicule très populaire à Dubaï, c'est la marque de quelqu'un qui a réussi sa vie. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Est-ce que c'est pas un acte d'ostentation peu compatible avec quelqu'un qui dit agir au nom et soutenir l'El? Au cours d'une récente audience, j'ai entendu plusieurs djihadistes dirent que l'ostentation était contraire à ce que doit faire un musulman digne. Comment mêler ça? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « En règle générale c'est un signe d'ostentation, mais là c'était pas vraiment le cas. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « En France on se pose la question de l'utilisation de ce type de véhicule après les faits de Nice en 2016, la question elle se pose. Et elle se pose encore plus quand vous avez dit au magistrat instructeur qu'il était hors de question de louer un véhicule avec chauffeur. Dans ce contexte là on peut se poser des questions. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je voulais préciser quelque chose. La première chose c'est que quand j'ai voulu louer une voiture je l'ai loué chez Europcar, et ils ont des voitures beaucoup plus grosses. Si j'avais voulu écraser des gens, j'aurais pu mais cette idée ne m'a jamais traversé l'esprit. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il a été relevé la coïncidence qu'au même moment où il se trouvait sur Paris, son frère était aussi sur Paris. Se sont-ils vus avec son frère sur Paris à cette époque-là ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La première fois que j'ai, c'est par le biais de mes avocats la semaine dernière. Pendant 4.5 ans, j'ai ignoré. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Pourtant il disait que son père savait qu'il était sur Paris. Comment se fait-il que son frère n'ait pas été au courant. Je suis surpris qu'il n'y ait pas eu d'échanges à ce sujet. »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Mon frère ne parlait pas de son travail, il ne parlait pas de ses voyages, il n'indiquait jamais ou il se rendait. Même la propre femme de mon frère ne le sait pas. »

**P**: « Donc c'est un hasard? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'est un grand hasard mais c'est vrai. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « J'ai noté dans son discours « Pour moi le plus important c'était les bombes de peinture » : et je note qu'il a d'abord acheté les machettes puis les bombes. Pourquoi ne pas avoir déjà acheté les bombes puis les machettes ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Monsieur le Président, il me fallait déjà les couteaux pour accéder à la salle. »



 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Y'a une différence notable entre 670 euros d'un côté (les 2 machettes) et 20 euros (bombes de peinture) »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne comprends pas votre question M. le président. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Si on achète d'abord les couteaux, mais qu'on n'a pas encore de bombes de peinture, on peut se retrouver dans le problème si on arrive pas à trouver des bombes de peinture, alors c'est un cout important, c'est juste ça. On achète déjà le plus important. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'avais pas vraiment de problème d'argent et chaque problème en son temps. Pour moi le plus important c'était les bombes de peinture mais il me fallait les couteaux. Les bombes de peinture, je savais que pour moi c'était facile d'acheter les bombes de peinture par rapport aux couteaux. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je relis les déclarations faites tout à l'heure : « Quand je suis venu en France mes idées n'étaient pas tranchées mais je voulais faire quelque chose », c'était quoi ce « Je voulais faire quelque chose ? »»

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai compris que la France avait un rôle prépondérant sur la Syrie et que la politique française causait des morts, et je voulais venir ici pour voir de mes propres yeux la politique du pays qui était en train de participer à la destruction d'un autre pays. Je voulais déjà le visiter, c'est quand j'ai vu les tableaux du Louvre que j'ai compris qu'il fallait que je fasse une action là-bas et que la destruction des tableaux aurait un impact énorme... »

<u>P</u>: « Pourquoi avoir dit à l'expert psychiatre que la situation des enfants du Yémen vous avait ému ? <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Avec l'expert on a parlé du Yémen car il se passe la même chose pour moi, c'est un pays musulman et la France a un rôle. Le Yémen est venu après la Syrie. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Je relève, c'est un commentaire rétrospectif, hier vous avez contesté les conditions d'audition, vous étiez à l'hôpital dans un état de santé précaire, le médecin a expliqué que vous pouviez être entendu, je remarque que vos déclarations sont sensiblement les mêmes que celles que vous avez aujourd'hui, donc j'en déduis, que si les conclusions ont pu être difficiles, correspondent à la réalité. On ne vous a pas arrachés des propos. Est-ce que ça appelle une réaction de votre part ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Si j'étais entre la vie et la mort, c'était un véritable harcèlement, je n'étais pas en capacité de parler, je déplore qu'il n'y ait pas eu d'avocat à ce moment-là. Je n'étais pas en état de pouvoir répondre tout seul ».

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Sur ces contacts, il semble qu'il n'y ait pas de lien entre les 5000 euros et la Pologne. La nature des échanges, codée, n'indique pas que ça soit en lien (c'est une relation ancienne), mais le 30 janvier 2017, vous faites référence au fait que vous êtes dans une situation difficile. Pourquoi vous dites cela à votre interlocuteur ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: \*\*inaudible\*\*

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Ces comptes des réseaux sociaux ont fait l'objet d'exploitation, et les enquêteurs ont retrouvé tout un tas de messages, notamment twitter, notamment un tweet du 3 février 2017, qui est le discours du porte-parole de l'El, Mohammed qui cible la France en cible privilégiée, discours datant de 2012 : « une guerre sans aucune pitié ». Quand il publie cette citation, quelle est son intention ? »



M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'est une citation qui explique la politique française vis-à-vis des pays du Moyen Orient. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Comment on peut mettre ça en relation cette citation et ce projet d'attaque au Louvre contre des tableaux, une guerre sans pitié vous twittez. On ne livre pas une guerre contre des objets, mais contre des personnes. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je voulais commettre une action qui ait beaucoup plus d'impact en détruisant des tableaux aussi célèbres aussi chères, aussi précieux. Pour moi c'était ce que je voulais faire en premier. C'était mon but. »

<u>P</u>: « Sont retranscrits un certain nombre de tweets. « Au nom d'Allah, nous avons des moudjahidines en Syrie » ou « pour qu'ils tuent ou soient tués ». Qu'est-ce que vous entendez par là quand vous publiez ces paroles ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Le tweet n°12 c'est une sourate du coran. La plupart de mes tweets c'était des tweets de remerciement pour Allah pour tout ce qu'il nous donne. Vous avez une signification assez simple de ces textes, les textes sont beaux, c'est la défense de l'opprimé, de l'injustice. »

**P** : « Est-ce qu'il se considérait quand il rentre dans le Louvre comme un guerrier de l'Islam ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne peux pas dire que je suis un guerrier de l'islâm, mais j'étais persuadé que j'allais mourir en martyr. J'étais sûr qu'après avoir détruit les tableaux, j'étais sûr que j'allais être tué par les militaires. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Lors de l'entretien, le psychiatre disait qu'il était heureux d'avoir survécu, comme une sorte de satisfaction du devoir accompli pour reprendre son expression »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je répondrais en vous disant, le croyant quand il lui arrive, s'il lui arrive quelque chose de bien, il doit remercier dieu, et s'il lui arrive un malheur, il est patient face au mal, ça serait mieux pour lui d'accepter et de patienter. Seul un croyant peut comprendre ce genre de paroles. Si on est dans le bonheur il faut remercier Dieu et si on est l'adversité, il faut être patient. Dans chaque situation il faut remercier dieu. Là je suis patient devant cette adversité... »

P: « Sur l'exploitation de son compte Facebook, la DGSI a vu que toutes les mentions qui figurent sur la définition de ce profil se rapportent à la religion, des connotations religieuses mais qu'il y a également une connotation de djihad, de combat et aussi un rapport à la mort recherché. Pourquoi il écrit ça sur son profil Facebook ? Qu'il faut se réjouir de la mort ? et notamment la phrase qui dit M. Abdallah EL-HAMAHMY: « De manière générale, le musulman n'a pas peur de la mort. Si tu fais tes prières etc, tu ne dois pas avoir peur. Plus tu mourras tôt, plus te rapprocheras de Dieu. En tant que musulman on ne craint pas la mort, la mort nous libère. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Il y a aussi un post sur Noé : « Une fuite saine est mieux qu'un esprit malade ». Quelle signification apportée à ce message ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La vérité demande des yeux. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Quelle est la signification de cette mise en scène de ces objets que vous avez visiblement mis en scène » \*montre la photo avec machettes et bombes de peinture\*

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Cette photo décrit l'action que j'allais mener. L'action aurait encore plus été réussie avec une belle photo. »



- $\underline{\mathbf{P}}$ : « Est-ce ce qu'on peut montrer cette vidéo, qui est courte et dure 1min. Qu'est-ce que vous pouvez nous dire sur ce que vous venez de voir et d'entendre ? » \*montre une vidéo du mis en cause qui parle derrière la tour Eiffel.
- **M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « La photo, et dans la vidéo je dis que je suis l'un des leurs. A ce momentlà, j'allais commettre cette action. J'étais persuadé que j'allais mourir. »
- <u>P</u>: « On a une vidéo testamentaire, d'une durée d'1m13. Aucun élément ne permet la datation de la vidéo cependant il est à noter qu'il porte les mêmes vêtements rayés bleus, il a une perche, il parle arabe, certains mots sont inaudibles du fait du trafic routier et de la piètre qualité de la vidéo. La vidéo commence par des formules djihadistes et salafistes, avec la permission d'Allah ceci est une nouvelle opération au cœur de « inaudible » dans une ville palpitante ..... »

<u>L'interprète</u> (interrompant le président): « Je peux dire ce qui est audible M. Le président : dans la ville du pécher, la ville des mécréants. »

- $\underline{\mathbf{P}}$ : « Les soldats du Kalifa, qu'Allah nous garde car nous sommes des milliers et en tout lieu. Moudjahidines, raffermissement, je vous recommande conformément, patientez, encouragez-vous mutuellement, soyez fermes, craignez Allah, peut être serez-vous heureux. Je prie Allah de me raffermir et qu'il me récompense selon sa volonté. Est-ce que ça appelle un commentaire de sa part ? »
- M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A cet instant précis, je pensais déjà à l'action que j'allais faire, je savais que la destruction de ces tableaux allait avoir un impact énorme pendant une très grande période. C'est pour cette raison précise que j'ai fait cette vidéo. »
- <u>P</u>: « Vous avez entendu le témoignage de M. D.S. ce matin, et le témoignage du militaire P.P., vous avez été assez elliptique sur cet épisode. J'aimerais qu'on revienne sur ce moment où vous brandissez vos machettes, et que votre action ne va pas aboutir. Pourquoi vous ne vous interrompez pas ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « A ce moment précis, il fallait que j'y aille, je n'arrivais même plus à réfléchir. J'avais l'impression d'être téléguidé. Je ne réfléchissais plus. Je ne me disais pas peut être qu'il faut que je m'enfuis etc. »
- $\underline{\mathbf{P}}$ : « Alors moi je veux bien, vous avez ce geste réflexe de porter des coups vers le militaire qui vous fait face. Le militaire dit qu'il a fait 3 sommations et il s'avère que vous lui portez un coup de machette au niveau du crâne. »
- M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Comme je vous ai dit à l'instant, je ne savais même pas que j'avais frappé à la tête, je l'ai su 3-4 jours après, c'est comme un blackout complet. Je ne réfléchissais plus. C'était extrêmement difficile comme action et c'était tellement stressant que je ne réfléchissais plus. »
- $\underline{\mathbf{P}}$ : « Certains militaires disent que vous avez été surpris de les voir mais que vous accélérez le pas. Les militaires disent aussi que vous criez « Allah Akbar ». Vous n'avez aucun souvenir de ça ? »
- M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Allah Akbar a une extrême signification pour les musulmans. »
- P: « Quelle signification vous portez à ces propos? »
- M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Nous les musulmans, c'est pas une déclaration de guerre, Allah est plus grand que nous tous puisque c'est le créateur. C'est un mot qu'on peut utiliser toute la journée. »
- $\underline{\mathbf{P}}$ : « Pour moi ça n'a rien de spécial mais dans ce contexte il peut avoir un sens spécifique. Dans un autre contexte, je peux très bien l'entendre mais là vous savez, nous autres magistrats, on n'est pas complètement déconnectés de la réalité. »
- M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je pensais que je pouvais aussi leur faire peur en disant Allah Akbar, ils auraient peut-être eu peur de moi mais les militaires ont donné une trop grosse importance à ce que j'ai dit à ce moment-là. J'étais surpris de les voir, je pensais le dire quand j'aurais atteint mon but mais je l'ai dit avant ».



 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Maintenant, avec le recul, quelle signification il attache à ce geste, est-ce qu'il s'agissait d'écarter les militaires, de lui porter un coup pour le neutraliser et poursuivre son chemin ? J'ai bien compris qu'il a un trou noir mais rétrospectivement aujourd'hui, quel regard il a de tout ça ? ».

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je savais que j'allais pas pouvoir m'échapper de ces militaires, j'ai vu qu'ils étaient 4, et les 4 fusils d'assaut, avec le recul et même à ce moment-là, je savais que j'allais pas détruire les tableaux et qu'il allait m'arriver quelque chose de grave, et que j'allais mourir ».

<u>P</u> : « Est-ce que lui vient l'idée, à ce moment-là, de mourir en martyr en attentant à la vie des militaires ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « M. le président, toutes les questions que vous me posez, vous avez déjà une opinion toute faite ».

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Non je n'ai pas d'opinion toute faite, je veux savoir simplement dans quel état d'esprit vous étiez. Est-ce que vous avez déjà perdu le contrôle comme ce jour-là ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Non jamais. Quand j'étais surpris de les voir devant moi, c'est à ce moment-là, mais je ne pouvais plus réfléchir car j'étais déjà mort ».

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Les militaires ont parlé d'une détermination très marquée, M. D.S. dit qu'il a été obligé de tirer dessus à plusieurs reprises, vous vous êtes même relevé, ce qui indique une sorte de conditionnement. Comment expliquer cette force ? Cette détermination décrite par les 4 militaires. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne pourrais pas l'expliquer ».

<u>P</u> : « Est-ce qu'il maintient aujourd'hui que les militaires lui ont tiré dans le dos, ou pas ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Ça s'est passé très vite, je ne pense pas que ça soit très important de savoir ça ».

<u>P</u> : « Si c'est très important, évidemment »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ce que j'ai le plus senti c'est le coup à l'arrière de la cuisse droite, comme si on m'avait enfoncé un objet pointu, c'est ça qui m'a fait tomber au sol et m'a fait terriblement mal. Ce que je peux vous dire c'est que ça s'est passé extrêmement vite. Peut-être que je me suis retourné et que je me suis pris une balle dans le dos, en tout cas ce que je me rappelle avec certitude c'est la balle prise dans la cuisse ».

P: « L'expert a indiqué avec certitude que vous n'aviez pas été touché dans le dos. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Peut-être, je ne me rappelle pas des autres balles. Quand je parle des balles que j'ai pris par derrière, je parle de la balle que j'ai pris dans la cuisse. Je sais que j'ai pris des balles dans le ventre mais celle dont je me souviens est celle de la jambe, puisqu'elle a touché les nerfs. J'ai encore du mal à bouger les orteils. La paralysie partielle des orteils vient de cette balle dans la cuisse.

P: « On a évoqué le témoignage d'une fonctionnaire de police qui dit que vous avez mimé un geste d'égorgement. Elle est gardienne de la paix dans le 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris. Dans le quartier elle a reçu un appel des collègues militaires. Elle a couru vers le Louvre, à l'entrée du centre commercial, elle a été reçue par des vigiles qui l'ont guidée. Il n'y avait plus de civils. Elle a vu un individu au sol. Elle a tenu en joue à 15m l'assaillant. Elle dit que vous étiez conscient et que « il a mimé un égorgement avec sa main gauche mais n'a rien dit ». Vous avez un tel souvenir ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je peux vous dire c'est que quand je suis tombé à terre, je n'étais plus conscient, mes dernières paroles étaient les prières, dernières sourates du coran. Sincèrement, je pensais vivre les dernières secondes de ma vie. Je ne comprends pas comment j'aurais pu bouger.



P: « L'agent de sécurité explique qu'il a commencé son service à 8h30 et que vers 10h il n'y avait personne, il dit vous avoir vu, costaud, 1m75, qu'il avait les bras nus et porteur d'un sac à dos. Son attitude n'a pas particulièrement attiré mon attention, j'ai vu l'individu lever son bras droit et courir vers les militaires. Je l'ai entendu crier mais je n'ai pas entendu ce qu'il disait. J'ai nettement vu le geste du haut vers le bas. L'individu était un peu en hauteur par rapport au militaire. Vous avez souvenir d'avoir vu cet agent de sécurité ? »

**M. Abdallah EL-HAMAHMY**: « Je savais qu'il y avait un agent de sécurité là-bas, mais ce jour-là je ne l'ai pas vu, il était relativement loin de moi ».

<u>P</u>: « Avant le 3 février vous aviez fait 2 visites du Louvre. Donc il s'agissait pour les 2 visites précédentes de repérages, est-ce bien cela ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne me souviens plus si ça fait 2 ou 3 fois. »

P: « En tout ça fait 3 fois. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui j'étais en repérage, les tableaux et ceux que j'allais détruire en premier ».

**P**: « Quelles ont été les conséquences des blessures que vous avez eu ce jour-là? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Quand je me suis réveillé à l'hôpital, j'ai appris que j'avais des balles dans le ventre et la cuisse. J'ai eu une infection suite à ça. Suite à cette infection, j'ai eu une certaine paranoïa. Je suis resté entre la vie et la mort pendant 1 semaine à peu près, pendant un long moment, j'avais tout le côté droit paralysé et je n'arrivais pas à parler. Les deux premières semaines après mon réveil je n'arrivais plus à manger. Et après je suis resté enfermé et j'ai dû faire de la rééducation en prison. L'impact, ma main est restée fermée pendant 1 an et l'impact dans la cuisse droite a impacté des structures du pied. Mes orteils sont totalement paralysés jusqu'à actuellement. »

P: « Vous avez retrouvé une marche normale? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Entre 60 et 70% de la marche normale? »

<u>P</u>: « Donc il ne peut pas courir ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Non. »

**P**: « Est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non. »

Avocat de D.S.: « Quel lien faites-vous entre la situation au Yémen et le rôle de la France? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La France vend énormément d'armes à l'Arabie Saoudite, ils sont en train de détruire le Yémen, et ce genre d'armes ne fait pas la différence entre hommes, femmes et soldats. La France n'a pas ses soldats au Yémen mais la France participe à tuer des enfants dans ce pays. C'est mon point de vue. C'est ce qui se passe en France et dans beaucoup d'autres pays musulmans. »

<u>Avocat de D.S.</u>: « Est-ce qu'il émet des critiques envers le pouvoir de l'El sur son implication dans la guerre au Yémen ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Si la France ne vendait pas ; je parle de la base du problème, et la base du problème ce sont les armes. Si la France ne vendait pas d'armes, il n'y aurait pas de guerre. Ce sont toujours nos pays, les pays musulmans qui sont touchés. »



<u>Avocat de D.S.</u>: « L'accusé était dans les relations commerciales, et il sait qu'un client intéressé par l'achat d'un certain matériel pourrait toujours trouver un autre fournisseur / vendeur, est ce que la critique ne devrait pas se porter sur l'Arabie saoudite ou les Emirats? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La France a une plus grande puissance, si la France avait refusé, l'Espagne et l'Italie, toute l'Europe aurait refusé de vendre des armes et ça aurait fait un effet boule de neige, ça aurait fait un impact positif sur la guerre au Yémen. Mais le problème c'est que la France veut juste de l'argent, peu importe qui meurt. Ça leur importe peu. Des enfants qui meurent, des hommes qui meurent, tant que ça ne touche pas les français, j'ai l'impression que tout le monde s'en fiche, et ça c'est la réalité que vous êtes tous en train d'occulter. Les armes tuent des gens. Et c'est le rôle de la France. »

Avocat de D.S.: « Donc c'est bien pour punir la France que vous avez fait ce voyage en France ? » M. Abdallah EL-HAMAHMY: « L'Arabie saoudite ne produit pas d'armes. Aucun pays musulman ne produit des armes, la France a un rôle prépondérant dans les guerres qui se passent dans les pays musulmans. La mort de toutes ces personnes innocentes sont entre leurs mains. Si le président Macron et son prédécesseur n'avaient pas fait leurs politiques, je ne serais même pas en France. La France participe à la mort de beaucoup d'innocents. Et ce qui se passe au Yémen est terrible en ce moment. Mon problème ce n'est pas que l'Arabie saoudite fasse la guerre au Yémen, ce qui me pose problème c'est qui a fourni les armes. La France est en train de vendre de plus en plus d'armes car elle veut de plus en plus d'argent. Les grands perdants sont les musulmans. »

<u>Avocat de D.S.</u>: « Donc je repose ma question qui n'a pas vu de réponse, c'est pour ça qu'il est venu en France pour punir la France ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui je voulais impacter la France de façon économique, pour moi c'était une façon de leur faire perdre l'argent et je sais que ça aurait causé un impact très très fort. Beaucoup de sociétés françaises auraient pu être détruites et je pensais qu'en détruisant ces tableaux, d'autres pays se seraient lancés dans une réflexion et auraient peut-être cédés: et donc auraient refusé à nouveau de vendre des armes. C'est vrai que je voulais mourir et je savais que je serai mort, mais ça aurait permis de prendre conscience au monde entier de la politique de la France. »

<u>Avocat de D.S.</u>: « A-t-il conscience que ce raisonnement n'a aucune cohérence et aucun sens car ces tableaux sont dans le patrimoine de la France certes mais n'ont pas de valeur marchande, ainsi cette action très dommageable n'aurait eu aucune action économique ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Tout ça, ça a un sens car ce sont les tableaux les plus importants car ils ont une importance historique, même s'ils n'ont pas de prix, ils sont inestimables. En ce moment le QATAR est en train d'acheter des tableaux, ça impacte tous les pays d'avoir un patrimoine. Au contraire ça a un sens. Ça peut faire un grand impact et émoi comme pour l'incendie de Notre Dame. Je voulais détruire ce profit, c'est une action simple que je voulais faire seul, sans qu'il y ait de victime. »

<u>Assesseur</u>: « Vous avez déclaré au cours de l'instruction, lors d'un interrogatoire, vous reconnaissiez avoir fait ce geste car vous aviez l'impression que la policière qui s'approchait de vous allait vous égorger. Aujourd'hui vous niez, or c'est précis comme déclaration. Qu'avez-vous à dire? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je vous répète avec précision de ce que je me rappelle, quand j'étais au sol je ne pouvais plus bouger. »

Assesseur : « Nan mais là il parlait beaucoup. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai dit au juge d'instruction, « peut être que j'ai pu dire ça », mais maintenant je me rappelle un tout petit peu ce qui s'était passé, je ne pouvais plus bouger, ni mes



membres supérieurs, ni mes membres inférieurs. Si j'avais pu faire ça on le verrait à la vidéo. » Assesseur : « Justement sur la vidéo on voit que vous bougez encore. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je parlais c'est vrai, mes lèvres bougeaient mais mon corps ne répondait plus, mon corps était en état de choc. »

<u>Me Berger-Stenger</u>: « Vous nous avez confirmé avoir voulu attaquer des statues et des tableaux, je ne comprends toujours pas comment vous vouliez détruire des statues avec des machettes? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La première chose c'était de sécuriser ma route jusqu'aux œuvres. La Vénus de Milo n'était pas mon premier but. Elle était dans mon chemin mais c'était pas cette statue prioritairement que je voulais détruire. »

Me Berger-Stenger: « Mais, comment vous alliez faire pour la détruire? »

en tout c'est ce que j'avais calculé. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'allais essayer de la casser avec des machettes. J'avais moins d'une minute mais oui. »

<u>Me Berger Stenger</u> : « Vous vous rendez bien compte que c'est impossible de détruire une statue en marbre avec une machette non ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ce que j'ai déjà dit, c'est que j'avais seulement quelques minutes, peut être que j'aurais pas pu la détruire totalement, j'avais une minute, mon but principalement était les tableaux qui étaient plus faciles à détruire c'est vrai. »

<u>Me Berger Stenger</u>: « Donc si je comprends bien c'est que votre objectif était inatteignable? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY:</u> « Non non non, mon objectif était réaliste et simple, ce sont les militaires qui m'ont empêché d'atteindre ce but. S'il n'y avait pas eu les militaires, j'aurais détruit la statue et les tableaux. Et j'aurais utilisé les peintures indélébiles il ne faut pas les oublier. De toute façon j'avais 5min

<u>MP</u>: « Je vous rappelle que lors de la reconstitution, c'est pas la statue de Vénus de Milo que vous avez montré, mais une statue grecque d'Athéna, est ce que vous vous en souvenez ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La reconstitution a commencé à minuit, et elle s'est terminée à 4h30 du matin. Quand le juge d'instruction m'a demandé l'itinéraire exact, l'heure était déjà très tardive et c'est le juge d'instruction qui a demandé d'arrêter. »

<u>MP</u>: « C'est faux. On peut entendre beaucoup de choses. Mais là c'est inexact. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Est-ce qu'on peut envisager de voir cette vidéo de reconstitution qui a été faite et qui montre le parcours ? Ça a un double intérêt à mon sens, pour voir jusqu'où on est allé, et ça nous montre aussi la largeur des couloirs. Ça me semble bien pour vous permettre de visualiser la situation. La deuxième demande c'est le cas échéant, c'est de revérifier les œuvres, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de cohérence dans son parcours, il y a un étage d'écart. »

 $\underline{\mathbf{P}}$ : « Demain on pourra identifier les passages. J'ai toujours une réticence à montrer une reconstitution car ça fixe des images aux assesseurs, ou aux jurés. Vous avez une idée du temps que ça représente ? »

<u>MP</u> : « De mémoire il y a plusieurs vidéos dont une vidéo d'itinéraire de 3min. »

<u>MP</u>: « Vous nous avez indiqué que suite aux conseils, quand a eu lieu cette décision de parler librement, avant ou pendant le procès ? Quand exactement ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'ai pas voulu changer ce que je voulais dire. Sur quoi exactement j'ai voulu changer. »

MP: « Vous avez indiqué que sur conseils de votre avocat, vous avez décidé d'avouer votre adhésion à l'El. Ca date de quand cette décision ? »



M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ça fait 1 mois. »

<u>AD</u>: « C'est un peu délicat, je ne suis pas sûr que ça soit pertinent d'aborder un sujet qui révèle du secret professionnel entre l'avocat et son client. »

<u>MP</u>: « J'ai dit ça car lui-même l'a dit, il l'a porté lui-même dans le débat, je ne porte atteinte à aucun secret, il sait qu'il a le droit de garder le silence. Nous avons parlé d'un premier voyage en Turquie, je volais savoir, combien ça vous a couté ce billet d'avion ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai besoin d'un moment pour réfléchir. J'ai besoin de réfléchir cette question. Je pourrais vous répondre demain. »

<u>MP</u>: « Alors répondre demain ça ne sera pas possible, ça fait 4,5 ans que vous êtes mis en examen ». <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Si vous avez la réponse, donnez-la moi car je ne m'en souviens pas ».

MP: « Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi vous avez pris un vol pour Bursa ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne suis jamais en Turquie hors Istanbul? »

MP: « Donc c'est une erreur des autorités locales ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne suis pas sorti d'Istanbul. Vous êtes en train de dire c'est comme si j'avais été à Paris et que je me suis retrouvé à Marseille. »

<u>MP</u>: « Ce que disent les Emirati, c'est que votre vol indirect certes qui passe par Istanbul est à destination de Bursa. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ce que vous êtes en train de dire est impossible. »

<u>MP :</u> « Ce que démontre le passeport, c'est simplement le pays et la ville d'entrée. » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « Donc vous dites que j'étais au même moment dans 2 villes très éloignés en même temps. »

<u>MP</u>: « Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment vous obtenir cette carte SIM turque? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Exactement comme quand j'achète une puce en France, je suis allé dans un magasin, et j'ai acheté une puce, et on m'a demandé un passeport et mon visa, on a pris une photo, voilà. »

MP: « Comment vous expliquez que cette puce est sous un autre nom, d'un homme né à Istanbul ? » M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Il y a deux possibilités, soit le vendeur turc n'a pas enregistré mon identité. Ce sont des puces qui ont une durée de vie limitée. Quand j'ai quitté les autorités turques, ils ont vendu la puce à ce monsieur, ça peut arriver, c'est possible, c'est quelque chose que j'ai déjà vu. Après comment ils ont fait leur travail, je n'en sais rien. »

MP: « Il y a eu une demande d'entraide internationale, les autorités turques nous ont envoyé ce contrat, qui est passé le 13.11.15, et ce contrat est passé le jour même et pas postérieurement. » M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Peut-être que la personne qui m'a vendu la puce a pris l'argent mais n'a pas enregistré mon nom. »

MP: « En réalité j'ai vérifié, on a le contrat, on a un numéro de passeport qui ne coïncide pas à votre numéro de passeport »

P: « Mme le greffier, est ce que vous pourriez afficher les côtes des pièces dont on parle. »

<u>MP :</u> « Ce genre de document peut avoir des erreurs, mais vous confirmez avoir pris un vol pour IZMIR ? <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « Je le répète, je ne suis jamais allé aux USA, le plus loin où je suis allé c'est ORSA, je l'ai vu sur Instagram, c'est une ville touristique ORSA. »



MP: « Cette photo a été postée très tardivement, et c'est vous qui choisissez où vous êtes ».

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non ce n'est pas moi qui décide, c'est la géolocalisation. »

MP: « Donc c'était la même chose pour la photo devant la Tour Eiffel ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne me souviens pas. »

<u>MP :</u> « Sur la photo c'est marqué que vous êtes, donc ça signifie qu'Instagram l'aurait géolocalisé. En réalité quand on connait bien Instagram, on peut modifier le lieu sur lequel on se trouve. Ce n'est pas un élément probant de manière absolue car l'utilisateur du compte peut modifier. Le 26 mai 2016, vous rentrez d'ADANA, lieu privilégié pour rejoindre l'El, comment vous expliquez que y'ait 2 erreurs des autorités Emirati. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Il n'y a aucun jour où j'ai découché de cet hôtel, et ça c'est facile à prouver. Chaque jour j'ai déjeuné à cet hôtel. Et au niveau des photos d'Instagram, elle peut se faire sur des centaines de mètres, mais pas des centaines kilomètres. Je ne suis pas allé plus loin que BORSA est c'est pas possible qu'en 1h on puisse aller jusqu'en Syrie. »

**MP**: « C'est totalement faux et je pourrais vous le prouver, en prenant une photo lors de cette audience et me faire situer à Adana, mais je ne le ferais pas car c'est illégal. »

**MP**: « Nous avons 3 éléments différents, les documents officiels des émirati, ce téléphone et vos déclarations et aucun ne coïncide. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Vous parlez de quoi ? »

MP: « Sur la localisation ».

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Dans les 2 voyages que j'ai effectué à Istanbul, je déjeunais tous les jours dans le même restaurant. Les autorités turques auraient donné les vidéos du restaurant. Tous les jours je dormais dans ce restaurant. »

<u>MP</u>: « L'enquêteur de la section antiterroriste qu'on a vu hier a indiqué qu'il y avait des MMS échangés au mois de mai, et situés à Antalya (Centre Sud de la Turquie); c'est vous qui aviez usage de ce téléphone? Et si oui pourquoi ces échanges? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non je n'ai envoyé de message à personne. De toute façon je l'ai dit depuis le début que je voulais aller en Syrie, je ne vois pas l'intérêt de ces questions ».

**MP**: « Vous ne pouvez pas dire décemment que vous aviez dit depuis le début que vous comptiez vous rendre en Syrie ».

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ce que je dis c'est que je voulais aller en Syrie mais je n'ai trouvé personne ».

<u>MP :</u> « Vous pouvez nous dire dans quelle condition vous avez acheté ce tee-shirt « the Punisher » ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « Déjà le tee-shirt m'a plu, je connaissais le Punisher des séries Marvel. »

MP: « C'était à quel moment ces achats ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Lors de mon deuxième séjour en Turquie? »

MP: « Oui, mais d'où vient votre ami? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai beaucoup d'amis à moi qui commentent. »



MP: « Ma question c'est d'où vient cet ami ? De Turquie ? Des Émirats ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La plupart de mes amis sont des amis des réseaux sociaux ».

MP: « Il vit en Égypte cet ami? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai besoin de voir la photo, je ne sais pas de quoi vous parlez. »

MP: « C'est une photo ou vous êtes dans un hamac, il écrit en langue turque le simple mot « bienvenu » en commentaire de l'une des photos que vous postez. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'est un mot arabe mais je ne me souviens pas. »

MP: « Est ce que vous avez plusieurs lignes en Turquie ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne me rappelle pas. »

**MP**: « Comment fonctionne Telegram, est ce que vous êtes abonnés à des chaines, comment ça se passe ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Sur Telegram on a plus de libertés. C'est la chose principale qui m'a fait suivre Telegram, la situation en Syrie, la situation en Yémen. »

**MP**: « Mais Telegram ce n'est pas twitter, ce n'est pas public, si on veut avoir de l'information il faut avoir des contacts »

<u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Non non pas du tout, il n'est nullement besoin d'avoir des contacts. Certes Telegram n'est pas twitter mais ça y ressemble beaucoup. Tu peux suivre des informations sur Telegram, sans avoir. »

**MP**: « S'il le faut je pourrais faire produire de la documentation DGSI au sujet du fonctionnement de Telegram, pour suivre, il faut être coopté, »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Il suffit de lâcher un mot banal pour avoir accès à plein d'informations.

MP: « Est-ce que vous fassiez parti de groupes privés sur Telegram? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Non je n'étais pas dans un groupe privé car je n'avais pas vraiment confiance, car je sais qu'il y a des personnes déguisées sur Telegram, il y a beaucoup de polices secrètes qui sont déguisées sur Telegram. C'est en tout cas une rumeur, qu'il y a beaucoup d'espions et de polices déguisées. C'est pour ça que je n'ai pas osé prendre contact avec qui que ce soit jusqu'au dernier jour mais à ce moment ça n'avait plus d'importance que la vidéo soit transmise ou pas. »

**MP**: « Est-ce que vous avez vu des vidéos de propagande islamiste sur Telegram ou d'autres réseaux sociaux ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui. »

MP: « Est-ce que vous pouvez nous parler de certaines d'entre elles ? Celles qui vous ont marqué ? » M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Celle qui m'ont marqué sont celles qui montraient l'harmonie. J'ai vu une vidéo où il était écrit : un homme et une petite fille de 4 ans, le genre de. Après quand j'ai fait des



recherches spécifiquement, j'ai su qu'il faisait un concours de récitation de coran et que cette fille avait gagné. »

MP: « Est-ce que vous avez entendu parler des attentats du 13.11.15 en France ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Oui je pense que j'étais en Turquie à ce moment-là. »

<u>MP</u>: « Oui en effet, selon les pièces du dossier, vous étiez en Turquie. Vous en pensez quoi ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Je n'étais pas là, je ne suis pas concerné. »

MP: « Sauf que l'attentat a été revendiqué par l'El. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je ne comprends pas le sens de votre question. »

MP: \*Inaudible\*

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je n'étais pas très informé, j'ai vaguement vu à la décision ce qui s'était passé, je n'ai vraiment suivi. A ce moment-là, j'avais l'impression d'être loin de tout ça. »

MP: « Sur la vidéo, vous parlez un arabe littéraire ou en égyptien? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'est de l'arabe littéraire car je cite souvent et le coran est en arabe littéraire. »

MP: « L'expert psychiatre a dit qu'il avait eu l'impression que vous étiez à l'aise et heureux, sur cette vidéo on vous voit sourire, vous semblez être dans une situation de bien-être. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « A ce moment-là je savais que la mort m'attendait, donc pour moi c'était pas la fin du monde, c'était le commencement d'autre chose. Je savais que j'allais assister au jugement dernier. »

MP: « On dispose, et on peut constater qu'il porte ce fameux pull rayé, et après ce pull rayé il ne le porte plus à l'exception d'un jour, et on peut le constater sur les vidéosurveillances de la boutique ADIDAS, on retrouve le pull de M. et on semble distinguer le tee-shirt blanc. Le 1<sup>er</sup> février, c'est le seul jour où il semble reporter ce pull rayé. Est-ce que vous pensez qu'une atteinte aux œuvres du Louvre, aurait eu plus d'une impact qu'une attaque aux personnes ?

M. Abdallah EL-HAMAHMY : « Le préjudice est plus grand, de mon point de vue et l'impact psychologique. Entre autres car c'était quelque chose de nouveau, quelque chose qu'on n'a pas l'habitude de voir. On peut causer un impact sans tuer aucun être humain. »

**MP**: « A Paris, vous avez appelé de nombreux numéros. Qui étaient ces interlocuteurs ? Ont-ils un lien avec les faits commis ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'étaient un peu les affaires courantes, j'ai même appelé le propriétaire de l'appartement que je louais, et au niveau de l'Egypte, c'étaient mes parents que j'appelais. »

<u>MP</u>: « Interrogé une seconde fois, le vendeur de la deuxième armurerie disait que beaucoup de djihadistes utilisent ce type d'armes, il disait que si vous lui aviez demandé ce modèle-là spécifiquement car il était semblable ou identique aux modèles présentés dans les vidéos de propagande : est-ce que vous avez des observations sur cette réflexion personnelle d'un témoin ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Ce que je peux dire c'est qu'il était prêt à vendre tout le magasin quand



il a vu que je sortais l'argent. »

<u>MP</u>: « Vous avez dit sauf erreur de ma part, que le Hummer était en cas d'échec, que c'était pour avoir un support pour parler du voyage à Paris. Vous disiez que vous étiez très déterminé dès l'achat des machettes et pourtant vous louez quand même un Hummer après, il y a un souci de cohérence. » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY</u>: « Jusqu'à la dernière seconde, il y avait une petite voix dans ma tête qui me disait « tu peux encore revenir à ta précédente vie. »

MP: « Pourquoi avoir gardé le boitier tout en réinitialisant le téléphone ? » M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Car j'étais encore sur Facebook. »

MP: « Mais il vous faut une carte SIM pour ça. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « C'est à la dernière seconde que j'ai jeté la carte SIM. »

<u>MP</u>: « Est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous enlevez votre veste ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je voulais être plus léger. »

<u>MP</u>: « Vous disiez que vous étiez sportif, sauf qu'il résulte qu'il vous a visé dans la zone du ventre car il y avait de l'embonpoint et dans les courriers à votre femme vous dites-vous seriez fier de moi, je suis beaucoup plus fit qu'avant »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Les lettres que j'ai envoyées à ma femme c'était vis-à-vis de mon passage à l'hôpital où j'ai perdu 20kg. Je ne suis pas plus fort qu'avant l'hôpital, ce n'est pas possible. »

<u>MP</u>: « Lors de vos premières déclarations vous ne parlez pas des coups de machette. Ce n'est qu'après interpellation sur ce point que vous reconnaissez que vous en donnez. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « J'ai donné »

**MP**: « M. le président a évoqué votre conversation avec cet individu polonais que vous connaissez, pouvez-vous nous dire pourquoi il vous appelle professeur ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « La personne qui a traduit, l'a mal fait. En égyptien c'est une sorte de respect. »

<u>MP</u>: « Nous sommes d'accord que vous avez fait un choix de tee-shirt le jour des faits. »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Quand j'ai acheté le tee-shirt je n'avais pas ça dans la tête, mais quand j'étais en France je me suis dit qu'avec les machettes et le tee-shirt j'allais être dissuasif. »

MP: « Pouvez-vous nous dire ce qui est indiqué sur votre tee-shirt actuellement lors de cette audience ? » »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Je serai meilleur.»

MP: « Est-ce que c'est aussi un choix de tee-shirt aujourd'hui ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: \*rigole\* « Je n'en ai pas d'autres madame. »



<u>AD</u>: « C'est une hypothèse mais c'est que ce document synthétique n'évoque que les destinations finales (exemple l'Inde). Sur l'itinéraire dans le Louvre, j'ai aucune difficulté à ce qu'on en parle demain avec un plan.

P: « J'ai pas d'avis ».

<u>AD</u>: « C'est une hypothèse mais c'est que ce document synthétique n'évoque que les destinations finales (exemple l'Inde). »

\*Débats sur l'itinéraire de la reconstitution : introduction d'un plan du Louvre dans le débat contradictoire.\*

<u>AD :</u> « Votre épouse, quand vous partez en Turquie, elle est déjà partie du domicile ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « Oui tout à fait depuis longtemps ».

<u>AD :</u> « Et quand vous revenez de Turquie, elle est toujours là-bas ? Et là-bas elle est dans votre famille, sa famille ? »

M. Abdallah EL-HAMAHMY: « Entre les 2 parfois c'est la mienne parfois c'est la sienne ».

<u>AD :</u> « Lors de votre séjour à Paris, est ce que vous vous êtes renseigniez sur les armes à feu ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « Non non jamais, ça ne m'a jamais traversé l'esprit. Je n'avais pas les armes à feu dans mon esprit. ».

<u>AD :</u> « Sur la photo, il n'y a pas le briquet, qu'est-ce que vous pouvez nous en dire ? » M. Abdallah EL-HAMAHMY : « Il n'avait aucun intérêt, je ne l'ai pas utilisé. »

<u>AD :</u> « Sur la date à laquelle vous avez pu à nouveau contacter votre famille par téléphone ? » <u>M. Abdallah EL-HAMAHMY :</u> « En juin ou juillet 2020 »

Audience suspendue quelques instants.

Audience reprise.

stIntroduction du plan du Louvre disponible sur le site internet du Louvre. Sur le  $1^{
m er}$  étage st

\*Reprise le lendemain à 9h30.\*

## *Mercredi 23 juin 2021 – Jour 3 :*

### Audition d'un psychologue ayant expertisé EL-HAMAHMY

(...)

Pas la première fois qu'il laisse sa femme enceinte [pour partir en voyage]. Avril 2016, EL-HAMAHMY part en Turquie pendant un an alors que sa femme est enceinte, il revient lorsque sa femme est sur le point d'accoucher. Il l'a fait plusieurs fois.

Le Président demande quelle signification attacher à ces voyages solitaires ? un désintérêt pour la paternité ? ou est-ce quelque chose d'un intérêt supérieur qu'il met en priorité ?



Le psychologue ne s'est pas posé la question mais sa confrontation à la paternité est quelque chose qu'il ne supporte pas.

Le Président insiste. Ça peut être autre chose qu'une confrontation à la paternité. Le Président dit ne pas comprendre qu'on ne peut pas se poser cette question-là.

Le Président mentionne qu'il ressort de ce dossier que EL-HAMAHMY était sensibilisé au sort des enfants syriens. Son voyage en France a cet arrière fond-là.

Le Président dit que EL-HAMAHMY leur a dit qu'il soutenait l'El hier à l'audience. Il n'avait jamais dit ça lors de l'information.

Le psychologue dit qu'il lui a demandé ça [lors de l'expertise] et qu'il n'avait pas dit ça. Le psy dit que ça change tout effectivement. On n'est plus dans une réaction anxieuse de la naissance d'enfants.

Le {résident dit que la question de son rapport à la paternité, on peut la mettre en // avec son père. Son père est un policier de haut rang en Égypte. EL-HAMAHMY a dit qu'il n'avait pas parlé à son père d'un voyage touristique mais d'un déplacement professionnel concernant son voyage en France.

Le psy dit que ce n'est pas surprenant compte tenu des relations qu'il a avec son père, qui sont des relations à l'ancienne, où on n'exprime pas son désaccord avec son père.

Le Président dit que ce voyage a été préparé longtemps en amont, avant la première naissance de son premier enfant. Il avait déjà préparé son voyage. Il y a donc une détermination et une formation d'infantilisation par rapport à son père : il a du mal à confronter son père.

Le psy dit que pour son père, cet homme reste un enfant. Pour lui, c'est plus quelque chose de culturel que quelque chose de psy.

Il a expliqué à l'audience que sa famille soutenait Sissi alors que lui y est opposé.

Le Président explique qu'il n'a jamais connu son deuxième enfant, qui est né prématuré et mort au bout de 15 jours.

Le Président lui demande ce qu'a été sa réaction.

Le psy dit qu'il lui en a parlé sans émotion apparente mais a confié au psy avoir pleuré à la lecture de la lettre, et qu'il a ensuite envoyé une lettre à sa femme.

Le président mentionne que EL-HAMAHMY a indiqué à l'audience qu'il comptait dégrader des œuvres à l'intérieur du musée du Louvre pour manifester contre le gouvernement français et manifester son soutien à l'El. Le Président demande si c'est quelque chose qu'il a déjà rencontré comme mode d'action par des aspirants djihadistes.

Le psy dit qu'il n'a jamais rencontré ça.

Le Président dit que EL-HAMAHMY a déclaré à l'audience qu'il soutient les actions de l'EI, qu'il entend protester contre la politique du gouvernement français. Faire une action d'éclats en France dans le cadre de son soutien à l'EI. Son mode d'action était de détruire des œuvres plutôt que de tuer. C'est ce qu'il a déclaré à l'audience.

Président : dans le dossier, il apparait qu'il avait envisagé de mourir, les enquêteurs ont notamment retrouvé des publications sur la mort en martyr etc. Le Président demande ce que ça dit de son rapport à la mort.

Le Psy dit que ça dénote une préoccupation d'inquiétude.



Le Président a dit qu'il serait abattu par les forces de l'ordre et que de fait il avait 3 bombes de peintures et avait aussi acheté 2 machettes. EL-HAMAHMY a expliqué que l'achat de ces machettes était fait pour produire un effet de sidération, que personne ne lui empêche l'accès aux œuvres et pour ensuite dégrader les œuvres. Il a dit ne pas vouloir utiliser les machettes sur les gens.

Le psy dit qu'il aurait pu mourir. Que c'est une inquiétude réaliste.

Le psy dit qu'il ne va pas attaquer un homme, mais qu'il est dans des actions imaginaires, comme s'il allait frapper quelqu'un. Pour lui, agresser des statues serait revenu au même : pour lui, les militaires auraient sans doute essayé de l'abattre.

Le Président dit que sur la propagande islamique, pour nous c'est violent, mais EL-HAMAHMY a dit qu'il a vu des films en Syrie avec des vidéos de décapitation, mais qu'il a décrit la vie en Syrie comme une « vie de quiétude ».

Le psy dit que c'est quelque chose de courant : ce sont les occidentaux qui empêchent la vie de quiétude, heureuse : « s'il n'y avait pas les occidentaux, nous aurions une vie heureuse ». Donc il est possible qu'il soit dans une position d'idéalisation.

Le psychiatre qui l'a vu la 3ème fois, a dit que EL-HAMAHMY était content de le voir pour la 3eme fois, et qu'il semble qu'il était heureux d'avoir survécu à ces évènements.

Le psy a dit qu'il n'a pas eu l'impression que c'était un homme qui cherchait la mort.

Le Président demande s'il pense qu'il a évolué dans ses aspirations. Car à l'époque il voulait mourir en martyr, c'est certain, et c'est pourquoi alors au psychiatre, il lui dit être content d'avoir survécu. Le Président demande s'il y a une explication à ça.

Le psy dit qu'il n'a aucune explication là-dessus.

### • Questions des parties civiles :

Un avocat veut revenir sur sa formation après le bac. « Dans votre rapport, vous indiquez que ce n'était pas son choix d'aller en fac de droit (pression du père) ». EL-HAMAHMY A déclaré à l'audience qu'il aurait voulu faire des études de langues mais que ses résultats scolaires n'étaient pas suffisamment bons. Dans votre rapport, il est précisé que c'est les autres facs qui n'étaient pas assez bons.

Le psy ne peut pas apporter plus de détails là-dessus.

Avocat: « en tout cas il y a une incohérence entre les deux indications ».

Avocat demande si le fait de parler en anglais pendant l'entretien (absence d'interprète) lui permettait de rester en retrait et de permettre une certaine superficialité des échanges.

Le psy dit que c'est toujours le cas plus ou moins, mais n'a pas l'impression qu'il l'a recherche. Il avait l'impression qu'il voulait parler, s'exprimer.

### • Questions Avocate Générale :

Demande s'il sait quel acte exact est à l'origine des tirs des militaires

Le psy dit que oui, il a lu quelques bribes de l'enquête etc.

L'Avocate Générale demande s'il sait ce qu'il fait précisément ce jour-là au Louvre.



Le psy dit que pas précisément, qu'il se promène, qu'il attend, qu'il a vu qu'il y avait des militaires à l'extérieur et qu'il cherche le moment pour agir.

L'Avocate Générale demande s'il se souvient pour quelle raison il se fait tirer dessus par les militaires.

Le psy dit qu'il crie Allah Akbar et les attaque.

L'Avocate Générale dit que la réalité c'est que ce jour-là, l'action de EL-HAMAHMY est qu'il rentre avec son sac à dos avec des machettes et des bombes de peintures, il pose son sac et a un T SHIRT avec le symbole du « Punisher », anti-héros Marvel, qui se fait justice lui-même. Il se munit alors de ces machettes dans chaque main, pas des bombes de peintures.

Il frappe ensuite un militaire avec la machette en criant Allah Akbar.

Le psy dit avoir lu tout ça.

L'Avocate Générale dit qu'il a évoqué à plusieurs reprises le monde imaginaire et la réalité de l'acte. La réalité de l'acte est que c'est un acte violent.

Le psy dit que oui, et que EL-HAMAHMY ne voulait atteindre personne.

L'Avocate Générale dit que pourtant, ce n'est contesté par personne, il porte un coup de machette très franc.

L'Avocate Générale dit que EL-HAMAHMY lui avait ouvertement menti, puisqu'il a indiqué à l'audience qu'il a un profond engagement envers l'idéologie de l'El.

L'Avocate Générale demande si le psy a pu entendre une forme de confusion dans le discours entre l'aspect atteinte aux enfants par EL ASSAD et le discours de l'El par la terreur d'un État avec des idées, et ce, au détriment de tout le monde, y compris des populations locales auprès desquelles l'El veut s'implanter.

Le psy dit qu'il est capable de construire et d'élaborer, a fait une construction personnelle autour des enfants que les autres n'ont pas.

L'Avocate Générale dit qu'ils entendent régulièrement ça parmi les personnes qui souhaitent rejoindre l'EI, des enfants qui étaient atteints par Bachar El ASSAD.

Le psy dit qu'il ne s'est pas focalisé sur les enfants, mais que EL-HAMAHMY l'a mentionné.

L'Avocate Générale dit qu'au PNAT, on voit des terroristes se focaliser là-dessus.

L'Avocate Générale demande si on peut avoir une analyse différente s'il est établi qu'il a un engagement de longue date de l'El, un sentiment d'y appartenir, la façon dont il a volontairement nié cette appartenance, et a l'inverse, la façon dont il a parlé de sa famille, pourrait être une forme d'instrumentalisation ?

Le psy dit que c'est tout à fait possible.

L'Avocate Générale mentionne la difficulté de concevoir la cohérence de son discours entre cette réaction anxieuse voulant détruire des œuvres et sa personnalité très calme, qui relève un problème : il y a un problème de logique.

Le psy dit qu'il apparait au minimum double, avec ce père de famille et quelqu'un qui s'intéresse à la mort, qui veut mourir en martyr etc. c'est quelqu'un de divisé clairement.



L'Avocate Générale mentionne qu'il a fait une vidéo d'allégeance avant son passage à l'acte (comme beaucoup de dossiers terroristes) et a envoyé sa vidéo d'allégeance à des cadres de l'El.

La dimension solitaire est clairement altérée dans ce cas.

Psy dit qu'il est dans ce truc imaginaire de mort en martyr...

L'Avocate Générale dit qu'il y a une dimension très matérialiste dans le fait d'envoyer une vidéo d'allégeance à l'EI. C'est une action très concrète.

Le psy dit qu'il n'a pas non plus vu de psychose ni de troubles de la personnalité.

#### • Questions des avocats de la défense :

Demande si la confrontation a la paternité a pu développer sa vision radicale de l'Islam.

Inaudible

Psy dit qu'il a une réaction vive quand il est confronté à la grossesse : le psychiatre parle de dépression, le psy à l'audience parle d'anxiété.

Le Président demande si EL-HAMAHMY souhaite répondre à ce qu'il vient d'entendre.

« Non »

Visionnage de la vidéo de la reconstitution, qui inclut notamment le parcours qu'il a emprunté.

**EL-HAMAHMY** 

Avocat de la défense : Inaudible

Président demande à EL-HAMAHMY s'il avait déjà mesuré le temps de parcours lors de ses visites précédentes ?

EL-HAMAHMY dit qu'il a calculé à peu près ; il s'est mis dans la tête qu'en bas de l'escalier jusqu'à son arrivée à la statue de Venus, qu'il mettrait 3 minutes, [mais bien sur j'allais mourir beaucoup plus vite que ...inaudible]

En tout, il avait calculé 5 minutes pour tout : pour détruire les statues et les tableaux.

Président demande quelles œuvres il a choisi précisément. Il y a la Vénus de Milo que l'on sait déjà.

EL-HAMAHMY dit que la première fois qu'il est allé au Louvre, il y avait une présentation touristique en anglais et elle avait présenté les œuvres les plus populaires et c'est comme ça qu'il a choisi les œuvres les plus connues.

Le Président lui demande de préciser.

EL-HAMAHMY dit la Vénus de Milo, et les 3 tableaux qui sont à côté quasiment de l'autre, 2 étaient de de Vinci et le 3<sup>ème</sup>, il ne se souvient pas du nom du peintre. Mais elles ne sont pas loin les unes des autres.

C'est en rentrant dans la galerie où il y a Mona Lisa, il y a un tableau très célèbre de ? (inaudible) et sur la droite il y a un immense tableau de Louis XIV. Ces 5 la étaient pour lui les plus importants du musée.

Le Président lui demande pourquoi il n'est pas allé directement sur les œuvres de de Vinci plutôt que de s'arrêter sur une sculpture, plus difficile à dégrader.



Inaudible EL-HAMAHMY dit qu'il a emprunté ce chemin spécifique pour éviter le monde.

Le Président demande pourquoi il s'est arrêté devant cette statue en marbre, plus difficile à dégrader qu'une peinture.

Il répond que dans sa tête, la statue était importante. Il l'aurait fait dans un temps raccourci, et après aurait poursuivi son chemin jusqu'au tableau.

Le Président demande ce qu'il comptait faire sur la statue.

Il disait que des bouts d'oreille de la statue pouvaient casser facilement...

Concernant les bombes de peintures, il a choisi le noir, le rouge...

Il dit avoir choisi ces couleurs car ce sont des couleurs primaires.

Le Président demande si ces couleurs ne sont pas connotées religieusement, culturellement, etc.

EL-HAMAHMY dit répond que ça n'a aucun rapport.

Président dit que les combattants islamiques sont vêtus de noir, de même que le drapeau de l'El qui supporte la charia, et que le rouge évoque le sang, et que le vert a une connotation particulière, connote au paradis.

EL-HAMAHMY dit que ça n'a aucun rapport.

Le Président demande pourquoi il ne prend pas que le noir.

EL-HAMAHMY dit qu'il pensait que 3 couleurs allaient avoir plus d'impact pour la destruction des tableaux.

## [Inaudible]

Le Président demande s'il a pu se heurter à une opposition soit des usagers, de visiteurs, du service de sécurité, des policiers, des gendarmes, ou s'il a pu envisager cela

EL-HAMAHMY dit qu'il y a pensé, il est allé au Louvre à deux reprises avant cette fois-là pour s'assurer si les gardiens étaient armés ou pas. « J'étais rassuré, ils ne l'étaient pas. Et quand je me suis rendue à deux reprises au Louvre, je savais qu'il y avait des visiteurs et des touristes mais pas à l'endroit où j'allais me rendre. »

Président dit que vu qu'il avait vu des militaires patrouiller, il aurait pu penser les rencontrer.

EL-HAMAHMY dit qu'il ne pensait pas qu'il allait les rencontrer à l'endroit précis où il voulait dégrader.

Le Président dit qu'il aurait pu penser qu'il ne les croiserait pas forcément à un endroit précis.

EL-HAMAHMY dit qu'il ne pensait pas que les militaires se trouveraient à l'intérieur

Le Président demande pourquoi il a utilisé son arme sur les militaires qui lui faisait face.

EL-HAMAHMY dit que quand il a vu les soldats, « comme je l'ai dit déjà hier, j'ai vu la mort donc il n'y avait plus de retour en arrière. Dès que je les ai vu, ça a été un réflexe et je n'étais plus apte à réfléchir et ce qu'il m'est venu dans la tête est qu'ils allaient me tirer dessus. Ça a été un réflexe plus qu'autre chose



Le Président revient sur le fait qu'il a déclaré hier soutenir l'El. Président demande aujourd'hui quelle est sa position par rapport à l'El aujourd'hui. Président demande s'il soutient toujours l'El, quel regard il porte sur lui.

EL-HAMAHMY dit que « depuis que je suis en prison, je n'ai plus d'infos, je ne sais pas ce qu'il se passe dans le monde, et je ne comprends pas le français. Mais des dernières infos que j'ai pu avoir, c'est qu'il n'y a plus d'El en Syrie ».

Le Président insiste et demande quel est son regard aujourd'hui sur l'EI, sur ses actions à cette époquelà

EL-HAMAHMY dit « Je ne sais pas ce qu'il se passe maintenant, je pensais que ce que l'El allait construire en Syrie n'est pas une mauvaise chose comme on peut le penser. Comme l'expert ce matin qui est venu, qu'il n'a jamais vu de vidéos positives de Daech. Il y en a beaucoup. Que nous citoyens lambda on ne voit pas. La vision que le citoyen lambda peut avoir de Daech sont des barbares, des égorgeurs, mais ce n'est pas du tout ça. »

Le Président demande quel regard il porte sur le fait que l'El a diffusé par ses organes de propagande des appels au meurtres de mécréants, que ce soit à l'égard des occidentaux mais aussi des musulmans chiites par exemple, ou le projet d'attentats partout dans le monde, « que je moi je qualifierais d'innocents ». Le Président demande quel regard il porte là-dessus.

EL-HAMAHMY dit que les actes terroristes en France, sont les mêmes actes que commet la France dans d'autres pays musulmans. La France tue des innocents partout dans le monde. [Inaudible] « Les choses sont beaucoup plus complexes que vous pouvez le penser ou le voir. Ces personnes ne se sont pas réveillées un matin et se dire qu'ils vont aller tuer des gens. »

Président dit donc que si les choses étaient à refaire, il le referait de la même manière.

Il dit que non, s'il était dehors il ne ferait plus la même erreur.

Président demande ce que ça signifie. Son propose est ambigu.

Il dit qu'il rentrerait voir sa femme.

Autre question de la cour : sur l'instauration de l'El au Cham, des populations civiles se sont vues imposées la charia et ne le souhaitaient pas, notamment les populations syriennes et qui ont dû subir l'application des règles et sanctions pénales de la Charia, avec, des faits de crucifixion, de lapidation, d'amputation. Souhaite connaître sa position là-dessus.

EL-HAMAHMY dit que sa position n'est pas la même. En tant que musulman [inaudible]. Il ne faut pas qu'un musulman dise que ce qu'il y a écrit dans le Coran n'est pas bon, c'est pécher. Ou alors c'est un mécréant.

Président dit alors qu'il n'y a pas de place à l'interprétation libre dans votre réflexion?

Il dit que si, il y a beaucoup d'interprétation. Il y a des choses qu'on peut interpréter mais il y a des choses qu'on ne peut pas interpréter. Et les ? du Coran qui sont propres a l'interprétation, il n'y a pas de problème la dessus. Mais pour les sourates du Coran qui sont strictes, elles ne doivent pas être propices à interprétation. Le fait que par ex les musulmans fassent les 5 prières, on ne peut pas dire que 4 par ex.

Président : que fait-on de celui qui ne respecte pas l'ensemble des prières ? et qui pour autant se considère comme un bon musulman ?



Il dit que c'est lui avec Dieu, c'est le jour du jugement dernier que Dieu saura ce qu'il fera avec lui.

Le Président demande pourquoi la punition si finalement Dieu est en dernier ressort celui qui décide ? pourquoi exécuter en son nom ?

EL-HAMAHMY : « Le jour du jugement dernier, c'est différent, mais si quelque chose de punissable est fait, il doit être puni c'est sûr. »

### • Questions de l'Avocate Générale :

L'Avocate Générale demande s'il estime avoir une bonne connaissance de l'Islam.

EL-HAMAHMY dit qu'il pense que oui

L'Avocate Générale demande comment il a acquis ces connaissances

EL-HAMAHMY aimerait expliquer que [inaudible] ; il dit que l'Islam est en lui ; il a continué à étudier l'Islam même en fac de droit.

Il précise ne pas être allé dans des écoles coraniques mais dans des écoles publiques

L'Avocate Générale demande s'il a participé à des conférences lorsqu'il était en Égypte ou aux Emirats Arabes Unis.

Il allait à des conférences tous les vendredis, à la mosquée

[Inaudible]

L'Avocate Générale demande si sa conception de l'islam est conforme à celle qu'a sa femme

EL-HAMAHMY dit qu'il n'y a qu'un Islam, il n'y a pas d'Islam. « Dieu dit je vous ai créé une « houma » islamique »

L'Avocate Générale dit que c'est un leurre, il y a des divergences

EL-HAMAHMY dit que son Islam a lui est un Islam relativement modéré, pas rigoriste, mais ce n'est pas un Islam trop libéral.

L'Avocate Générale demande des exemples de ce qui pourrait être modéré ou libéral selon lui

EL-HAMAHMY : « Un islam trop rigoriste voudrait que je ne pourrais même pas adresser la parole à l'interprète (femme) à côté de moi, ni la regarder dans les yeux »

L'Avocate Générale demande si l'El dans tout ça, il se situe où ? demande si c'est de l'Islam, et si oui, lequel c'est ?

Il dit que c'est un Islam modéré.

L'Avocate Générale demande un exemple

Il dit que la plupart du temps, les hommes et les femmes sont séparés mais qu'ils peuvent se parler quand même.

L'Avocate Générale demande si en Syrie, dans la zone où l'El était, les hommes et les femmes se parlent

EL-HAMAHMY dit que non

L'Avocate Générale dit qu'il y a une incohérence



EL-HAMAHMY dit qu'il faut qu'ils soient de la même famille, mais pas une étrangère, il n'y a pas de copinage, ni ce genre de choses

L'Avocate Générale dit qu'elle a vu que EL-HAMAHMY était en train de copiner avec l'interprète...il a aussi pu dire que parce qu'il ne voyageait pas avec sa femme, c'est parce que les pays ne la laissaient pas être vêtue d'une tenue descente.

EL-HAMAHMY dit que oui a peut-être ça mais ce n'est pas la raison principale.

L'Avocate Générale dit qu'il a expliqué son geste par motivation politique. Demande lorsque cette confiance politique est apparue chez lui, s'il peut la dater.

Il répond au même moment que la guerre en Syrie, en 2015.

L'Avocate Générale dit que la guerre en Syrie commence plus tôt.

EL-HAMAHMY : « C'est quand la guerre a commencé en Syrie, je regardais les infos d'un œil assez lointain et je ne me sentais pas vraiment impliqué. »

Avocate Générale demande s'il sait à quelle date le Califat a été proclamé

EL-HAMAHMY répond 2014.

L'Avocate Générale demande si cette proclamation est un évènement pour lui

EL-HAMAHMY répond que non, pas à ce moment-là. « Ça ne m'intéressait pas plus que ça »

Il répond que cet évènement est quelque chose d'important

L'Avocate Générale demande ce qui fait qu'en 2015, il a été amené à tout ça

EL-HAMAHMY répond qu'il a commencé à regarder les médias, les réseaux sociaux, a essayé de s'intéresser un peu plus, les difficultés dans ces pays, les enfants qui mourraient et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à m'y intéresser beaucoup plus. Il n'y a pas d'évènement qui a fait qu'il s'y intéresse plus. Il répond qu'il a commencé à regarder des vidéos d'enfants qui meurent.

L'Avocate Générale demande pourquoi il a regardé ces vidéos.

Il répond que ce sont des contenus qui existent partout, sur Facebook, sur Instagram etc.

L'Avocate Générale insiste : « vous avez une très grande quantité de contenu sur ces réseaux sociaux, pourquoi c'est cela qui retient votre attention en 2015 ? »

Il dit qu'il n'a pas de réponse précise à la question de l'Avocate Générale

La première chose qui a fait qu'il s'y intéressait le plus était une photo, pas une vidéo. Une photo où toute une famille est morte

A partir de cette photo, il a commencé à s'intéresser aux médias

Il regardait des vidéos, et d'autres vidéos. Et il voulait savoir ce qu'il se passait exactement, sans censure des médias.

C'était des infos qui tombaient, sur twitter par ex.

Demande si c'est sur Twitter qu'il voyait des vidéos de l'El.



L'Avocate Générale dit que ce sont des vidéos de propagande faites par l'EI, loin de la quiétude dont il parlait lorsqu'il mentionnait la Syrie et l'EI

Il dit que ce n'est pas de la propagande, mais des choses qui existent

L'Avocate Générale demande s'il a vu des vidéos de nature violente, tels que des enfants qui exécutent des otages.

Il dit que non.

EL-HAMAHMY dit qu'il a déjà vu des soldats de l'El exécuter des otages mais que c'était aux frontières. C'était une guerre. Il dit qu'en Arabie Saoudite ils appliquent cette loi, de tuer.

L'Avocate Générale demande s'il a vu des vidéos de vieillards pendus parce qu'ils refusaient de se prosterner.

EL-HAMAHMY dit qu'il n'a pas vu ce genre de vidéos, mais il dit qu'en Islam c'est interdit de « forcer quelqu'un dans notre religion, c'est un pêché. »

(...)

Il dit qu'il n'a essayé de contacter personne préalablement à son voyage en Turquie.

Il répond qu'il se disait qu'il pouvait faire connaissance là-bas pour qu'ils puissent l'aider à aller ensuite en Syrie.

(...)

L'Avocate Générale : Lors de son deuxième voyage, pour lui, c'est un État vertueux l'El. Et une fois arrivée dans l'El, « on y vit simplement ». Elle demande ce qu'il comptait y faire.

EL-HAMAHMY répond qu'il aurait certainement participé à la guerre. Il répond qu'il n'était pas entrainé mais là-bas il se serait entrainé.

Sur sa femme et son enfant à naitre, il répond qu'il était rassuré car sa femme était avec sa famille et le sujet était devenu beaucoup plus important que sa famille. Le fait de voir des enfants qui mourraient tous les jours le révoltait énormément. C'était une obligation pour lui en tant que musulman de protéger ces femmes et ces enfants.

L'Avocate Générale dit qu'il a rejoint un État car il adhéré à cette idéologie. Demande pourquoi il ne fait pas bénéficier sa femme et son enfant de cette vie sous l'El qu'il estime tant ?

EL-HAMAHMY répond qu'il savait que c'était difficile, donc il savait que s'il traversait ce périple avec sa femme et son fils, ils pouvaient avoir des problèmes.

L'Avocate Générale : mentionne le périple, alors que lui disait qu'il n'avait aucun contact. Il semble quand même avoir eu des informations.

Tout simplement car il allait au djihad et qu'il allait mourir et qu'il ne voulait pas mêler sa famille à ça.

L'Avocate Générale dit qu'elle ne comprend pas : sa vision correspond à un idéal versus les vidéos sur internet. Il y a quelque chose d'incohérent.

#### Questions Avocat de la Défense

Demande si les membres de sa famille sont des supporters de l'El.



EL-HAMAHMY dit qu'ils étaient tous contre et confirme qu'il n'a jamais parlé de projet de partir en Syrie a ses proches.

Avocat : « Donc si vous n'avez pas proposé à votre femme de rejoindre, c'est parce que vous pensiez y mourir en martyr, c'est ça ? »

EL-HAMAHMY: « Oui c'est ça »

Avocat: « Donc c'est pour vous battre et y mourir que vous voulez rejoindre l'El? »

EL-HAMAHMY dit que oui.

Avocat : « Quelle aurait été la réaction de vos proches si vous aviez combattu et étiez mort là-bas »

EL-HAMAHMY dit que ça aurait été un « immense problème »

Avocat : « La vigueur de votre engagement idéologique, est-ce la même qu'il y a 4 ans ? »

EL-HAMAHMY : « Étant donné que je n'ai pas d'informations depuis que je suis incarcéré, je ne saurais pas vous dire quelle est mon évolution vis-à-vis de l'El »

Avocat: « Votre foi est-elle plus grande aujourd'hui qu'il y a 4 ans? »

EL-HAMAHMY dit qu'elle est plus grande

Avocat demande si sa foi ou son engagement idéologique lui enjoignait ils de tuer des civils ?

EL-HAMAHMY dit que non, pas du tout. En aucun cas, il ne voulait tuer des êtres humains.

Son avocat mentionne la vidéo sur Instagram où il fait sa vidéo d'allégeance. Demande pourquoi il y mentionne Leonard de Vinci en commentaire dans sa vidéo d'allégeance

Il répond qu'il sait qu'il allait s'attaquer à des tableaux de de Vinci.

Autre avocat : sur les éventuelles autres visites qu'il aurait faite au Louvre, il demande s'il aurait fait d'autres visites hors de celles des visites guidées qu'il avait faites

Il dit que oui, là où il y a la pyramide à l'extérieur

Avocat demande s'il a souvenir du nombre de fois, EL-HAMAHMY répond environ 3 fois.

### Audition de Mme M. A. EL-HAMAHMY, épouse de Abdallah El-HAMAHMY

Profession: aucune

Elle a un lien de parenté avec l'accusé, c'est son épouse ou sa concubine.

Elle dit qu'elle est son épouse. Elle n'a donc pas à prêter serment. Son témoignage vaut à titre de simple renseignement.

« Je vais parler de ma vie avec Abdallah [EL-HAMAHMY]. J'ai fait la connaissance d' Abdallah en 2013. Abdallah est un homme très intelligent, très affectueux, très gentil, toujours souriant. Son frère et son père sont d'un haut rang dans la police égyptienne. La position qu'avait son frère et son père étaient tellement élevés que n'importe qui ne peut atteindre ce niveau dans la politique en général.

Le premier jour où j'ai connu Abdallah, jusqu'au dernier jour, je n'ai jamais manqué de rien, ni du côté matériel ou même sentimental. Il a toujours pitié des gens, il a toujours voulu aider les gens. Je me



rappelle d'une scène une fois ou il était en voiture, s'est arrêté précipitamment car un chaton avait besoin d'aide. Il a recueilli ce chaton.

Abdallah aimait beaucoup la vie, sortir, prendre du bon temps avec ses amis, jouer au foot, visiter, voyager. Avec Abdallah, on n'a jamais parlé de politique ou de la politique en général ou de choses comme ça...j'ai été vraiment très surprise quand j'ai appris ce qu'il s'est passe à Paris. On n'a jamais évoqué ce genre de choses avec Abdallah, et ma surprise était d'autant plus grande.

Je reste persuadée que ce qu'il a fait n'est pas un acte terroriste mais une revendication pour détruire quelque chose. Mais en aucun cas ce n'est un acte terroriste.

Abdallah nous manque énormément à Youssef et moi-même »

Président demande ce qu'il était comme père.

M. A. répond que « Abdallah aime beaucoup les enfants, les enfants du monde entier. C'est un père très affectueux. Il aime beaucoup son fils. Il était extrêmement proche de son fils et très proche des enfants de ses frères aussi, il les aimait beaucoup. Même si Youssef n'a pas reconnu son père, il me pose souvent des questions sur son papa ».

Le Président demande s'il était présent ou à proximité d'elle lors de son accouchement de Youssef. Elle répond que non, il n'était pas présent.

Le Président demande s'il y a une raison à ça.

Elle dit qu'il n'est pas venu

Le Président insiste

Elle dit qu'il travaillait, qu'il était aux Émirats Arabes Unis et qu'il n'avait pas beaucoup de temps pour venir.

Le Président dit qu'on sait qu'il a fait deux voyages en Turquie, un en 2016 d'une semaine et l'autre de 3 semaines au moins, peu de temps avant la naissance de son fils. Il a fait ses voyages seul.

Le Président demande si elle connait les raisons pour lesquelles il s'est rendu seul en Turquie à ce moment-là. Les dates : novembre 2015 et un mois en mai 2016.

Elle répond qu'il lui a dit qu'il y a été pour le travail.

Le Président explique qu'il a expliqué hier que pour son deuxième voyage en Turquie, il avait l'intention de se rendre en Syrie et d'y combattre dans les rangs de l'El. Demande s'il s'était confié auprès d'elle sur cet objectif.

Elle dit qu'elle n'était pas au courant, il disait que c'était pour le travail. Elle n'a su bien après les vraies raisons.

Le Président demande pourquoi il ne lui en n'a pas fait mention, de même que son intention de mourir en martyr.

Elle dit qu'il savait très bien que s'il allait lui en parler, elle aurait refusé directement.

Le Président demande si elle connait les raisons pour lesquelles il s'est rendu en France en 2016.

Elle dit qu'il lui disait qu'il avait du travail en France.

Président demande si lui a proposé de l'accompagner.



Elle dit qu'elle voulait venir en France, pour visiter. Elle dit qu'il a refusé car il avait du travail et qu'il ne pouvait pas l'emmener.

Le Président demande s'il leur arrivait d'avoir des discussions politiques. Président se réfère au fait qu'il ait déclaré qu'il considérait la France comme responsable de conflits armés par son action sur place. Président demande s'il a évoqué cela avec elle.

Elle dit qu'elle ne parlait jamais politique avec son mari.

Il lui a dit qu'il y allait pour le travail et que ça ne servit à rien qu'elle l'accompagne, mais lui avait promis qu'une prochaine fois on irait en France ensemble.

Elle dit qu'il lui a dit qu'il allait en France pour le travail et qu'elle voulait visiter la France. S'il lui avait dit la Turquie, elle aurait dit la même chose. Elle voulait voyager avec son mari et visiter.

Président réfère au fait qu'il a dit à l'audience soutenir l'El et que tout musulman dans sa conception devrait soutenir l'El, et qu'il a fait référence à la « vie paisible » en Syrie et en Irak lorsque l'El gérait son territoire. Dans ces conditions, n'aspirait-il pas à y ramener sa famille, comme bon nombre l'ont fait ou ont souhaité le faire.

Elle dit qu'il ne lui en a jamais parlé, et que s'il l'avait fait, elle aurait refusé directement.

Le Président demande quelle est la position de sa famille là-dessus.

Sa famille est persuadée qu'Abdallah n'est pas un terroriste et qu'ils attendent avec impatience le jugement pour savoir ce qu'il en est.

Président demande si elle pense que les membres de l'El sont des terroristes.

Elle dit que oui.

Président réfère à son deuxième enfant qu'elle a perdu. Demande la date.

Il est mort 10 jours après être né, le 14 juin 2017.

Le Président réfère au fait qu'il est né prématuré. Demande si c'est exact.

Elle dit qu'il est ne prématuré au 6ème mois.

Le Président demande de quoi il est mort.

Une insuffisance pulmonaire et une autre insuffisance des organes.

Président demande si son premier né est né prématurément. Elle dit que non.

Elle vit aujourd'hui avec sa famille mais elle va souvent visiter la famille d'Abdallah.

Le Président demande comment elle voit son avenir avec son époux.

Elle dit qu'elle ne sait pas.

Le Président demande si elle a eu l'idée de venir en France pour rejoindre son époux.

Elle dit qu'elle a essayé mais que c'est difficile mais qu'elle aimerait bien.

Elle dit que l'État égyptien lui a confisqué son passeport, « à cause de ce qu'il s'est passe avec Abdallah ». Elle n'arrive pas à le récupérer.



Le Président demande si elle pense que son mari plaçait ses considérations politiques, son engagement religieux au-dessus de son engagement familial ?

Elle répond que non. « Pour Abdallah, on était les personnes les plus importantes dans sa vie ».

Le Président demande pourquoi dans ces conditions il avait envisagé son séjour parisien comme définitif, à savoir qu'il ne reviendrait pas et qu'il serait tué lors de son action au musée du Louvre. Comment elle interprète ça ?

Elle dit qu'elle ne savait pas ce qu'il voulait entreprendre en France, « j'ai été choquée d'apprendre ça par la suite. Je ne pouvais même pas l'imaginer. »

Le Président demande si elle avait noté une évolution dans son comportement. Il demande s'il a eu un geste particulier en partant pour la France.

Elle dit qu'elle n'a jamais douté de lui et que rien n'a changé dans son comportement.

« Quand il était en France, on continuait à communiquer, j'avais hâte qu'il revienne. Il m'avait communiqué une date bien précise. Il m'appelait tous les jours. »

Président demande si elle sait que le frère de Abdallah était en France également au même moment.

Elle dit que non, elle l'a su après.

Président demande si elle savait que son mari soutenait des personnes originaires de Syrie financièrement, telles que des associations, ou s'il envoyait de l'argent pour des réfugiés syriens ou s'il était en contact avec des syriens.

Elle répond que non.

Hormis sa famille, le Président demande s'il avait d'autres sujets d'intérêts.

Elle dit qu'il aimait beaucoup le foot et la Playstation.

Le Président demande de quels enfants il s'agissait lorsqu'elle mentionnait le fait qu'il se préoccupait du sort des enfants.

Elle dit qu'il ne faisait pas de distinction entre les enfants. « Avant qu'on ait des enfants, il passait beaucoup de temps avec ses neveux et nièces. »

Président demande s'il lui a parlé des enfants syriens ou yéménites.

Elle dit qu'il lui disait qu'il était triste que ça lui faisait mal au cœur de voir des enfants comme ça.

#### • Questions de l'Avocate Générale :

Dit qu'elle est la représentante de la société. M A. a déclaré avoir rencontré son mari en 2013. Elle demande comment.

Elle répond via l'intermédiaire d'une amie à elle.

L'Avocate Générale dit que c'était un mariage arrangé entre leurs deux familles et qu'ils ne se connaissaient pas forcément avant.

Elle dit que « oui c'est comme ça que ça se passe chez nous, les familles se sont rencontrées. »



L'Avocate Générale demande si les familles se sont rencontrées avant vous ou si elle l'a rencontré via l'intermédiaire d'une amie.

Elle dit que c'était via l'intermédiaire d'une amie, et qu'avant de pouvoir faire pleinement connaissance, leurs familles se sont rencontrées.

(...)

Demande si elle a toujours vécu ensemble.

Elle dit que oui.

Elle dit qu'elle avait une vie opulente, et qu'elle ne manquait de rien. Elle dit qu'elle n'a eu que deux copines, mais qu'elles se voyaient souvent avec la famille du frère d'Abdallah.

L'Avocate Générale demande si son mari s'est confié à elle en lui disant être triste depuis un an. L'Avocate Générale mentionne qu'il l'a dit à l'expert psychiatre.

Elle dit que non, il ne lui a pas parlé.

Demande si elle connaissait son activité professionnelle exactement. L'Avocate Générale demande qu'elle dise ce qu'elle sait de son métier a lui.

Elle dit qu'il sait qu'il était commercial, qu'il vendait des produits. Elle dit que c'était des produits pour nettoyer les mers et océans de la pollution. Et qu'il vendait des parfums aussi.

L'Avocate Générale demande comment se passait la gestion de l'argent au sein de la famille.

Elle dit que Abdallah lui donnait régulièrement de l'argent, qu'elle ne manquait de rien mais qu'elle n'avait pas de compte bancaire.

L'Avocate Générale, sur leur vie ensemble, lui demande quand elle apprend qu'elle est enceinte de son premier enfant.

Elle dit qu'elle ne s'en souvient pas.

Elle ne se souvient pas non plus de la date exacte de l'annonce à son mari de leur premier enfant. Elle est tombée enceinte un an après leur mariage. Elle se souvient qu'ils étaient extrêmement heureux de la nouvelle.

(...)

Elle dit que « Abdallah est une personne très éduquée, très affectueuse, c'est une personne gentille, c'est un homme doux, Abdallah est une personne sur qui je peux compter, c'est une personne rassurante. »

Elle dit que c'est une personne très calme.

L'Avocate Générale dit que ce n'est pas une surprise pour elle que les courriers échangés entre eux étaient lus.

Dans l'un deux, il s'excusait de l'une de ses colères lorsqu'il avait jeté ses affaires par dehors un jour. Demande si elle s'en souvient.

Elle dit qu'elle s'en souvient.

L'Avocate Générale lui demande d'être plus précise.



**M. A.**: « Abdallah est une personne très calme, c'est moi qui suis une personne nerveuse et je pense l'avoir poussé à bout. »

Dans un autre courrier, il disait qu'il sait qu'elle avait beaucoup pleuré, et qu'il souhaitait se racheter pour tous les jours où il n'a pas été à leurs côtés.

Elle dit qu'il fallait qu'elle soit patiente dans les épreuves qu'elle a eues, notamment après la mort de son deuxième, et qu'avec sa patience, elle allait être récompensée dans l'au-delà.

L'Avocate Générale lui dit qu'elle a beaucoup subi, beaucoup souffert depuis 4 ans et demi, elle lui demande comment on supporte tout ça. Lui demande si à un moment elle ne lui en veut pas ou ne lui en n'a pas voulu à un moment pour ce qu'il s'est passé.

Elle dit que oui, elle lui en a voulu.

L'Avocate Générale demande si jamais il s'avérait que son mari a bien commis un acte de terrorisme, il a dit qu'il partage l'idéologie de l'EI, comment explique-t-elle qu'il a basculé dans cette idéologie totalitaire et mortifère ?

Elle dit qu'elle ne peut pas y croire, qu'il n'est pas comme ça. Qu'il n'est pas un terroriste.

Avocate Générale : « On est d'accord que vous pouvez désormais communiquer par tel avec votre mari ? »

Elle confirme

#### • Avocats de la défense :

Ils la remercient pour s'être déplacée à l'ambassade française du Caire pour répondre aux questions de la Cour.

M. EL-HAMAHMY embrasse sa famille. Il leur dit qu'il leur manque « beaucoup beaucoup ».

#### • Questions de la Cour à EL-HAMAHMY

Président lui demande de parler de sa situation carcérale.

Le président dit qu'il bénéficie de l'allocation d'indigence. Il ne travaille pas. Il fait du sport. Il lit. A fait l'objet de 3 incidents disciplinaires : des appels à la prière, d'examens médicaux par rapport à sa situation de santé. Président demande s'il souhaite ajouter quelque chose sur sa situation carcérale.

EL-HAMAHMY dit que sa situation carcérale est meilleure qu'avant. Sa situation à Bois d'Arcy était horrible. Il dit que maintenant tout va bien. Quand il y a un endroit où il a une bibliothèque, tout va bien, il se sent bien. Son seul souci est que les livres sont uniquement en français, mais il s'en contente. C'est le seul point négatif dans la prison sinon tout va bien.

Il dit qu'en ce moment il est à Fleury mais après le procès il va retourner où il était avant. Il dit que grâce à Dieu tout va bien. Il accepte toutes les situations dans lesquelles il est. Il se contente de ce qu'il a et arrive à s'adapter.

Président demande quel est son niveau de français, depuis qu'il a commencé à l'apprendre.

EL-HAMAHMY a fait plusieurs demandes, car il sait que dans chaque prison, des profs viennent. Mais le problème c'est qu'ils ne reviennent plus. C'est assez récurrent. Il est à l'isolement. Il n'est pas



prioritaire dans l'apprentissage. Il n'a pas de famille ici, donc personne ne lui envoie des vêtements ni de l'argent.

Président lui demande d'expliquer les incidents disciplinaires qui ont eu lieu en 2019 et 2020.

Il dit qu'il avait envie de faire cet appel à la prière, pour lui ce n'était pas un incident.

Le Président lui dit que les appels à la prière sont interdits, car considérés comme actes de prosélytisme.

Il dit qu'il a été puni pour ça, il a été mis au mitard.

(...)

Président mentionne qu'il est sorti du QPR (Quartier de Prévention de la Radicalisation) après 5 mois, et replacé en quartier d'isolement suite aux incidents. Il entretient quelques contacts téléphoniques avec sa famille en Égypte.

Son père est décédé en juillet 2019.

L'administration pénitentiaire fait état des éléments de conclusions du rapport du QER.

Est noté qu'il a des velléités de prosélytisme parmi les autres détenus, qui demeurent plus que probables.

Début novembre 2020, suite à l'arrivée d'un second médiateur du fait religieux, le service pénitentiaire, dans la mission de lutte contre la radicalisation violente, se sont rencontrés avec lui. Des échanges décrits comme constructifs en langue arabe.

Il va parfois en séance de musculation, et à la bibliothèque. N'a pas sollicité de suivi psy.

Sur le rapport figurant au dossier sur la radicalisation de EL-HAMAHMY, il va lire certains passages. Au cours de l'évaluation il n'a jamais abordé spontanément les faits à l'origine de son incarcération, mais il s'est montré disposé à les évoquer.

(...)



# Plaidoiries des parties civiles

### Plaidoirie de Me Louis Calliez, du Cabinet de Montbrial, avocat de la FENVAC :

« Monsieur le Président, Mesdames et Monsieur de la Cour, je me fais aujourd'hui le porte-voix d'une association particulière, la FENVAC, la Fédération Nationale des Victimes d'Attentats et d'Accidents Collectifs.

Fondée en 1994, la FENVAC regroupe une quinzaine d'associations françaises de victimes d'attentats.

Elle est dûment déclarée et agréée bien évidemment, et elle est présidée par Marie-Claude DESJEUX qui a elle-même perdu un proche dans un attentat.

En fait, tous les membres de la FENVAC ont perdu un être cher ou sont victimes directes d'un drame terroriste ou d'un accident collectif. Leur but était de créer une structure par les victimes, pour les victimes. Dans les années 90, la FENVAC, ne prenait pas charge les victimes de terrorisme. C'est en 2011 que l'assistance judiciaire, psychologique et médicale aux victimes d'attentats a été rendue possible.

La FENVAC ce n'est pas une vague association qui brasse du vent, c'est un regroupement de personnes qui ont souffert dans leur chair du terrorisme. Ce sont des gens qui ne vivront plus jamais comme avant, qui ne retrouveront plus jamais totalement la paix intérieure qu'ils pouvaient connaître.



Des gens brutalement, soudainement atteints par une violence aveugle qui les a plongés dans un gouffre d'anxiété. Mais surtout des gens qui ont choisi de dépasser leur condition individuelle de victimes pour se regrouper afin de devenir acteurs des suites judiciaires du drame qui les a touchés, pour œuvrer concrètement sur le terrain au soutien des autres victimes et pour agir de différentes manières contre la radicalisation, pour faire en sorte, lentement, petitement, naïvement peut-être, de faire du « plus jamais ça » autre chose qu'un vœu pieux.

C'est un travail on ne peut plus salutaire.

La FENVAC intervient sans haine. Sa démarche n'est pas émotionnelle, mais rationnelle.

Le législateur a en effet souhaité que la société civile, dans sa dimension associative, et forte de ses retours d'expérience, puisse participer pleinement au débat pénal sur les risques subis et réalisés, qui relèvent de l'intérêt général. Vous en avez statué de même, Monsieur le Président, dans de plusieurs affaires récentes.

C'est infiniment triste à dire, mais dans une société où la mort aveugle du terrorisme frappe sans vergogne, nous sommes malheureusement tous, chacun que nous sommes ici, des membres ou bénéficiaires en puissance de la FENVAC.

Opérationnellement, pour que vous ayez une idée de l'intérêt de la FENVAC pour ces dossiers de terrorisme, c'est une structure intégrée dans les cellules préfectorales, sur instruction ministérielle de 2015, et qui accueille aujourd'hui une dizaine de salariés dont le rôle consiste à orienter les victimes du terrorisme ou leur famille, et à les conseiller dans tout un tas de domaines et essentiellement pour les démarches fastidieuses administratives, indemnitaires, judiciaires et les relations avec les pouvoirs publics.

La FENVAC occupe 6 permanences en France et anime quotidiennement un réseau de 50 délégués qui sont prêts à venir en appui dans les centres d'urgence d'accueil de crise.

Et un dernier chiffre pour que vous l'ayez en tête : la FENVAC accompagne aujourd'hui en ordre de grandeur 4 000 (4 mille !!!) victimes du terrorisme depuis 6 ans, victimes directes et indirectes, parents et alliés des personnes décédées.

N'oubliez pas qu'à chaque fois qu'il y a un attentat, les gens qui ont été frappés par le passé sont à nouveau touchés dans leur cœur, il y a une répétition du trauma qui rend difficile le fait de l'apprivoiser.

Oui, la FENVAC doit retravailler à chaque nouvel événement, car il y a de nouvelles conséquences psychiques terribles pour les victimes d'attentats précédents, tant ce qu'elles voient dans les médias leur rappelle douloureusement ce qu'elles ont subi.

Alors, pourquoi la FENVAC se constitue-t-elle donc partie civile dans ce dossier?

D'abord, parce que cet attentat a fait des victimes évidentes, ces quatre militaires, et en premier lieu bien sûr Monsieur PIPISEGA.

Mais la FENVAC se constitue également au titre de toutes ces victimes civiles que M. EL-HAMAHMY – elle en est intimement convaincue – était venu tuer ce 3 février 2017 dans les allées du Louvre.

J'en arrive au deuxième stade de mes observations : qu'en a-t-elle pensé, la FENVAC, avec son



expérience éprouvée, de cette affaire, de cette audience, de cet accusé ?

D'abord, que l'on n'a malheureusement pas appris grand-chose, il faut bien le reconnaître.

M. EL-HAMAHMY est resté muré dans le positionnement judiciaire qui est le sien depuis le début de l'instruction.

Enfin non, pardon, il a finalement bien été forcé de reconnaitre, pour ne pas complètement se ridiculiser, que la vidéo de revendication n'était pas un montage des services secrets français.

Il a aussi a reconnu, à demi-mots, une préméditation vague de son projet terroriste dès le stade de son voyage en Turquie, et puis, là pour le coup plus du tout à demi-mots, son affiliation, son adhésion totale à l'État Islamique, qu'il a voulu rejoindre. Il faut lui reconnaître tout de même cela.

Mais du côté des parties civiles, nous sommes quand même restés sur notre faim.

Où est la parole forte et courageuse que l'on attendait de vous à ce procès M. EL-HAMAHMY ? Cette prise de responsabilité nette et claire comme de l'eau de roche ? Cette catharsis d'assumer sans ambages que vous avez choisi consciemment de commettre une boucherie.

Non, nous n'avons rien eu de tout cela : aucune introspection, aucune explication sincère pouvant laisser entrevoir une forme de déradicalisation.

Aucune parole pour les militaires à part des reproches lunaires d'avoir voulu le tuer! Et puis cette attitude accusatoire complètement déplacée à l'égard de l'enquêteur de la DGSI...

Il est vrai que la personnalité de M. EL-HAMAHMY dénote beaucoup au regard des profils habituels des accusés dans ce type de dossiers.

Vous avez là quelqu'un qui, pour parler rapidement, ne présente aucune excuse sociale : M. EL-HAMAHMY en 2016 est un cadre supérieur marié, qui a une vie paisible, on ne peut plus sereine, remplie de travail et de loisirs, il vit aisément, il a une personnalité riche aussi, il est intelligent, il est cultivé, il est père.

Vous n'avez là aucune faille intérieure, aucun drame intime, aucune anxiété non plus nous a dit son épouse, et je comprends donc la déception, la frustration du Docteur ZAGURY. Ce qui est frappant, c'est qu'il n'y a chez lui aucune pathologie, aucun terreau apparent de fragilité comme on le voit souvent avec d'autres accusés pour des faits similaires.

Alors forcément on est mal à l'aise face au vide. Dans notre schéma culturel, le vide est louche, il y a forcément une cause mystérieuse à aller dénicher. L'assassinat s'explique forcément par un drame intérieur. Il nous faut quelque chose, on va donc chercher la "décompensation" pour tenter maladroitement de résoudre l'énigme...

Et bien non, et c'est là que ce procès est intéressant : l'on redécouvre qu'en temps de guerre, l'assassinat de pleine conscience, sans état d'âme ni faille psychique catalysante, s'inscrit tout naturellement dans un schéma idéologique parfaitement choisi en pleine connaissance de cause.

Et c'est terrible car beaucoup de professionnels de ce dossier sont complètement passés à côté de ça !

Nous sommes pourtant forcés d'en revenir aux choses simples. M. EL-HAMAHMY a voulu massacrer des ennemis du Djihad pour accéder au Paradis des guerriers. Il a choisi cette mort avec toute son



intelligence, dans la cohérence de son militantisme, et avec la joie des guerriers fanatisés qui aiment la mort comme nous autres aimons la vie.

Ce martyre meurtrier, c'est

- l'acmé de sa vie religieuse ;
- c'est l'accomplissement de son idéologie,
- c'est l'aboutissement ultime de sa vie offerte au Djihad armé.

Je suis désolé, mais le dossier nous envoie cela en pleine figure, c'est choquant, c'est anormal pour un Occidental du XXIème siècle, mais c'est le retour du réel de la guerre qui nous a été déclarée, et nous ne pouvons pas le balayer d'un revers de main pour se rassurer.

Force est de conclure que le passage à l'acte de M. EL-HAMAHMY découle ici d'une détermination meurtrière parfaitement cohérente avec l'idéologie djihadiste qu'il a embrassée rationnellement.

Alors le Docteur ZAGURY a pu parler de sentiment du devoir accompli chez lui. Ça m'a frappé, parce que c'est exactement l'expression employée par Monsieur Farid IKKEN à son procès pour avoir tenté d'assassiner des policiers à coups de marteau le 6 juin 2017. Le sentiment du devoir accompli, même si ça n'a pas marché. Et ce n'est pas si étonnant finalement quand on voit les similitudes entre ces deux accusés terroristes en termes de personnalité.

Il y a un fatalisme très religieux dans l'expression orale de M. EL-HAMAHMY, comme s'il avait fait son devoir, qu'il en était soulagé, que tout était écrit, que c'était son destin.

Cela colle aussi avec cette personnalité qui nous est décrite, de quelqu'un d'évasif, calme, secret, isolé, discret, solitaire, restant ancré dans son idéologie, et avec une certaine distance émotionnelle.

Vous avez quand même l'imam de la prison lui-même (!) qui fait état d'une influence pouvant être néfaste auprès des autres détenus (prosélytisme, propagation d'idées radicales, deux rapports d'incidents pour des appels à la prière...).

Et puis, 4 ans après les faits, il a refusé malgré votre insistance Monsieur le Président, il a absolument refusé de se désolidariser de l'État Islamique et de condamner les attentats et les exactions commises au nom de la Charia, en préférant souligner le "positif" de Daesh et s'attarder sur les prétendus crimes de la France.

C'est dire que les signaux de déradicalisation semblent absents de ce dossier.

Quand on en arrive à déclarer que l'État Islamique pratique un "islam modéré", on en est loin

#### effectivement!

Alors j'en arrive maintenant à son système de défense. Sans rentrer dans les détails, parce que le Parquet Général s'en chargera mieux que quiconque, je souhaiterais simplement dire que la FENVAC n'est absolument pas convaincue par cette idée d'un simple saccage d'œuvres d'art.

On veut nous faire avaler un geste de précipitation improvisé, qui s'inscrirait dans un projet d'agit-prop



contre des statues et des tableaux. Honnêtement, ce n'est pas sérieux ! On n'est pas dans l'acte d'agitprop, on est dans l'acte de guerre !

Un acte de guerre qui respecte tous les codes de l'État Islamique, vous avez toutes les cases qui sont cochées :

- Le mode opératoire : des machettes premium, haut de gamme et performantes (on pousse la détermination jusqu'à aiguiser des machettes neuves, c'est quand même un concept, et c'est dire l'état d'esprit)
- La cible : des militaires d'un État majeur de la coalition
- L'endroit : un lieu symbolique de la mécréance : le plus célèbre musée du monde
- Vous avez aussi l'envoi de photo et vidéos d'allégeance et les déclamations d'une « guerre sans pitié
   »
- La raison ensuite : venger la mort d'Al-Adnani, comme le laisse penser ce dernier tweet éloquent
- Et puis cet enragement extrême dans le feu de l'action, cet état quasi possédé, drogué, que rien n'arrête, que l'on retrouve à chaque fois dans les attentats
- Et enfin, c'était inévitable, vous avez ô surprise ! ce positionnement judiciaire classique, qui consiste à ne pas assumer son acte, à pratiquer la dissimulation avec les experts et interlocuteurs de ce dossier, à travestir la réalité du dossier, et à se réfugier derrière le discours systématique des enfants syriens (ou alors les yéménites, ça dépend des interlocuteurs avec lui !), comme un mantra qui permet de se draper d'un héroïsme justicier.

Moi, mon intime conviction, et je ne vois aucune autre hypothèse plus probable au regard du dossier, c'est que si les militaires ne s'étaient pas retrouvés sur son chemin, il aurait égorgé à la machette le tout venant, répandu la terreur dans les couloirs et saccagé les premières œuvres d'art accessibles à la bombe de peinture, voire écrit son allégeance à Daesh sur les murs, avant de mourir les armes à la main face aux forces d'intervention.

Son trophée ultime, l'électrochoc mondial qu'il voulait produire, devait être un mélange de sang versé et de peinture souillée.

Quand on s'en prend à des œuvres d'art, la police vous met les menottes, elle ne vous tire pas dessus pour un simple vandalisme! Il le savait pertinemment. C'est du bon sens. Il a eu l'occasion de le dire une fois d'ailleurs, dans le rapport que vous avez lu tout à l'heure Monsieur le Président. Ce n'est donc pas cohérent de nous dire à l'audience qu'il savait intimement qu'il allait mourir.

Et puis vous ne disposez d'absolument aucune instruction, aucune préconisation, dans aucun dossier de terrorisme islamiste, de s'en prendre à des œuvres d'art exclusivement : le martyre djihadiste est clair, il ne s'acquiert qu'en versant le sang des ennemis du Djihad.

Oui Daesh a détruit Palmyre, mais c'était tout en détruisant des milliers de vies sur place d'abord!

Oui M. EL-HAMAHMY a peut-être voulu bomber une toile ou une statue, mais cela aurait été tout en égorgeant des civils, des agents de sécurité ou des militaires en patrouille, qu'il savait pertinemment présents sur les lieux pour les avoir forcément vus dans la galerie marchande au cours de ses deux visites précédentes.

Vous l'avez interrogé de manière serrée, Monsieur le Président, sur ses contradictions, sans obtenir de réponse véritablement satisfaisante il faut bien le dire :



S'il avait vraiment voulu s'en prendre uniquement à une œuvre d'art,

- Pourquoi acheter des machettes chères et haut de gamme ? Quel est l'intérêt d'une machette contre la Vénus de Milo ? "Abimer ses oreilles" ! Sérieusement... Pourquoi pas un marteau ?

Voilà une arme efficace quand on veut détruire une statue ! Ou bien un simple couteau si le but était la dissuasion uniquement !

- Pourquoi changer d'armurerie, non satisfait des premières armes blanches qu'on lui propose, si le but est uniquement la dissuasion ou de lacérer des toiles ?
- Pourquoi arriver dans le Carrousel avec les 2 machettes à la main ? Pas une, non, deux, une dans chaque main ! Et les bombes dans le sac.
- Pourquoi demander (c'est bien lui qui demande) une pierre à aiguiser ? Pourquoi ensuite aiguiser les machettes ?
- Surtout, pourquoi ne pas s'arrêter dans l'escalier en voyant les militaires soi-disant non prévus dans son plan ? Pourquoi se jeter sur l'un d'entre eux pour lui fendre le crâne plutôt que de s'enfuir ?

On attend toujours les réponses cohérentes. M. PIPISEGA sera ravi d'entendre que l'accusé a simplement voulu « atteindre la France de façon financière et non humaine ».

J'aimerais finir par une réflexion que je me suis faite hier, en entendant M. EL-HAMAHMY répéter à tout bout de champs son envie de faire un impact. Il n'a fait que déclamer son souhait d'un coup d'éclat, d'un acte spectaculaire, mégalomane nous dit-on.

Ce faisant, il m'a fait penser à ce grec célèbre, Erostrate, qui était tellement obsédé par la postérité qu'il a réduit en cendres le temple d'Artémis à Ephèse, une des 7 Merveilles du Monde, pour inscrire son nom dans l'éternité. Les Ephésiens l'avaient mis à mort et avaient interdit à jamais que son nom soit cité, pour le punir là où ça fait mal.

Alors M. EL-HAMAHMY ne sera jamais mis à mort dans notre État de droit. Cela est déjà un élément sur lequel il devrait s'attarder, lui qui aurait pu choisir par exemple de s'attaquer à des policiers égyptiens dans le musée du Caire cher au Président Al-Sissi qu'il exècre.

La prononciation de son nom ne sera pas non plus interdite, mais cela tout simplement parce que son attentat n'a pas du tout eu l'immense écho médiatique qu'il escomptait auprès du grand public.

Et cette relative anonymité, ce sera là, tout compte fait, sa première peine. Son orgueil, sa soif de postérité s'est heurtée à la bravoure exceptionnelle de chasseurs parachutistes en mission Sentinelle.

Ils ont riposté dans la mesure, sans haine, c'est leur honneur. Il faut souligner leur professionnalisme, leur sang-froid, leur abnégation qui a sans doute sauvé la vie de nombreuses personnes.

Les noms de Petelo PIPISEGA, Douglas SIMMER, Salvator MOCCO et Martial GUILLOT, eux, pour le coup, méritent de ne jamais être oubliés.

Vous jugez aujourd'hui un bras armé du Djihad islamiste, mais vous jugez aussi un cerveau structuré, et c'est là un facteur aggravant.

Vous jugez un individu qui a commis un acte de guerre, au service d'une idéologie totalitaire qu'il semble encore servir à ce jour, et dans une logique de destruction de notre système et de nos institutions républicaines.

La FENVAC vous demande de ne pas l'oublier et de tenir le cap.



--

## Quelques éléments de la plaidoirie de l'agent judiciaire de l'État :

Cette attaque démontre la préméditation mise en œuvre. La chronologie des faits, l'achat d'armes à Paris, les messages laissés sur Twitter quelques minutes avant démontre la tentative d'assassinat qu'il a compté mettre en œuvre à destination de ces militaires.

En voulant sanctionner l'État français, il semble vouloir se présenter comme un aimable touriste voulant visiter la Tour Eiffel, le Louvre, et s'est fait prendre en photo, tout en promettant allégeance à l'El.

Les soldats français, le sang froid de ces soldats d'élite, ont permis très certainement d'éviter un carnage.

Pourquoi n'a-t-il pas commis d'attentat en Égypte ? il a indiqué à l'audience que s'il l'avait fait, il n'en serait jamais ressorti vivant. La justice française, en le jugeant a une dignité que lui a été incapable d'avoir en voulant tuer des militaires français.

Il demande la réparation du préjudice de l'État français.

#### Quelques éléments de la plaidoirie de l'avocat représentant les 4 militaires, parties civiles :

Plaidoirie avocat, celui qui représente les 4 militaires : présente le régiment des parachutistes. Il rappelle en quoi s'ancrent les traditions de l'armée FR, avec la lutte contre un ennemi empreint d'une idéologie totalitaire.

Mentionne l'attentat de Beyrouth de 1983, ou la compagnie en intervention au Liban. Cet attentat fait s'effondrer le petit immeuble ou il y a 50 personnes de la compagnie, qui représente un tiers.

Le décrit comme un homme cultivé

Évoque l'absence de regrets

### Jeudi 24 juin 2021 - Jour 4:

### I- Réquisitions du PNAT

« Au cours des derniers mois, 40 affaires de terrorisme ont été jugées par votre cour ; il est nécessaire que ce soit dans une optique d'analyse de ce phénomène.

Même si nous le savons, aucune procédure n'est identique à une autre, ce procès présente des particularités qui sont propres à toutes les affaires. Elle n'est pas aussi singulière qu'on voudrait nous le faire penser.

Oui ces bombes de peinture existent mais ne peuvent être analysées qu'avec le contexte de cette affaire. Le contexte c'est celui du djihadisme. A cette audience, chacun des propos de l'accusé a été imprégné de la logique du djihad défensif. Je pense à la rhétorique victimaire de l'EI, à l'obligation individuelle à s'engager dans le djihad, au discours sur l'oppresseur occidental qui pervertit.

Tous ces ressorts-là nous l'avons dans cette audience. On peut s'étonner qu'aucun propos extrémiste ne soit observé. Tous les experts qui ont l'occasion de l'observer ont fait été du fait qu'il est dans le



contrôle de ce qu'il dit. L'expert psychiatre qui est venu nous a également indiqué qu'il prenait soin de gommer toute allure extrémiste.

Ce que montre ces éléments, ce sont une incroyable qualité de dissimulation. Que ce soit vis-à-vis de la Cour mais aussi de tous les professionnels.

Le moment et les circonstances dans lesquelles il est entré dans cette idéologique reste plus sombre.

Si le discours entendu est fréquemment celui d'une radicalisation individuelle, il est en fait la rencontre entre le discours djihadiste et un individu qui adhère à cette idéologie.

Plusieurs éléments peuvent questionner ses déclarations sur son engagement djihadiste. Il a admis à l'audience avoir dit à ses proches qu'il partait pour des raisons professionnelles en Turquie pour les protéger.

Pourquoi mentir à ses proches si ce 1<sup>er</sup> voyage n'a abouti sur rien ?

Aussi, le 12 novembre 2015 on a un voyage jusqu'à Urfa en Turquie, proche de la frontière turque, depuis les EAU. Il nous dit que ce qu'il ne s'est pas rendu en Syrie après ce vol. Toutefois, c'est hautement étonnant qu'il s'agisse de la destination du vol sans raison apparente. Ce n'est selon lui que 5 mois plus tard qu'il s'est rendu à nouveau en Turquie pour aller en Syrie nous a-t-il dit. Il a mis 5 mois pour se rendre compte de l'oppression occidentale ?

Il dispose de solides connaissances religieuses. Donc son ancrage idéologique a nécessité un questionnement de sa part quant à la légitimité des actes commis.

Il est ensuite rentré en Égypte par le biais des EAU et les autorités émiraties ont indiqué qu'il venait d'Adana, autre ville proche de la Syrie et connue pour ses passeurs vers la Syrie. On est toutefois perplexe lorsqu'il nous dit qu'il n'a trouvé personne pour se rendre en Syrie alors qu'il est arabophone et qu'il est doté d'une intelligence certaine.

Alors, nous n'avons pas les preuves pour affirmer qu'il a rejoint la Syrie. Il est toutefois légitime, au vu des éléments et de sa dissimulation, de s'interroger sur les lieux où il s'est rendu.

Début décembre 2016, il fait un nouveau pèlerinage à La Mecque avec son épouse. Finalement, son dernier pèlerinage.

Il contracte un crédit : pour acheter un appartement en Égypte nous dira-t-il. Le 28 décembre il loue un véhicule en France. En janvier il achète un nouveau téléphone.

Son choix s'est porté sur la France, non pas pour y faire du tourisme, mais pour y commettre une action non encore définie mais symbolique.

Ce qui est certain c'est qu'à l'époque il est acquis à l'idéologie djihadiste, qu'il a a minima voulu se rendre en Syrie.

Il est en accord avec les fondements des actions du groupe État islamique ; il abandonne sa famille à un moment où l'El perd du terrain, il se rend sûrement là-bas pour combattre pour eux et mourir là-bas.

Nombreuses interrogations sur ce qu'il a fait pendant son séjour parisien. Il a utilisé son téléphone à 90% en Data (ce qui fait que cela laisse moins de trace). Aucune trace des endroits où il s'est restauré, où il est allé dans Paris à l'exception d'une carte retrouvée dans sa chambre d'hôtel, une visite de Notre-Dame. La visite de Notre-Dame va se suivre de la visite d'autres monuments parisiens. Cette manière



dont il explore semble montrer qu'il n'a pas défini les modalités exactes de son action. Mais ce qui est sûr c'est qu'il veut donner la mort.

Deux jours après son arrivée à Paris, il achète des machettes, pas n'importe lesquelles, des marchettes précises, légères et coupantes. Il choisit aussi d'acheter une pierre à aiguiser, ce n'est pas anodin.

Il y a aussi une persévérance de sa part à rechercher un Hummer. Il nous a dit que la location de son véhicule servirait à montrer des photos de son séjour à Paris sur les réseaux au cas où son projet échouerait. Mais pourquoi publierait-il ces photos sur les réseaux s'il la raison officielle de son voyage ce sont des raisons professionnelles ?

Autre élément inquiétant, il ne veut pas d'un chauffeur à chaque fois qu'on lui refuse.

Autre sortie avec son véhicule de location. Nous ne savons pas où il est allé et il n'a rien dit. Ce n'est que le 31 janvier qu'il achète les bombes de peinture

S'il a pu avoir l'idée de dégrader des œuvres, pourquoi acheter les bombes ensuite. Et puis pourquoi acheter de quoi aiguiser des machettes ?

Conscient de ces incohérences, il dit qu'il aurait voulu abimer les oreilles d'une statue en marbre. Mercredi 1<sup>er</sup> février il va au magasin Adidas. Le même jour il réalise un important virement ainsi qu'une vidéo d'allégeance. Et ce n'est qu'à l'audience qu'il va reconnaitre avoir tourné cette vidéo d'allégeance à l'El alors qu'il avait indiqué au magistrat instructeur qu'il s'agissait d'un montage. Cette vidéo il l'envoie à l'El, organisation à laquelle adhère idéologiquement.

Je voudrais souligner les limites que la cohérence permet d'accepter dans ses propos. Il a envoyé cette vidéo à des cadres de l'EI; c'est évident que cette capacité de toucher des cadres de l'EI montre qu'il était en contact depuis longtemps avec l'EI. Il apparait désormais certain qu'à la date de la vidéo d'allégeance il sait qu'il veut tuer des occidentaux, ou toute personne qui fait partie de cette culture, toute personne qui est en opposition avec l'idéologie totalitariste.

Certain que ce n'est pas son projet principal la dégradation de ces œuvres. Il a bien, au vu de tous ces éléments une préparation et une conception d'un attentat. En droit, ces éléments relèvent d'une association de malfaiteurs criminelle terroriste en vue d'attenter à la vie d'autrui.

En tournant une vidéo d'allégeance, association de malfaiteurs criminelle terroriste.

Il ne réservera pas d'hôtel pour le soir car il a pour intention de mourir. Arrivé à proximité du Louvres il publie un tweet : « pas de concession... ». Il jette ensuite ses 4 cartes sim, il réinitialise son téléphone et il pénètre dans le Louvre par une entrée discrète qui permet d'entrer dans le Carrousel. Il entre et enlève sa veste alors qu'il l'avait toujours auparavant. Et puis, il s'équipe de ses deux machettes, pas des bombes de peintures. Il fait un geste vers le ciel. Ses actes sont bien constitutifs de la préméditation, ils sont distincts de l'association de malfaiteurs.

Alors qu'il descend les escaliers du Louvre il tombe nez à nez avec des militaires de l'opération sentinelle. Il semble manifester une certaine surprise mais à aucun moment il n'a eu d'hésitations sur ce qu'il doit faire. A aucun moment il ne stoppe son action. Aucun doute sur l'intention homicide

Il reçoit une première balle et se relève, comme un combattant. Alors qu'il est gravement atteint au sol, il fait un geste d'égorgement à une policière.

Ces éléments sont constitutifs d'une tentative de meurtre avec préméditation en lien avec une entreprise terroriste.



C'est pour cette raison que je vous demande de condamner M. EL-HAMAHMY de tentative de meurtre avec préméditation sur personne dépositaire de l'autorité publique en lien avec une entreprise terroriste.

La peine que vous allez prononcer doit être une juste réponse aux actes qu'il a commis, qu'il doit lui montrer, mais aussi à la société dont je représente l'intérêt général, doit montrer que la justice a à cœur le respect des valeurs fondamentales démocratiques comme le respect de la vie humaine.

Les faits dont je vous demande condamner M. EL-HAMAHMY sont d'une extrême gravité car il fait une préparation longue de cette attaque, parce que lorsqu'il peut se rétracter il ne le fait pas, d'une extrême gravité de par les personnes qu'il attaque, de par le lieux d'une symbolique forte, lieu de culture important, au lieu, lieu qui ébranle les certitudes, un lien qui est l'exacte opposé de ce que l'idéologique djihadiste représente.

Il y aurait eu des dizaines de milliers de visiteurs un peu plus tard dans la journée.

Il connait ce que la France et le monde a enduré avec le terrorisme. Acharnement et une détermination sans faille dont il fait preuve. Il crit « Allahu Akbar », il crie comme un enragé selon les dires des témoins.

Quel retentissement pour cette policière visée par ce geste d'égorgement qui a en tête l'égorgement d'une de ses collègues quelques mois plus tôt! L'impact psychologique sur la société est également majeur.

A l'issue de cette audience reste de nombreux points d'ombres mais ce sur quoi il s'est exprimé avec le plus détail c'est son idéologie. C'est lui qui choisit ses mots, qui entre dans une logorrhée qui est étonnante et qui montre son imprégnation profonde.

Probable que des failles personnelles existent et expliquent son adhésion à cette idéologie mortifère et ce passage à l'acte.

Il refuse de faire preuve d'une quelconque introspection. Sans surprise, il n'a montré aucune empathie pour la victime qui s'est présentée à la barre. Forcément car il n'en a aucune, aucun regret pour ce qu'il a fait.

La gravité de l'acte préparé réalisé mais aussi son absence totale d'introspection m'amène à vous demander une peine de 30 ans de réclusion criminelle avec une période de sûreté des deux tiers.

Ses perspectives d'intégration sont inexistantes en France, il n'est jamais venu en France auparavant, il y est simplement venu pour y semer la terreur.

Je vous demande également de prononcer à son encontre une interdiction définitive de séjour sur le territoire français.

Je requiers également que les scellés soient confisqués. »

II- Plaidoirie Me Chavanne, premier avocat de la défense

« Juger c'est comprendre.

Comprendre comment il s'est développé.



Si ne nous faisons pas ça, nous aurons mal jugé. Comprendre que cette idéologie s'est remplie de ses failles.

Je continue à croire à la Cour d'assises, cette justice de chair. Je me souviendrais de cette audience.

J'ai été en désaccord avec aucune des remarques, aucune des questions posées par la Cour.

Je ne sais pas quand a commencé sa radicalisation, quand est-ce qu'il a basculé.

Ce que je sais c'est que le benjamin d'une famille qui est dans la police égyptienne, caractère absolu des réponses apportées à ses questionnements internes.

Je relève un changement de paradigme lorsqu'il apprend que sa femme est enceinte. C'est une concordance trop symbolique pour ne pas être signifiante entre ses projets et la grossesse de sa femme.

Il n'est pas dans un rapport psychopathique. Je crois plutôt que le moteur de ses actions, son départ, ce n'est jamais l'envie de tuer mais l'envie de mourir en martyr. Être tué dans un acte qu'il perçoit comme héroïque, c'est une fuite, une fuite de sa paternité. Il cache ainsi sa fuite. S'il dissimule quelque chose c'est sa propre fuite.

Il n'est pas le militant froid, aucune révolte dans ses conditions de détention. Pourquoi ne propose-t-il pas à sa famille de venir avec lui lorsqu'il souhaite se rendre en Syrie ? Parce qu'il sent que c'est une fuite. Ce n'est pas un projet de vie meilleure, c'est un projet de mort.

Il ne s'est jamais émancipé du regard de son père. Il faut mesurer que son engagement est un engagement feint.

C'est une recherche idéalisée quand il part en France dans ce voyage.

C'est dans ces conditions que le Louvre est apparu comme un éclair de génie, une fuite pour un esprit malade.

La Turquie ce n'est pas un acte manqué. Moi je crois que ce qui l'a retenu d'aller en Syrie c'est la conscience de la désapprobation de son père, car celui-ci est policier de l'État égyptien et il exècre ces personnes-là.

Le Louvre c'est une réconciliation interne entre deux idéologies, c'est profaner des œuvres qui ont été spoliées lors des campagnes d'Égypte, c'est acte quasi nationaliste. Mais le Louvre c'est aussi la possibilité d'une sortie inespérée, concilier deux aspirations totalement antagonistes. Celle du père : « tu ne tueras point », et celle de l'idéologie meurtrière qu'il a adoptée.

Voilà la complexité de cet homme.

Elle le rend proche, elle le rend homme, juger le bien. »

# III- Plaidoirie Me Gagey, second avocat de la défense

[Parallèle avec le tableau de l'école de De Vinci qui a été vendu comme tel au prince d'Arabie Saoudite]

« Première question : je pense qu'il est acquis qu'il avait pour intention de détruire des œuvres du Louvre.

Quels éléments ? Ces bombes, au nombre de 3, avant tout.



Deuxième point : la revendication. Que revendique-t-il ? Il réalise une vidéo d'allégeance à l'EI. Sur la vidéo, interprétation de vouloir faire des victimes. A l'air anxieux, vidéo complétement amateur, vidéo envoyée par Telegram, à des personnes qu'il ne connait pas.

La photo Instagram vient ajouter aux deux autres. C'est M. EL-HAMAHMY qui se prend en photo quais de seine et il met avec comme description, Léonardo Da Vinci.

On ne peut dire autre chose qu'il a voulu dégrader des œuvres au Louvre au nom de l'El au vu de ces 3 éléments.

Le parcours de M. EL-HAMAHMY au sein du Louvre, c'est toujours le même, c'est celui de la première visite guidée. Si ce trajet au sein du Louvre est le même c'est qu'il a réfléchi à ce qu'il voulait faire, qu'il a voulu aller à un endroit bien précis, qu'il avait un trajet en tête.

Je pense que ces éléments montrent que c'était son objectif principal. Il y a réel sentiment de grandeur lorsqu'on se retrouve dans ces lieux.

Pour la crédibilité de cette motivation, on pourrait penser que l'objectif principal était la destruction de ces œuvres.

Ensuite, était-il prêt à tuer aveuglement?

Plusieurs points à examiner.

La chronologie des achats du matériel destiné à l'attaque est effectivement défavorable à la défense. Lorsqu'il achète les premières armes, il a une autre idée en tête effectivement.

Lorsqu'il achète les machettes, il va ensuite au Louvre, cela ne change pas les plans.

Au Louvre, lors de la première visite guidée, vient l'idée de la destruction des œuvres. Il y a peut-être eu un moment une intention homicide effectivement. Toutefois, ce que je dis c'est que ce projet homicide a été supplanté par le projet de destruction des œuvres lorsqu'il est allé au Louvre.

Et lorsqu'on dit que la pierre à aiguiser est une preuve de sa volonté de tuer des gens, je pense plutôt que c'est un accessoire qu'on lui a refourgué avec la vente des objets principaux, à savoir les machettes. Rien à retenir au niveau de l'intention homicide de la pierre à aiguiser.

Il est tout à fait crédible de penser que projet était de détruire des œuvres avec la volonté d'attenter à la vie d'autrui.

La question du Hummer, il faut la rattacher à la Turquie. L'attitude de M. EL-HAMAHMY est depuis longtemps une attitude velléitaire. Toutefois, sont quand même étonnantes les déclarations de M. El-Hamahmy où il trouvait où il faisait bon vivre. Il va en Turquie mais il ne va pas plus loin, émerveillé par le Bosphore.

Sur le Hummer, l'idée de gagner son paradis ne va pas avec l'idée de se faire avoir dans les grandes largeurs.

Sur l'intention homicide, je ne pense pas qu'on puisse dire que le projet principal c'était de tuer des gens par le biais d'une voiture bélier.

Je pense que ce n'est pas sérieux de penser que cette volonté de tuer en masse était conditionnée à la location d'un Hummer, d'autant qu'il est facile de louer un gros véhicule et lourd en passant pas Europear. Pas besoin d'une telle voiture.



Je pense que ce projet meurtrier de masse n'est pas allé au bout, qu'il a eu une poussée meurtrière mais qu'il a renoncé et qu'ensuite, avec les visites au Louvre, son projet meurtrier a été supplanté par la volonté de dégrader des œuvres et est devenu son objectif principal.

Je ne peux pas dire s'il avait l'intention de donner la mort à l'occasion de cette action. C'est effectivement une question à laquelle je ne peux pas répondre. Il subsiste un doute.

Est-ce qu'alors peut-on dire qu'il y avait un projet prémédité de tuer des personnes dépositaires de l'autorité publique ?

Je ne pense pas. En effet, M. EL-HAMAHMY a fait en sorte d'éviter par son trajet les militaires de l'opération « sentinelle », et si sa patrouille est passée par là, c'était inhabituel, ils passent rarement en sous-sol.

M. EL-HAMAHMY ne cherchait pas des militaires. C'est tout de même une précision importante. Il ne cherchait pas des militaires, il ne s'est pas dirigé vers eux parce qu'ils sont militaires. Il y a eu un effet de surprise, chacun voit un effet de surprise. Les militaires ne viennent pas vers lui.

Dans un moment d'anxiété, de panique, il va les attaquer?

Dans ce contexte dégradé, il y a eu un contact. Dans son projet, M. EL-HAMAHMY était bien plus dans un désir de mourir que dans un désir de tuer. Il était plus animé par un désir de sa propre mort que par un désir de tuer.

Ce n'est pas un homme habitué à la violence, il est plongé dans un projet qui lui permettait de mourir sans avoir à donner la mort.

Pour l'ensemble de ces raisons, je pense que vous ne retiendrez pas la tentative d'assassinat.

M. EL-HAMAHMY a eu une sincère considération pour ses interlocuteurs. M. EL-HAMAHMY, lors de ses visites, a fait preuve d'une considération sincère à notre égard, il était coupé de sa famille, il ne pouvait pas communiquer avec sa famille.

Je suis moi-même père. Et l'angoisse de la paternité, ce n'est pas la peur de perdre son insouciance, de perdre sa jeunesse ; c'est la possibilité d'un jour perdre son enfant.

C'est tout cela qui explique son acte. »

**<u>P</u>**: « Merci Maître, M. EL-HAMAHMY, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? »

**M. EL-HAMAHMY**: « Ce que je voulais dire c'est je savais qu'ils viendraient me tuer après avoir dégradé les œuvres, mais je ne pensais pas trouver sur ma route des gens, ce n'était pas mon intention. »

Délibéré pendant plusieurs heures.

## Réponse aux questions :

<u>P</u>: « A la question de savoir si M. EL-HAMAHMY d'avoir à Paris, d'avoir tenté de donner la mort à des personnes dépositaires de l'autorité publique par commencement d'exécution? Oui à la majorité, considéré par la Cour que cette tentative de meurtre avait été commise envers des personnes dépositaires de l'autorité publique

A également été considérée que cette tentative était en relation avec une entreprise terroriste.

Concernant la préméditation, la Cour a répondu oui à la majorité.



Concernant la participation à un groupement formé ou une entente établie caractérisée par une intention terroriste ? Oui à la majorité, avec la précision de cette association de malfaiteurs terroriste criminelle avait pour but d'attenter à la vie.

En conséquence la Cour d'assises spécialement composée condamne M. EL-HAMAHMY à la peine de 30 années de réclusion criminelle, avec période de sûreté des 2/3.

La Cour le condamne en plus à une interdiction de porter une arme pendant 10 ans, à une interdiction définitive du territoire français et à son inscription au FIJAIT.

La Cour ordonne la confiscation des scellés.

Pour la motivation, celle-ci sera communiquée aux avocats de la défense ainsi qu'aux parties civiles mais la Cour précise déjà qu'elle a considéré que l'association de malfaiteurs terroriste criminelle s'est arrêtée à la veille de ce qui s'est passé au Louvre.

A considéré que le crime de tentative de meurtre avait bien été commis avec préméditation.

Ensuite ouverture de l'audience civile sur la recevabilité des constitutions de partie civile avec des plaidoiries de certains avocats.

Demandes des autres avocats de renvoyer les demandes indemnitaires au JIVAT. »